LES COTISATIONS DES EMPLOYEURS A L'ASSURANCE-MALADIE POURRAIENT ÊTRE DÉPLAFONNÉES

UNE SECONDE DE PLUS

Lesotho
les forces paramilitaires
l'Armée de libération
seize morts



QUARANTIÈME ANNÉE – Nº 11952 – SAMEDI 2 JUILLET 1983

LA RÉUNION DE LA GRANJA

Le climat psychologique s'est amélioré entre Paris et Madrid

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 l. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 6

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

L'Europe à la grecque

Tous les six mois, on le sait, l'Europe des Dix change de président. Ce vendredi 1er juillet, la Grèce a donc succédé à l'Allemagne fédérale. Le président sortant et son successeur ont tenu à cette occasion des propos inquiets : « Le navire européen entre dans une zone de turbulences », a *déclaré*, jeudi, le chancelier Kohl, devant l'Assemblée de Strasbourg. « Semestre crucial, le plus critique pour la Communauté », a dit de son côté M. Papandréou devant un groupe de journalistes.

Les ressources *de la* Communauté pour commencer sont en effet épuisées. L'augmentation naturelle, si l'on peut dire, des dépenses, la modernisation des politiques communes et le lancement de politiques nouvelles, le rééquilibrage *budgétaire, la* solidarité avec de futurs adhérents *moins fortunés que* la moyenne de leurs partenaires, entraînent nécessairement un appel de fonds, le mécanisme financier en vigueur atteignant son rendement maximum. Lors de leur dernier sommet à Stuttgart, les *Dix sont convenus* d'engager « une procédure d'urgence particulière » : des réunions de tous les ministres intéressés qui devront présenter une solution d'ensemble au conseil européen d'Athènes en décembre.

Mais il ne s'agit que de procédure. Au-delà de la prise de conscience qu'elle révèle, *la* présidence grecque marquera une *rupture de ton par rapport* à la présidence allemande. Autant les Allemands, gros payeurs, manquent d'enthousiasme pour accroître les ressources, autant les Grecs, qui sont dans le camp des bénéficiaires, jugent nécessaire « *une augmentation* considérable ». La France, dont les débours et les recettes s'équilibrent à peu près, fait remarquer que, si les pertes des uns doivent être limitées, les gains des autres devront l'être aussi. La discussion devrait, *sous une* forme *ou* sous une autre, s'organiser au*tour* de cette remarque de bon sens.

Ce problème de fond, qui ne peut être résolu *que* par une remise à jour en profondeur du mécanisme communautaire, n'est pas le seul qui attende la *présidence grecque*, mais il conditionne tous les autres, la lutte contre le chômage et l'élargissement à l'Espagne et au Portugal notamment.

Ce qui complique la situation, c'est que les Grecs sont des nouveaux venus, encore peu rodés aux mœurs bruxelloises. C'est aussi qu'ils sont... les Grecs. Se considèrent-ils comme des Européens à part entière ? Veulent-ils aller de l'avant sans esprit de retour ou, comme les Britanniques, en *freinant* des *quatre* fers ? Les déclarations électorales du parti de M. Papandréou, le PASOK, avant son arrivée au pouvoir ont fait naître plus que des doutes, que le gouvernement d'Athènes s'efforce *aujourd'hui de dissiper*. « On joue le jeu – dit avec humour M. Varfis, secrétaire d'État aux affaires européennes. Si l'exercice auquel nous sommes conviés réussit, la Communauté peut nous convaincre définitivement. » *Enfin, la Grèce ne doit* pas confondre son intérêt, si lé*gitime soit-il*, face à un drame national comme celui de Chypre, et les affaires de la Communauté.

De longue date, certains ont envisagé, pour éviter un changement de président brutal et trop fréquent, d'instituer une présidence collective associant à l'action du *président* en exercice son prédécesseur et son successeur. Cette *pratique*, utilisée en certaines occasions, n'est pas la règle. Quand la France succédera à la Grèce, le 1er janvier, elle serait bien inspirée de la mettre en usage.

Le chancelier Kohl tente à Moscou une mission impossible

Le responsable ouest-allemand pourra difficilement débloquer la négociation sur les euromissiles

De notre envoyé spécial

Moscou. – Le chancelier Kohl est attendu l'arme au pied à Moscou lundi 4 juillet. Sa visite offre peut-être le dernier espoir pour les Soviétiques de renouer avec l'Europe occidentale un dialogue pratiquement interrompu par le blocage auquel ont abouti, jusqu'ici, les négociations de Genève sur les forces nucléaires intermédiaires.

La grande offensive de propagande contre le futur déploiement des Pershing II et des missiles de croisière américains en Europe n'a pas épargné le chancelier ouest-allemand. Avec tout autant de vivacité que pour d'autres dirigeants ouest-européens, la presse l'a accusé d'épouser sans réserve « *la ligne militariste de Washington* » et de dénaturer les faits en justifiant cette dernière par la menace que l'U.R.S.S. ferait peser sur l'Occident.

Les reproches adressés au gouvernement de Bonn sont cependant plus précis que ceux dirigés contre Paris ou Londres dans la mesure où les commentateurs soviétiques relèvent une contradiction entre l'acceptation par l'Allemagne fédérale du déploiement sur son territoire des nouvelles armes américaines et son désir, parallèlement affirmé, de poursuivre ses relations avec l'Europe de l'Est, U.R.S.S. comprise.

L'un des spécialistes de l'Allemagne dans les services du comité central du P.C. soviétique, M. Portugalov, mettait dernièrement les points sur les « i » à ce sujet, dans un article des *Nouvelles de Moscou* ; il se demandait si les Pershing II n'allaient pas jouer « *le rôle d'une pelle nucléaire creusant encore le fossé qui divise les deux États allemands, fossé que Bonn s'efforce au moins de ne pas approfondir* ». Et d'ajouter que cela ne pouvait que répondre aux objectifs des Américains.

Si ces derniers, écrivait M. Portugalov, « *réussissent à obliger l'aigle ouest-allemand à faire son nid sur les Pershing II, où il n'est pas trop à son aise, tôt ou tard (...) il sera possible de réduire les exportations ouest-allemandes vers l'Est. Que resterait-il alors du tissu vivifiant des rapport soviéto-ouest-allemands* », qui se sont établis depuis une décennie ?

La mise en garde – reprise sous une autre forme dans une préface de M. Andropov à un recueil de ses discours qui vient d'être publié en Allemagne fédérale – est très ferme et vise à mettre les dirigeants de Bonn devant leurs responsabilités.

ALAIN JACOB

(Lire la suite page 4).

Jack Ralite préconise une « gestion économique » du chômage

Le ministre de l'emploi veut lutter contre la dégradation prévisible du marché du travail

Ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité, chargé de l'emploi depuis le lendemain des élections municipales, ancien ministre de la santé, M. Jack Ralite, un des quatre ministres communistes, nous a expliqué la politique et les intentions du gouvernement face à la montée du chômage.

« Les résultats du mois de mai traduisent une poussée du chômage. Quelle politique préconisez-vous pour enrayer cette tendance ?

– Apprécier une tendance demande du recul. Il apparaît alors que le bilan du gouvernement Mauroy est positif ; la progression du nombre de chômeurs était de 163 000 en 1980 (+ 11,1 %), de 382 000 en 1981 (+ 23,4 %) ; elle a été contenue à 117 000 en 1982 (+ 5,8 %) ; elle n'est plus que de 27 700 (+ 5 %) entre mai 1982 et mai 1983. Ceci nous situe favorablement par rapport aux autres pays occidentaux indusriels.

» Un remarquable travail du Service des études et de la statistique du ministère identifie les causes de ce progrès *relatif* en *1982* ; l'amélioration de la conjoncture économique, tirée par la consommation ; la création d'emplois dans les grandes entreprises nationales, les hôpitaux *et la fonction publique* ; l'abaissement de la durée légale du travail et la cinquième semaine de congés payés ; le développement des préretraites et des mesures spécifiques comme l'aide apportée aux chômeurs créateurs d'entreprises.

» Il reste que des signes de dégradation sont récemment apparus et le risque est réel d'une montée du chômage dans les prochains mois.

Propos recueillis par ALAIN LEBAUBE

(Lire la suite page 22.)

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

- **Listes séparées pour le R.P.R. et l'U.D.F.**
- **Prochaine rencontre Giscard-Chirac**

(Lire page 8 l'article d'ANDRÉ PASSERON.)

Le nombre des étrangers en France augmente

La politique d'immigration entre la « générosité » et le « réalisme »

Le ministère de l'intérieur garde secret le nombre d'étrangers installés en France. Officiellement, les dernières statistiques en possession de M. Defferre font l'objet d'ultimes « vérifications ». En réalité, ces chiffres seraient embarrassants. Ils feraient apparaître une progression au cours de l'année dernière du nombre d'étrangers, qui étaient 4 223 928 le 1er janvier 1982. Le gouvernement hésite à rendre officielle l'augmentation intervenue depuis, alors que le chômage progresse à nouveau.

L'augmentation enregistrée en 1982 est la conséquence de la politique de régularisation des « sans papiers » décidée après la victoire de la gauche. Elle est due aussi aux regroupements familiaux qui ont été facilités.

Les réticences du gouvernement à assumer les conséquences de cette politique illustrent les contradictions dans lesquelles il se débat. Un jour, il décide d'instituer un visa de sortie obligatoire pour les ressortissants de certains pays. Quelques mois plus tard, les Latino-américains en sont dispensés, mais eux seuls, sans qu'on sache exactement pourquoi.

BERTRAND LE GENDRE.

(Lire la suite page 10.)

(Lire page 10 le reportage de J.-M. DURAND-SOUFFLAND sur « Bourganeuf et ses Turcs ».)

AU JOUR LE JOUR

Seconde

Le 30 juin, nous avons tous bénéficié d'une seconde supplémentaire. Qu'avons-nous fait ?

Un sondage express réalisé dans la minute qui a suivi nous permet de révéler que 10 % des Français en ont profité pour travailler une seconde de plus qu'à l'ordinaire, et 10 % pour prolonger d'autant leur sieste. Les autres ont rêvassé (10 %), bâillé (9 %), éternué (8 %), protesté (7 %), ricané (6 %) ou pleuré (5 %).

Le reste, ce sont les indécis : le temps d'un soupir, ils se sont demandé ce qu'ils pourraient bien faire de cette précieuse seconde. Ils l'ont laissée filer.

BRUNO FRAPPAT.

DE LA POLOGNE A L'AMÉRIQUE CENTRALE

A chacun ses rhumatismes

par ANDRÉ FONTAINE

Les choses étant ce qu'elles sont, Jaruzelski ne pouvait accepter l'idée d'un second voyage du pape dans son pays natal sans avoir la certitude qu'il constituerait un succès. Un succès pour lui, Jaruzelski, bien entendu, même s'il devait être payé d'un autre succès, incomparablement plus éclatant, pour le héros de *la fête. Les médias polonais ont donc* donné bien plus de place que lors de la précédente visite de Jean-Paul II, il y a quatre ans, à ses activités, histoire de convaincre le bon peuple que, loin d'être dirigées contre le pouvoir, elles avaient son plein assentiment. A *chaque occasion*, le contenu positif de l'événement a été abondamment souligné, quitte à ce que soient occultés dans la mesure du possible les propos et les images qui superposaient au dit positif l'obsédante, l'agaçante présence de Solidarité.

Le pape n'est pas né d'hier, et il possède une *expérience* sans *égale* des relations avec les pouvoirs communistes. En visitant la Pologne, en rencontrant ses dirigeants, il savait ce qu'il faisait. Il ne pouvait ignorer *que Jaruzelski et ses camarades* chercheraient à tirer en toute circonstance la couverture à eux : qu'il s'agisse de la paix, intérieure et extérieure, des frontières, des alliances, de la course aux armements, qu'*il* s'agisse surtout de la reconnaissance de leur propre autorité. Il n'a pas hésité à leur envoyer dès le début un grand coup de tiare en exprimant son « *estime pour tous les représentants distingués des autorités et pour chacun d'eux en particulier suivant la charge qu'ils exercent, la dignité dont ils sont revêtus et aussi selon l'importance des responsabilités qui pèsent sur chacun de vous devant l'histoire et devant votre conscience* ».

Si l'on comprend bien le Saint-Père, il laisse à la « *conscience* » des intéressés et à l'« *histoire* » le soin de qualifier davantage l'étendue de l'« *estime* » qu'il porte à ceux qui se trouvent *aujourd'hui à la tête de* l'État et du parti polonais et qui y ont droit, en quelque sorte, ès qualités. Il ne met pas en cause leur légitimité, bien que le Vatican n'ait *jamais répudié l'enseignement* de Pie XI sur le caractère « *intrinsèquement pervers* » du communisme. Bien que le pouvoir du général Jaruzelski s'appuie davantage, c'est un euphémisme, sur la *présence* de l'armée soviétique que sur le consensus de son propre peuple.

(Lire la suite page 2.)

M. PIERRE MAUROY invité du « Grand Jury R.T.L.-*le Monde* »

Le premier ministre, M. Pierre Mauroy, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* » dimanche 3 juillet de 18 h 15 à 19 h 30.

Le chef du gouvernement répondra aux questions d'André Passeron et d'Alain Rollat du *Monde*, et de Paul-Jacques Truffaut et de Gilles Leclerc de R.T.L., le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.

Les émissions dominicales du « *Grand Jury R.T.L.-le Monde* » seront interrompues pendant les mois de juillet et d'août et reprendront début septembre.

LES JOURNÉES DU CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE

La conscience du comédien

« *On ne peut pas fabriquer un acteur. On naît acteur, mais on n'a pas trop de toute une vie pour le devenir* », dit Jacques Rosner qui a dirigé le Conservatoire national supérieur d'art dramatique depuis 1974, et qui aujourd'hui passe le relai à Jean-Pierre Miquel.

Pendant les neuf années de direction de Jacques Rosner, le Conservatoire a changé très sensiblement. Les modalités de l'entrée au Conservatoire ont été modifiées, des examens étirés sur quatre mois, de février à mai, remplacent l'ancien concours d'entrée qui avait lieu en octobre (cela a été nécessité par une progression très forte du nombre des candidats à partir de 1974 : il y a eu, en 1981, huit cent quatre-vingt-neuf candidats pour trent-six admissions).

Des examens qui avaient lieu en cours d'année, en janvier, ont été remplacés par des « Rencontres pédagogiques ». Le célèbre concours de sortie a été supprimé, et, en fin d'année, les élèves présentent simplement des scènes, sans compétition.

Le caractère de l'enseignement lui aussi a changé, parce que les professeurs de naguère, plutôt traditionnels, ont été remplacés par des maîtres plus jeunes, plus progressistes, et qui demeurent au Conservatoire moins longtemps, afin de permettre un renouveau constant.

Les professeurs sont à présent Jean-Pierre Miquel (arrivé en octobre 1977), Michel Bouquet (novembre 1977), Jacques Sereys (octobre 1979), Pierre Vial (octobre 1980), Jacques Lassalle et Claude Régy (octobre 1981), Viviane Théophilidès (octobre 1982). Mais Miquel devient directeur, et Lassalle est nommé à Strasbourg.

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 17.)

« ARIANE A NAXOS » à l'Opéra-Comique

(Lire page 17 l'article de JACQUES LONCHAMPT.)

Le Monde

idées

Le pape en Pologne

Le voyage du pape en Pologne a d'abord montré à quel point le roi, comme le note Charles Antoine, était nu. Jacques Madaule se réjouit de constater l'efficacité d'une puissance purement spirituelle. Jean Cardonnel a été touché par le ton du pape, et lui demande de ne pas être prophète que pour son pays. André Fontaine souhaite qu'à la « repolonisation » de la Pologne corresponde, pour amorcer la nécessaire détente, une « latinisation » de l'Amérique centrale.

Le roi nu

par CHARLES ANTOINE (*)

EN expliquant une semaine durant, à qui voulait l'entendre, que le catholicisme était le seul facteur d'unité nationale et de régénération morale des Polonais ; en distinguant soigneusement la nation et l'État pour rappeler, en disciple de Maritain, la prééminence de la nation sur l'État ; puis en laissant entendre clairement que l'État polonais d'aujourd'hui avait failli à sa mission de garant du « droit inné » d'association au sein de la nation, Jean-Paul II n'a fait rien de moins que révéler la vacuité absolue du régime polonais. Manière des plus élégantes, sinon des plus redoutables, de retirer au pouvoir communiste la légitimité qu'il s'attribue.

Le comportement du pape est celui de l'enfant du conte d'Andersen. Face aux courtisans et à leur souverain trônant en costume d'Adam, un enfant dans la foule s'exclame soudain : « *Le roi est nu !* » Simple cri de l'évidence. Ainsi finit la comédie.

Pour leur part, face aux maîtres du pouvoir et à leurs thuriféraires, les foules polonaises ne s'y sont pas trompées. Le « cri » du pape a été le révélateur impitoyable du divorce entre la nation et l'État. Il a manifesté le vide d'un pouvoir réduit à sa force brute. Si cette opération-vérité a pu être menée à bien dans la situation d'oppression que connaît la Pologne, c'est parce que le peuple catholique était unanime et la hiérarchie épiscopale cohérente dans le refus.

Certes, des divergences peuvent exister au sein de la hiérarchie. Elles ne sont que d'ordre tactique. Ainsi en a-t-il été du commentaire sur Walesa fait par le Père Virgilio Levi dans l'*Osservatore Romano*. Mais cela n'affecte en rien la position des évêques polonais au plan stratégique. Pour ceux qui ont suivi de près les voyages latino-américains de Jean-Paul II, la comparaison s'impose inévitablement avec son dernier déplacement en Pologne.

Le cas polonais est, pour le pape, un puzzle dont toutes les pièces sont en place : situation d'oppression structurelle, État en faillite de justification en raison de sa nature marxiste-léniniste, unanimité nationale dans le refus, cohésion de l'Église catholique.

En Amérique latine, on retrouve certains de ces éléments : l'oppression de peuples ou populations entières, l'inadéquation de l'appareil d'État. Là s'arrêtent les ressemblances. Les différences sautent aux yeux : États de nature politique opposée à celle de la Pologne, manque d'unanimité nationale dans l'opposition ou la résistance, divisions des milieux catholiques.

L'observateur est frappé par la récurrence dans le discours du pape de thèmes tels que l'unité de l'Église et le respect des droits de l'homme. Ce sont là, en effet, de véritables leitmotive dans les quatre voyages latino-américains de Jean-Paul II : au Mexique, au Brésil, en Argentine et en Amérique centrale. On y voit l'effet d'une double priorité : rappeler la nécessité de l'unité de l'Église, comme élément constitutif de son identité ; et favoriser l'identité des populations pauvres du continent, à travers l'affirmation de leur dignité intrinsèque de fils de Dieu.

Mais c'est surtout au niveau de la nature des États que la différence, pour le pape, est notoire entre la situation polonaise et celle de l'Amérique latine catholique.

En effet, mis à part l'Uruguay et le Mexique depuis longtemps, puis Cuba et le Nicaragua plus récemment, les États latino-américains ont à leur tête des hommes se présentant comme les défenseurs de la civilisation occidentale et chrétienne. Même si ces États se vident progressivement de leur justification — si elle a jamais existé —, leurs porte-parole n'ont pas été mis par le pape à l'épreuve de la « nudité ». Ils ont plutôt été invités, chaque fois que l'occasion s'est présentée, à se corriger eux-mêmes pour mieux faire face à leurs responsabilités. En Haïti, la sévérité des propos de Jean-Paul II à l'encontre des autorités a plus été un rappel à l'ordre qu'une contestation du pouvoir. Les régimes que ces chefs d'État incarnent, parce qu'ordonnés à la défense des valeurs chrétiennes, ne présenteraient donc pas de vices rédhibitoires. Les violations des droits de l'homme qu'ils commettent appellent seulement une conversation de leurs responsables.

Mais que le régime change de signe, comme au Nicaragua des sandinistes, alors la situation devient radicalement différente. Le chahut monstre de la messe de Managua, au moment de l'homélie du pape en mars dernier, est probablement un psychodrame aussi révélateur que celui du dernier voyage polonais de Jean-Paul II. Mais avec une nuance de taille : en l'absence d'unité entre catholiques nicaraguayens et en l'absence d'unanimité de la nation sur la conduite actuelle de la révolution sandiniste, le pape ne pouvait condamner implicitement le régime nicaraguayen sans risquer l'explosion. Ce qui s'est produit.

Mesurées, à l'étalon-Pologne, les réalités religieuses et politiques d'Amérique latine s'éclairent d'un jour singulier. Elles deviennent plus lisibles. Mais une question demeure, fondamentale. En Pologne, le 23 juin dernier, le pape a béatifié deux jeunes Polonais ayant donné leur vie en 1863 dans l'insurrection contre l'oppresseur de leur patrie. Pourquoi au Nicaragua, sans aller jusqu'à la béatification, le pape n'a-t-il pas au moins prié pour les 50 000 victimes de l'insurrection contre Somoza ?

(*) Directeur de Diffusion de l'information sur l'Amérique latine (DIAL).

A notre frère Jean-Paul II

par JEAN CARDONNEL (*)

VOUS êtes né Polonais. Depuis longtemps, quelle que soit notre patrie d'origine, la Pologne nous tient à cœur. Parce qu'elle a été sans cesse niée, démembrée. Aussi ses fils et filles ont-ils un sens aigu de leur réalité nationale. La Pologne est massivement catholique, ce qui lui permet de n'être pas plus aux anciens et nouveaux tsars, sans oublier les gauleiters, que son libérateur ne relevait en totalité de César puisqu'il proclamait tout *homme, toute femme*, tout peuple à l'image, ressemblance, effigie créatrice du Créateur.

Vous avez dit avec une force incomparable des saints polonais qu'ils s'étaient insurgés. Dans une formule qui ne sera jamais oubliée, vous affirmez *« que l'insurrection a été pour eux une étape vers la sainteté »*. Un mot a jailli du plus profond de votre être d'homme, d'apôtre. Prononcé en polonais, il n'en est pas moins l'un des beaux cris, d'appels aux liens multiples, noués, resserrés, de toutes les langues humaines : *Solidarnosc*, solidarité. Il s'agit là du contenu syndical, populaire, politique de la puissance d'aimer, de la parole d'amour créateur faite homme, Jésus-Christ.

Oui, notre frère Jean-Paul, sur votre sol natal, vous avez trouvé les accents du cœur, les mots qui ont leur poids de chair. Ce n'était pas là le langage d'un chef d'Etat, fût-il d'Eglise. En Pologne, vous demandez, vous exigez, la liberté syndicale, la fin d'un état de guerre au peuple, la fidélité aux accords de Gdansk. Vous protestez contre la domination abusive au nom de la solidarité faite homme, condamnée, crucifiée, obligée d'être clandestine *quand elle veut devenir peuple*.

Notre frère Jean-Paul, votre attitude n'est pas purement pastorale, spirituelle, abstraite de l'histoire polonaise. Elle est politique au sens où votre mission, notre commune mission est bien de cordialiser, d'évangéliser la vie publique.

Vous êtes né fils de la Pologne, mais re-né disciple du Fils de l'Homme des vents d'est, d'ouest, du nord, du sud, noir, blanc, européen, asiatique, africain, sud-américain, d'Etats-Unis et autres républiques socialistes soviétiques. Vous présidez à la charité qu'il faut traduire massivement, politiquement, de tout le peuple du verbe incarné, Jésus-Christ. Nous avons l'audace d'en appeler de vous, itinérant mondial, à vous parmi les Polonais. *N'interdisez pas à ceux qui vous sont fidèlement unis dans la communion au pauvre radical et créateur, de faire partout ce que vous réalisez en Pologne.*

Au Salvador, au Guatemala, sur le territoire du petit Timor-Oriental, oublié, négligé des nations, et là où Jésus a parlé, libéré, guéri et chez les nicaraguayens harcelés par leurs anciens tortionnaires, dans les communautés de base, de nombreux hommes, femmes passent aussi de l'insurrection à la sainteté. Leur lutte est rayonnante d'amour des ennemis. Notre frère Jean-Paul, soyons solidaires des peuples qu'oppriment tous les empires du dollar ou d'étiquette prolétarienne. Que chacun entende résonner *« Solidarnosc »* dans sa propre langue comme jadis des gens de tous pays comprenaient les merveilles du Salut annoncées par quelques Galiléens.

Notre frère, vous avez pris un virage étonnant. Vous aurez à cœur, Très-Saint-Père, de ne pas être prophète que dans votre patrie.

(*) Dominicain.

Messe sur un rempart

par JACQUES MADAULE

LE *« chef de l'État du Vatican »*, comme disent là-bas les autorités qui détiennent la force, vient pour la seconde fois de visiter le peuple dont il est issu. Parce qu'il est le successeur de Pierre *(« Pais mes brebis ! »)*, ce peuple catholique lui a été confié parmi tous les peuples de la Terre, car il souffre depuis très longtemps et aujourd'hui plus que jamais. Il a certes toutes les marques de la souveraineté : drapeau, armée, police, justice, prisons, lois, impôts, institutions. *Rien ne manque.*

Pourtant, aucun peuple ne dispose moins de lui-même. Il habite une prison sans barreaux ; il n'est en apparence prisonnier que de lui-même, de gens qui parlent polonais aussi bien que le pape et qui, à les en croire, sauvent chaque matin la Pologne d'elle-même. Car, quand on lui donne la liberté, cette nation en fait mauvais usage. Elle ne sait pas tenir compte des exigences de ses voisins. Elle risque de retomber toujours dans les mêmes erreurs. On lui a donc passé une camisole de force et c'est dans une clinique psychiatrique que Jean-Paul II est venu la visiter, lui apporter quelques paroles d'encouragement et célébrer la messe pour elle et devant elle.

Tel est le spectacle qui vient d'être donné à l'Europe et au monde. Toute l'Europe a entendu le bruit des pas du pape en Pologne, même de ceux qui lui étaient interdits. Les *infirmiers veillaient, prêts à* intervenir au moindre incident. Toute parole dans ce silence tendu a une très grande portée. Le pape était sans armes. Le peuple polonais qui encadrait le souverain pontife et était encadré par la milice en armes, était lui-même sans armes. Si combat il y a eu, c'était celui des mains nues contre les mains armées. Le triomphe de l'autodiscipline dans un pays qui passait pour n'en pas avoir. Et que va-t-il arriver maintenant ? Rien, disent les pessimistes. Pour quelle raison le gouvernement polonais céderait-il quoi que ce soit, puisqu'il lui a suffi de montrer la force pour n'avoir pas à s'en servir ? Le bilan de cette visite ? Quelques paroles un peu hautes peut-être, mais point de bavures. Le pape a montré qu'il n'avait pas peur des autorités ; *mais les autorités non plus* n'avaient pas peur de lui puisqu'elles ont laissé s'établir cette espèce de dialogue entre un homme libre de ses paroles et un peuple réduit aux acclamations et aux gestes pieux.

L'Europe jusqu'aux rives atlantiques n'a pas pu ne pas se sentir touchée par la messe qui s'est dite en Pologne car non seulement la Pologne est une nation européenne, mais elle a plusieurs fois au cours de son histoire servi de rempart au reste de l'Europe. *La Pologne enchaînée une* fois encore, réduite au silence, supportant un gouvernement qu'elle rejette dans sa très grande majorité, n'est pas de bon augure pour une Europe sur laquelle s'étend l'ombre des SS-20.

Nous venons d'assister à un affrontement entre deux puissances incommensurables : d'un côté une force matérielle sans contrepartie ; de l'autre une puissance spirituelle à peu près sans contrepartie elle aussi. Si celle-ci venait à contraindre l'autre à quelques concessions réelles, la preuve ne serait-elle pas faite que la maîtrise absolue de ce monde n'appartient pas sans partage à ceux qui disposent des fusées les plus puissantes ou de la milice la plus musclée ?



A chacun ses rhumatismes

(Suite de la première page.)

Le pape s'en tient à l'Évangile : *« Rendez à César... »* Il ne se mêle pas de la nature du pouvoir. Comment d'ailleurs pourrait-il le faire ? Andropov et les généraux qui le soutiennent ne sont prêts ni à se laisser mettre dehors de Pologne ni à se laisser imposer Walesa.

Ce dont il prétend se mêler, en revanche, et il l'a dit avec insistance, c'est de la manière dont ce pouvoir s'exerce. Profitant de ce que l'État polonais se trouve contraint d'accepter le dialogue avec l'Eglise, il a *cherché à donner à celle-ci*, par sa présence, le maximum de poids, à charge pour elle de défendre au mieux le droit de chacun à la liberté, y compris celle de s'exprimer, y compris celle de se syndiquer, y compris de manifester sa « solidarité ».

Jean-Paul II, de ce point de vue, peut nourrir quelque optimisme. *Révolution* a cité un article publié par l'actuel ministre des cultes à la veille de la visite pontificale : *« L'Eglise est un phénomène qui, à une échelle socialement importante, se manifestera aussi dans un système socialiste déjà développé, les besoins religieux des hommes étant relativement durables. Imaginer le socialisme en Pologne sans l'Eglise prouverait que l'on ne connaît pas les faits de la réalité polonaise. »*

Pour mesurer l'importance du propos, il n'est pas inutile de le comparer à ce que déclarait le 5 mai 1976 le titulaire du même portefeuille : *« Nous ne permettrons jamais l'éducation religieuse des enfants, de la jeunesse. Nous ne souffrirons aucune influence de l'Eglise sur la vie culturelle et sociale. »* Pour *« extirper la religion de la conscience et de la pensée humaines »*, tout en admettant qu'il s'agissait là d'un processus compliqué, le naïf préconisait tout simplement l'établissement en Pologne... d'une *« société de consommation »*, ses effets destructeurs sur le sentiment religieux en Occident étant avérés.

Une sacrée couleuvre

Pour être raté, c'est raté. Jamais il n'y a eu en Pologne davantage de queues, à la porte des magasins comme à celle des églises. La population vient littéralement de plébisciter Jean-Paul II, reconnaissant en lui le protecteur de ses droits et de son identité, et, pour tout dire, comme le suggère l'étymologie du mot pape, son père. Pour les adeptes du « matérialisme historique » qui prétendent aujourd'hui gouverner la Pologne, cela fait une sacrée — c'est le cas de le dire — couleuvre à avaler, même si c'est de toute évidence la seule manière de gagner du temps.

Et pour ceux qui sont derrière eux ? Les dirigeants soviétiques ont *bien du mal à admettre l'authenticité* du fait religieux. Passe encore à leurs yeux que des vieux, des faibles, continuent, bien que le ciel, comme l'ont confirmé les cosmonautes, soit parfaitement vide, à croire qu'il recèle dans ses flancs un mystérieux paradis. Mais que des hommes qui ont la tête sur les épaules puissent professer de telles niaiseries, cela passe leur entendement, et ils soupçonnent spontanément la supercherie.

Voyageant à l'Est il y a quelques années, un Américain de notre connaissance a recueilli l'explication de la bouche d'un officiel soviétique : *c'était la C.I.A., il le savait*, qui, par l'intermédiaire du cardinal-archevêque de Philadelphie, lui-même d'origine polonaise, avait conçu l'idée de persuader le Sacré Collège de placer à la tête de l'Église son confrère de Cracovie. Le but évident de l'opération était de remettre en cause ce que l'on appelle pudiquement *« le statu quo découlant de la deuxième guerre mondiale »*.

Pour s'en tenir aux faits établis, et sans donc s'appesantir sur le rôle de la mystérieuse *« filière bulgare »* dans l'attentat contre Jean-Paul II, retenons que l'agence Tass, le 29 décembre dernier, n'avait pas hésité à accuser celui-ci d'être *« impliqué dans des activités subversives en Pologne et de conduire une propagande anticommuniste sur une large échelle »*. On imagine la tête que les inspirateurs de cette dépêche ont dû faire en suivant sur leur petit écran le voyage pontifical. D'autant plus que leur inquiétude n'a pu qu'être avivée par les propos qu'a cru opportun de tenir récemment, mine de rien, l'excellent George Shultz. A en croire le secrétaire d'État, les États-Unis ne se préoccupent-ils pas d'aider au changement de la situation interne en Europe centrale ?

Expliquer par la main de l'oncle Sam le refus quasi unanime du peuple polonais de se couler dans le moule soviétique relèverait pourtant d'une vue aussi superficielle et manichéenne du monde que celle qui pousse Reagan et quelques autres à voir dans la main de Moscou la cause principale de la lutte armée en Amérique centrale. Chacun, en réalité, a ses rhumatismes. Les superpuissances doivent se faire à l'idée qu'il y a beaucoup de gens, à l'intérieur de leurs empires respectifs, pour mal supporter leur férule. Après tout, les Polonais sont en état de rébellion larvée contre leur suzerain depuis *1956*, date des émeutes de Poznan. Les États-Unis ont commencé à intervenir militairement en Amérique latine bien avant l'arrivée des bolcheviks *au pouvoir en Russie*.

La médecine n'a pas encore vraiment trouvé le moyen de guérir les rhumatismes. Elle en atténue les effets désagréables, *pour un temps*, mais ne les fait pas pour autant disparaître. Avec l'âge, ils ont même plutôt tendance à s'étendre. Si l'U.R.S.S. lâche du lest en Pologne, elle va mettre en appétit ses autres « protégés ». Si elle se raidit, elle va s'aliéner encore davantage les Polonais, et aura de plus en plus de mal à remettre en route une économie soumise pour le moment à une cure d'austérité à faire pâlir d'envie Jacques Delors.

Le berger et la bergère

Même jeu en Afghanistan : Andropov a beaucoup fait dire qu'il n'était pour rien dans l'invasion et qu'il ne demandait qu'à retirer ses troupes pour peu qu'on trouve un arrangement acceptable. Du coup, on a beaucoup négocié en coulisse ces dernières semaines par l'intermédiaire notamment des Nations unies et du ministre des *affaires étrangères* du Pakistan, le général Yacoub Khan. Mais les pourparlers sont actuellement en panne. Il n'y a guère plus de chances, en effet, en cas de départ des Russes, de voir les Afghans garder un gouvernement bien disposé envers Moscou que de voir les Polonais, dans une hypothèse *semblable*, maintenir en fonction le sémillant militaire qui, par la grâce de Dieu et du Kremlin, préside aujourd'hui à leurs destinées.

La *tentation est forte, pour qui se* sent défié et croit que le grand rival n'est pas pour rien dans ce défi, de chercher un remède à ses ennuis en s'employant à aggraver ceux du rival en question. Andropov doit d'autant plus l'éprouver que les Américains n'en sont pas précisément à lui faire des cadeaux. Ils paraissent bien décidés, pour commencer, à *installer en Europe des fusées qui, à* défaut de mettre l'U.R.S.S. en danger, auront au moins l'effet de singulièrement diminuer les moyens de *pression dont elle dispose à l'égard* des pays de l'OTAN. Ils aident de plus en plus ouvertement, au Nicaragua, les forces qui cherchent à *« déstabiliser »* le régime *« populaire »*.

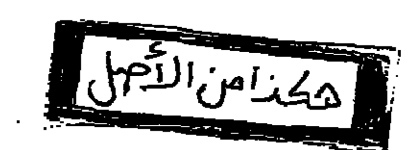
Que le Kremlin ait largement accru la protection armée qu'il procure à *Damas, que ses militaires se* promènent ostensiblement dans la zone syrienne au Liban, que les attentats se multiplient contre les forces d'occupation *israéliennes*, que Yasser Arafat, coupable d'avoir un peu trop flirté avec l'idée d'une médiation américaine dans le conflit du Proche-Orient, se voie rejeter dans les ténèbres extérieures, que Kadhafi lance une nouvelle fois son protégé Goukouni à l'assaut du *Tchad, tout cela réuni fait* assez songer à la réponse du berger à la bergère.

De même serait-il surprenant que l'U.R.S.S n'utilise pas toutes les possibilités de manœuvre que lui offre une Amérique centrale devenue depuis plusieurs mois le principal souci *de la Maison Blanche. Ces jours-ci* encore, George Shultz a pu dénoncer le caractère *« très inamical »* des livraisons d'armes soviétiques au *gouvernement du Nicaragua, et* mettre en garde ce dernier contre l'idée de lancer une offensive contre le Honduras — d'où partent avec l'appui manifeste de Washington les raids des guérilleros antisandinistes.

Mais le temps n'est plus où cette partie du monde, que les Américains avaient baptisée leur « arrière-cour », était leur chasse gardée. Tout comme Andropov en Pologne, la Maison Blanche se voit obligée de chercher à composer, quand ce ne serait que parce que ni le Congrès ni même les chefs d'état-major ne sont favorables à une intervention armée. L'envoyé spécial que Ronald Reagan a récemment dépêché dans la région, Richard Stone, aurait conseillé à son retour, si l'on en croit le *Washington Post*, un processus de *« latinisation »* donnant davantage de poids aux gouvernements locaux, lesquels ont pour la plupart préconisé une plus grande souplesse dans la recherche d'un dialogue avec les rebelles salvadoriens.

Puisse-t-il être entendu ! La confrontation des deux mêmes superpuissances qui, il y a dix ans, parlaient d'établir entre elles un condominium, a pris un tour si vif depuis quelque temps que, pour renverser le courant et pousser, notamment sur le contrôle des armements, à l'indispensable négociation, il faut trouver de part et d'autre un moyen de désamorcer les tensions. Si une certaine « repolonisation » de la Pologne devait suivre le voyage du pape, et une « latinisation » de l'Amérique centrale, celui — moins remarqué — de Richard Stone, *alors peut-être y* aurait-il lieu de moduler quelque peu le pessimisme qui est si aisément de mise, aujourd'hui, chez quiconque regarde d'un peu près l'évolution des relations internationales.

ANDRÉ FONTAINE.



Le Monde

étranger

EUROPE

Espagne

LES RÉNOVATEURS L'EMPORTENT AU COMITÉ CENTRAL

M. Carrillo a perdu le contrôle du P.C.E.

De notre correspondant

Madrid. — La rupture semble consommée entre M. Santiago Carrillo et son successeur à la tête du P.C. espagnol, M. Gerardo Iglesias. Pendant une réunion particulièrement agitée du comité central, du 27 au 30 juin à Madrid, l'ancien secrétaire général a, pour la première fois, perdu le contrôle d'une formation qu'il a dominée durant vingt-deux ans : *malgré son opposition virulente* au rapport présenté par M. Iglesias, celui-ci a été finalement approuvé par 46 voix contre 23 et 12 abstentions.

La direction du P.C.E. *s'était réunie pour* préparer le onzième congrès du parti qui aura lieu en décembre et qui devrait être celui de la « rénovation ». Les partisans de M. Iglesias et les « carrillistes » se sont affrontés à la fois *sur* l'ampleur des réformes à faire et sur l'attitude à adopter à l'égard du P.S.O.E. (parti socialiste ouvrier espagnol), aujourd'hui au pouvoir.

M. Iglesias propose une chirurgie radicale *pour* vivifier un parti qui a *perdu 65 % de ses militants entre* 1979 et 1982 et n'a obtenu que quatre députés aux élections législatives d'octobre dernier. Il veut l'inté*grer à nouveau aux mouvements* de masse (syndicats, organisations de quartiers, ect.), accélérer la rénovation de la direction en remplaçant *progressivement* la « *vieille garde* » et réintégrer tous ceux qui ont été exclus. Il souhaite aussi réformer en profondeur les statuts et le programme du parti.

M. Carrillo a interprété comme un *désaveu l'éventuelle réintégration de militants* qu'il a lui-même exclus. *« On veut faire de moi le bouc émissaire des difficultés passées »*, a-t-il affirmé. *En outre, les « carrillistes »* accusent M. Iglesias et ses partisans de vouloir transformer le P.C.E. en une formation de type social-*démocrate et d'accepter l'idée de* tendances organisées qui, selon eux, dénatureraient le mouvement communiste espagnol.

Les divergences sont aussi grandes à propos du gouvernement socialiste. Les partisans de M. Iglesias critiquent certains aspects de l'action gouvernementale (en politique extérieure et en économie notamment). Mais ils affirment que le P.C.E. ne peut pas se montrer plus virulent à l'égard des socialistes qu'il ne l'a été avec les centristes. Il n'y a d'avenir pour les partis communistes européens qu'à travers la collaboration avec les socialistes, même au prix de certaines concessions, a ajouté M. Sartorius en citant l'exemple de *M. Marchais qui, a-t-il dit, « doit avaler des couleuvres tous les jours »*. Les partisans de M. Iglesias souhaitent qu'un gouvernement d'union de la *gauche* voie le jour après les élections législatives de 1986.

Leur raisonnement n'a guère convaincu *M. Carrillo*, qui s'est lancé dans une critique particulièrement violente du gouvernement socialiste. *« Un groupe d'avocats et de hauts fonctionnaires de la banque se sont emparés de la direction du P.S.O.E. et l'ont mis sens dessus dessous »*, a-t-il affirmé, en accusant les socialistes de *mener* une *politique économique « libérale bourgeoise »* plus néfaste que celle des centristes.

En outre, M. Carrillo a durci ses positions politiques étrangères et remis en cause son appui à l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun. Il s'est même assuré le soutien des « pro-soviétiques », ses ennemis d'hier, en louant les déclarations des pays du pacte de Varsovie en faveur d'un gel des armements nucléaires.

M. Carrillo a déjà opéré beaucoup de « virages » dans le passé. Une fois de plus il renverse ses alliances, mais cela ne lui suffira sans doute pas pour reprendre le contrôle du parti.

Th. M.

Italie

« Le succès du parti républicain est dû aux nouvelles classes moyennes »

nous déclare M. Giovanni Spadolini

De notre correspondant

Rome. — La défaite de la démocratie chrétienne aux élections des 26 et 27 juin a autorisé tous les autres partis à crier victoire, même si les gains en soi ont été faibles. Le *seul à avoir presque* doublé ses suffrages est le parti républicain qui, avec 5,2 % des voix compte désormais vingt-neuf députés.

Plus sans doute que sa progression numérique, le fait qu'il a gagné dans les grandes villes et en partie chez les jeunes montre quelle est l'attente des électeurs. Alors que le « modernisme » proclamé par la démocratie-chrétienne et le parti socialiste a laissé froid l'électorat des grandes métropoles du Nord, les républi*cains y ont recueilli* 200 000 voix : ils sont passés, par exemple, de 5,4 % à 12,3 % à Milan, devenant le troisième parti après la démocratiechrétienne et le P.C.I. et devant le P.S.I., alors que, pourtant, la capitale lombarde est le fief de M. Craxi. Ils sont en outre passés de 5,5 % à 10,2 % à Turin et de 3,6 % à 6,5 % à Gênes. En outre, les républicains ont obtenu un plus grand succès à la Chambre qu'au Sénat, ce qui signifie qu'ils ont recueilli nombre de suffrages des jeunes entre dix-huit et vingt-quatre ans qui ne peuvent voter pour la Chambre haute. Ce phénomène n'est pas sans signification sociologique et témoigne de la tendance à un laïcisme moderne manifesté par une génération qui, il y a encore quelques années, était fortement idéologisée.

Le parti républicain a une image traditionnelle : à la fois libéral et réformiste, antimarxiste et anticlérical, il incarne une certaine attitude intellectuelle et morale dans la ligne d'un Mazzini promoteur de l'Italie laïque, mais il se veut aussi le représentant d'un capitalisme moderne, « *éclairé* ». *C'est d'ailleurs le parti* des grands industriels, à commencer par le président de la Fiat. Désormais le vote républicain est aussi symptomatique d'une nouvelle aspiration chez les Italiens à une pratique différente de la politique.

Il ne fait pas de doute, nous dit *M. Giovanni Spadolini*, président du P.R.I., que, *« en votant républicain, les électeurs ont exprimé leur rejet du système partisan actuel. Le P.R.I. est celui qui a le plus insisté sur la protestation nécessaire contre les abus des partis politiques et qui a prouvé que, même en étant au gouvernement, on pouvait rester les mains propres »*.

Il est vraisemblable que le P.R.I. a recueilli une partie des votes de personnes indécises jusqu'au dernier moment.

« Les mutations de notre société au cours des dernières années ont été profondes. Mais personnes ne les a vraiment interprétées », précise M. Spadolini. Le P.R.I. a su s'attirer une partie de la nouvelle classe moyenne (cadres et professions libérales) : l'un des nouveaux députés républicains est M. Luigi Arisio qui conduisit la fameuse marche des quarante mille sonnant le glas de la lutte syndicale à la Fiat en octobre 1980. *« On ne peut plus analyser la société en terme de classes selon la vieille vision marxiste*, affirme M. Spadolini. *Il existe aujourd'hui une « classe non classe », c'est-à-dire une classe moyenne à laquelle doivent faire appel toutes les forces de progrès et de réforme. Le P.R.I. est l'interprète des valeurs de mérite, de compétence et de professionnalisme qui animent cette classe moyenne »*.

La nouvelle législature ? *« Le seul point positif est la prise de conscience par les partis politiques de la gravité de la situation et impose à chacun un effort pour ne pas mettre en péril le système même de la démocratie. Le second point est que le défi de la démocratie chrétienne d'établir son hégémonie même sur les partis laïcs a échoué : le bipartisme D.C. - P.C.I. que voulait M. De Mita n'est plus possible. Aujourd'hui prévaut une tendance à la diversité. La grande question est de savoir comment peut se composer une troisième force. »*

La future majorité ? *« La campagne électorale a mis en relief une convergence entre la D.C. et le P.R.I. sur la question de la rigueur en matière économique. En revanche s'est creusé l'écart avec les socialistes, qui ont en tête une politique du type de celle que mena au début M. Mitterrand. Je ne sais comment on peut trouver un point d'équilibre. Mais, à l'extrême, la question est moins celle de définir un programme que celle, politique, de trouver un compromis acceptable à la fois par un parti affaibli et un autre qui se prend pour le vainqueur (le P.S.I.). »*

M. Spadolini se refuse à préciser s'il vise ou non la présidence du conseil qu'il dut abandonner l'été dernier à la suite de la crise provoquée par les socialistes. *« Ce que je peux dire, c'est que la situation est encore plus délicate aujourd'hui qu'il y a trois ans lorsque j'ai accepté d'assumer ces fonctions »*, affirme-t-il. Selon M. Spadolini, tout projet politique doit passer par une réforme des institutions, et notamment un renforcement de l'exécutif avec la participation des communistes.

PHILIPPE PONS.

Pologne

EN VISITE AU VATICAN

Le cardinal Glemp dément que le pape ait conseillé à M. Walesa de quitter la scène politique

De notre correspondant

Cité du Vatican. — L'arrivée à Rome, jeudi 30 juin, du primat de Pologne, le cardinal Glemp, et des évêques des villes dans lesquelles s'est rendu le pape, a été pour le Saint-Siège l'occasion d'un double démenti des rumeurs qui ont circulé ces derniers jours. A propos de la création éventuelle d'un nouveau syndicat plus ou moins contrôlé par l'Eglise, Mgr Glemp a été catégorique : *« Non, je n'en ai jamais entendu parler »*, a-t-il déclaré. D'autre part, à propos de la création d'une « banque » gérée par l'épiscopat et destinée au financement de l'agriculture privée, que l'on a présenté comme un des éléments d'un prétendu « marché » entre le pape et le général Jaruzelski, prévoyant, en outre, la mise à l'écart de M. Walesa, le porte-parole du Vatican a déclaré : *« Il avait été proposé aux évêques polonais par les épiscopats d'autres pays, et dans le cadre d'une assistance humanitaire à la Pologne, un projet d'aide financière à certains secteurs de l'agriculture. Ce projet est encore à l'étude. Les liens entre ce projet et la position de M. Walesa sont sans fondement. »*

Le cardinal Glemp a précisé : *« Le gouvernement est ouvert au projet d'une fondation confiée à la tutelle de l'Église polonaise et destinée au financement des coopératives agricoles et du petit commerce. »* Il confirme ainsi, implicitement, que sont en cours des négociations pour la création d'une telle fondation, mais qu'il reste à en définir l'aspect juridique.

Interrogé sur la possibilité d'une levée de la loi martiale à l'occasion de la fête nationale, le 22 juillet, le primat de Pologne s'est limité à dire : *« On peut penser que la loi martiale sera levée, mais il y a encore des questions en suspens. »* Pressé de donner des précisions sur la vigueur du dialogue entre l'Etat et l'Eglise, à la suite du voyage du pape, Mgr Glemp a déclaré : *« Je ne sais s'il y a plus de vigueur dans ce dialogue, mais en tout cas il existe. »*.

A la question : est-il vrai que Lech Walesa a été écarté de la scène politique ? Mgr Glemp a répondu par un laconique *« Non »*.

Le primat de Pologne s'est refusé à commenter, en affirmant ne pas l'avoir lu, l'article de Don Levi publié par l'*Osservatore Romano* et qui avait provoqué la démission de son auteur.

A propos de l'hypothèse d'un nouveau syndicat, Mgr Gulbinowicz, qui passe pour représenter le parti de la fermeté dans l'Eglise polonaise, a déclaré pour sa part : *« Je ne pense pas qu'il soit juste de parler en ce moment d'un nouveau syndicat parce que l'autre n'est pas fini. Donc pourquoi un nouveau ? »*

PHILIPPE PONS.

CINQ ANS DE PRISON POUR LE SYNDICALISTE EDMUND BALUKA

Varsovie *(A.F.P.)*. — Le syndicaliste Edmund Baluka a été *condamné, le jeudi 30 juin*, à *cinq* ans de prison par le tribunal militaire de Bydgoszcz pour *« préparatifs de complot contre l'État »*.

L'un des principaux dirigeants de la grève de décembre 1970 aux chantiers navals de Szczecin, M. Baluka s'était exilé à l'Ouest, en France notamment, en 1973, pour échapper aux tracasseries policières dont il faisait l'objet. Il était rentré clandestinement en Pologne en avril 1981 et avait été interné le 13 décembre de la même année, en vertu de l'état de siège. Son procès s'était ouvert le 11 avril dernier.

Le procureur avait requis une peine de dix ans de prison. Le parquet a fait savoir qu'il se pourvoirait en appel. C'est à la chambre militaire de la Cour suprême qu'il appartiendra de trancher.

M. Baluka est âgé de quarante-neuf ans. Ses démarches pour épouser sa compagne française, dont il a un fils, sont jusqu'à présent restées vaines.

U.R.S.S.

M. Andropov s'en prend aux monuments aux morts

M. Andropov est parti en guerre contre la construction de monuments dispendieux à la gloire des combattants de la seconde guerre mondiale. Selon un artiste moscovite, qui s'en est confié à l'A.F.P., une lettre du secrétaire général du P.C. soviétique, datée du 12 avril dernier, a été lue au cours d'une réunion spéciale à l'Union des peintres et sculpteurs : *« Youri Andropov y rappelait que l'on construisait beaucoup de monuments aux morts sous Brejnev*, a dit ce témoin. *Mais il estime que le gouvernement y consacre trop d'argent, alors qu'il doit affronter de sérieuses difficultés économiques et que bien des produits manquent dans les foyers. La lettre concluait sur la nécessité de bloquer les projets de monuments de ce type. »*

Il semble que M. Andropov ait voulu surtout mettre fin au laxisme des commandes de l'Etat dans ce domaine (95 % d'entre elles, selon un sculpteur, concernent l'érection de monuments évoquant la « grande guerre patriotique »), laxisme qui a donné lieu à des trafics d'influence et à des manifestations de favoritisme. Ainsi, 100 000 roubles (1 million de francs au cours officiel) auraient été versés à l'auteur d'un monument érigé dans le Caucase, exaltant la participation de Brejnev à la guerre. En revanche, la construction de petits monuments dans les villages ne serait pas interrompue, précise la lettre de M. Andropov.

Yougoslavie

M. MARKOVITCH EST ÉLU PRÉSIDENT DE LA LIGUE DES COMMUNISTES

(De notre correspondant.)

Belgrade. — Conformément au système dit de rotation, M. Dragoslav Markovitch, l'un des principaux dirigeants de la République fédérale de Serbie, a été élu président de la direction collégiale de la Ligue des communistes de Yougoslavie pour un an. De ce fait, il sera en même temps et pour la même période membre de la direction collégiale de l'Etat.

[Né en 1920 dans un village de Serbie centrale, ancien étudiant de la faculté de médecine de l'université de Belgrade, communiste de vieille date, M. Markovitch a exercé pendant la *guerre de nombreuses fonctions civiles* et militaires dans le mouvement de libération nationale. Après 1945, il est directeur de la radio de la capitale, membre du gouvernement serbe, *ambassadeur en Bulgarie, président de* la présidence de Serbie et, de 1978 à 1982, président du Parlement fédéral, après quoi il a été élu membre de la direction collégiale du parti fédéral.

M. Markovitch a la réputation d'un homme du peuple, connu pour son franc-parler. Il compte de nombreux amis parmi les journalistes et les intellectuels en général, avec lesquels il engage souvent des débats animés sur des sujets politiques ou idéologiques dits, « délicats ». Il fréquente les stades de football et fut pendant longtemps le président de l'une des plus importantes équipes de la capitale.

M. Markovitch a un fils journaliste. Sa femme, Bozidarka Damjanovitch, célèbre partisane de la dernière guerre *mondiale*, est *titulaire de l'ordre du* héros national, la plus haute distinction yougoslave. M. Markovitch parle le français.]

P.Y.

ASIE

Inde

Accord avec les Etats-Unis pour la fourniture de pièces de rechange pour le réacteur de Tarapur

Les Etats-Unis ont accepté de garantir la fourniture à l'Inde de pièces détachées pour son réacteur nucléaire de Tarapur, près de Bombay ; ce réacteur est de fabrication américaine. Cette décision a été annoncée jeudi 30 juin, à New-Delhi, par le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, actuellement en *visite officielle dans la capitale in*dienne, à la suite de son entrevue avec son homologue indien, M. Narasimha Rao. Ces pièces de rechange pourront être fournies soit par des pays tiers, soit, directement, par les Etats-Unis.

L'Inde avait demandé des pièces de rechange pour le dispositif de sécurité du réacteur. Mais la législation américaine interdit l'exportation de matériel ou de combustibles nucléaires vers les pays qui ne se *soumettent pas, comme* l'Inde, aux contrôles internationaux. Cette décision risque de se heurter à l'opposition du Congrès, hostile à la prolifération nucléaire, et qui craint que le gouvernement de Mme Gandhi n'utilise ce matériel pour produire du plutonium, qui entre dans la composition des armes atomiques.

M. Shultz avait aussi rencontré Mme Gandhi jeudi. Il devait la revoir ce vendredi, avant de se rendre au Pakistan, dernière étape de sa tournée asiatique. — *(Reuter.)*

● *Une personne a été tuée et cinquante et une autres blessées*, dont onze grièvement, le mardi 28 juin à Malegaon (Etat du Maharasthtra, à environ 250 kilomètres au nord-est de Bombay) au cours d'émeutes, a annoncé l'agence indienne P.T.I. *Trente personnes, dont vingt-huit* policiers, avaient déjà été blessées lundi dans cette ville quand la police avait voulu disperser la foule qui assiégeait un commissariat.

Il semble que les affrontements aient éclaté à la suite de dissensions entre communautés hindoue et musulmane. Un couvre-feu a été imposé. — *(A.F.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Chine

● DIX PRISONNIERS VIETNAMIENS seront libérés le 6 juillet à la frontière sino-vietnamienne, a annoncé mardi 28 juin, le ministère des affaires étrangères. La Chine a réclamé un cessez-le-feu de *quarante-huit* heures dans la zone où les prisonniers — décrits comme six militaires et quatre « espions » — doivent être remis aux autorités vietnamiennes. Selon Pékin toutefois, celles-ci n'auraient pas encore répondu à la proposition chinoise. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● CINQUANTE-CINQ OTAGES libérés par l'UNITA sont arrivés jeudi 30 juin à Johannesburg, à bord d'un avion affrété par le C.I.C.-R. (Comité international de la Croix-Rouge). Parmi les ex-otages, on compte 45 Tchécoslovaques (17 femmes, 21 enfants et 7 hommes), et 10 Portugais. Les anciens captifs de l'UNITA ont été libérés après plus de trois mois de détention et une longue marche à pied de 1 300 kilomètres, (*le Monde* du 30 juin). Les ressortissants tchécoslovaques devraient poursuivre leur voyage sur Kinshasa (Zaïre) à bord d'un appareil de la compagnie Air Botswana. *Les Portugais* resteront en Afrique du Sud quelques jours avant d'être rapatriés sur Lisbonne. — *(A.F.P.)*

● LIBÉRATION D'UN SYNDICALISTE. — Condamné, mardi 28 juin, à cinq ans de prison pour « terrorisme », M. Oscar Mpetha, *vétéran syndicaliste* et ancien président de l'A.N.C. pour la région du Cap, qui est âgé de soixante-quatorze ans, a été libéré mercredi contre un rand symbolique de caution. Oscar Mpetha attendra donc chez lui que la justice se prononce sur son appel. — *(Corresp.)*

Uruguay

● ENVIRON TROIS MILLE MANIFESTANTS, étudiants pour la plupart, ont défilé, le lundi 27 juin, dans le centre de Montevideo en scandant des slogans antigouvernementaux à l'occasion du sixième anniversaire du putsch perpétré par les militaires pour s'emparer du pouvoir. — *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

Etats-Unis

Blancs et Noirs ne sont égaux ni devant la mort ni devant le tribunal

Washington (A.F.P.). — Des études menées par diverses organisations, et publiées mercredi 29 juin, font apparaître des différences importantes entre Américains blancs et noirs pour ce qui est de l'espérance de vie, ainsi que des sentences prononcées par les tribunaux. Elles soulignent notamment que les nouveau-nés de race noire ont deux fois plus de chances de mourir à la naissance que ceux de race blanche aux Etats-Unis ; les adolescentes noires ont plus de deux fois plus d'enfants que celles de race blanche, et les Noirs ou les hispanophones ont des condamnations plus longues que les Blancs pour les mêmes délits.

Le rapport publié par « Public Advocates », une firme de San-Francisco, fait apparaître que le taux de mortalité a décru aux Etats-Unis depuis 1950. Néanmoins, la différence entre la situation des bébés noirs et celle des bébés blancs s'est accrue : en 1950, le taux de mortalité des enfants noirs était de 43,9 pour mille, soit 61 % de plus que celui des enfants blancs (26,8 pour mille). Aujourd'hui, il est de 21,8 mille, soit 91 % de plus que celui des Blancs (11,4 pour mille).

Pour ce qui est des adolescentes, le taux de maternité entre quatorze et dix-neuf ans est de 515 pour mille chez les Noires, et de 221 pour mille chez les Blanches, selon une étude de fertilité publiée par la revue *Family Planning Perspectives*. La différence est encore plus nette pour la classe d'âge des quatorze/dix-sept ans, puisque le taux est de 237 pour mille chez les Noires et de 71 pour mille chez les Blanches.

Une étude menée sous l'égide du département de la justice et basée sur près de deux cent mille cas fait apparaître d'autre part qu'un Américain d'origine hispanique reçoit une peine plus longue qu'un Américain blanc. La différence peut aller de quelques jours à six mois et demi, selon les Etats. Les Noirs reçoivent, eux, des peines supérieures en moyenne de un mois et demi à sept mois — toujours selon les Etats — à celles infligées aux Blancs coupables des mêmes méfaits.

Nicaragua

LES ANTISANDINISTES PROPOSENT UN DIALOGUE AVEC LE GOUVERNEMENT

La Force démocratique nicaraguayenne, qui combat les sandinistes au nord du Nicaragua, à partir du Honduras, a adressé, le jeudi 30 juin, une lettre aux ministres des affaires étrangères du groupe de Contadora (Panama, Mexique, Venezuela, Colombie) pour leur demander de servir de médiateurs dans le conflit qui l'oppose au régime de Managua. Le dialogue devrait servir, dit la F.D.N., à *« établir une coexistence pacifique entre tous les Nicaraguayens au sein d'une démocratie libre »*.

D'autre part, M. Arturo Cruz, ancien membre de la junte sandiniste, et plusieurs anciens hauts fonctionnaires nicaraguayens ont lancé un appel, mardi dernier, à San-Jose-de-Costa-Rica, pour sauver leur pays de la *« soviétisation »*. Ils demandent le respect du pluralisme politique, de la liberté d'expression, de culte et de réunion ; la réorganisation du pouvoir judiciaire et de l'armée de *« manière indépendante et apolitique »* ; la définition des secteurs public, mixte et privé de l'économie ; la restitution des terres aux paysans et une politique extérieure *« réellement non alignée »*. — *(A.F.P.)*.

Guatemala

DES ÉLECTIONS PROMISES POUR 1984

Le président du conseil d'Etat du Guatemala a annoncé des élections pour juillet 1984. Cette décision est survenue après deux journées de vive agitation dans la capitale de la petite République centre-américaine, certains secteurs de l'armée contestant le chef de l'Etat, le général Efrain Rios Montt, au pouvoir depuis le coup d'Etat du 23 mars 1982. Le 29 juin, le gouvernement avait décidé l'instauration de l'état d'urgence. Le 30, il a annulé le défilé militaire de la traditionnelle Journée de l'armée.

● *Fin de la visite en France du premier ministre du Québec.* — M. René Lévesque est arrivé à Genève jeudi 30 juin dans l'après-midi à l'issue de sa visite de cinq jours en France. Le premier ministre québécois avait consacré le début de la journée de jeudi à visiter le village d'Hautot-Saint-Sulpice (Seine-Maritime), berceau de sa famille.

● *Un* Guide des organisations internationales *en Amérique latine.* — Cet ouvrage d'un jeune chercheur français, M. Denis Rolland, vient d'être édité par L'Harmattan et les Publications de la Sorbonne. Relevant plus de quatre cents organisations à vocation universelle, régionale ou sous-régionale (Caraïbes, Amérique centrale, Amérique du Sud), gouvernementales ou non gouvernementales, sur lesquelles sont fournies des informations très minutieuses (histoire, adresse, publications, membres...), ce guide est un instrument de travail sans équivalent pour quiconque s'intéresse à l'Amérique latine.

* 223 pages, 120 F.

LA « SÉCURITÉ DES ETATS-UNIS » EST EN JEU EN AMÉRIQUE CENTRALE, affirme M. Reagan

Long-Beach (Californie) *(A.F.P.)*. — Les Etats-Unis peuvent soit *« payer maintenant un prix modeste »* en Amérique centrale, soit *« écouter les partisans de l'inaction et courir le risque d'une explosion de violence qui amènera un danger réel »* à leurs frontières, a affirmé jeudi 30 juin le président Reagan. Dans un discours prononcé à l'occasion d'un dîner organisé par le parti républicain, à Long-Beach (Californie), M. Reagan a déclaré : *« J'apprécie les motifs sincères de ceux qui nous montrent les erreurs de nos amis et insistent sur la nécessité de réformes au Salvador. Je suis d'accord avec ceux qui insistent sur une aide économique aussi bien que militaire aux pays d'Amérique centrale. »* « *Mais*, a-t-il ajouté, *le point principal, la raison pour laquelle l'Amérique centrale est si importante à nos yeux demeure la sécurité des Etats-Unis et celle des citoyens américains.* »

« La machine de guerre soviéto-cubano-nicaraguayenne n'est pas construite pour faire de l'Amérique centrale un havre de démocratie », a déclaré M. Reagan. *« Elle n'a pas été construite pour rechercher la paix ou les réformes sociales et économiques. Elle a été construite pour renverser la paix et imposer le communisme par la force, et pas seulement au Salvador ou au Nicaragua, mais dans toute l'Amérique centrale »*, a-t-il ajouté.

DIPLOMATIE

REPORT DE LA CLOTURE DE LA VIe CNUCED

Les pays industrialisés se sont engagés à maintenir leur effort d'assistance

De notre envoyé spécial

Belgrade. — La VIe Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement a reporté sa séance de clôture du jeudi 30 juin au vendredi soir 1er juillet. Ce report a été décidé afin de permettre aux négociateurs — pour l'essentiel les pays industrialisés à économie de marché (groupe B) *et les pays en développement* (groupe des « 77 » — de lever les principaux points de blocage. Certains pays africains s'étaient demandé s'il ne serait pas préférable de dresser un constat de carence de la réunion, mais ils n'ont pas été suivis par le reste du groupe des « 77 ». En fait l'arrivée de plus d'une vingtaine de ministres à Belgrade a sensiblement accéléré les travaux.

Après des débats byzantins sur le *choix des mots*, les pays industrialisés sont convenus de *« redoubler »* leur effort d'assistance en faveur des pays en voie de développement (P.V.D.), *sans accepter* pour autant de calendrier précis. Le montant de leur aide publique au développement devra atteindre 0,7 % de leur *produit national brut* (P.N.B.) *en* 1985 ou, pour le moins, avant la fin de la décennie.

On s'attendait que certains donateurs — et singulièrement le plus important, les Etats-Unis, — qui ont toujours refusé des objectifs chiffrés assortis d'échéances, formulent des réserves en séance plénière. Néanmoins, les « 77 » semblent avoir été sensibles à la réaffirmation de cet effort d'aide (la France s'est donné pour objectif 0,7 % en 1988).

Un accord a également été atteint en ce qui concerne l'aide aux pays les moins avancés (P.M.A.). Ce sujet ne venait pas en tête des questions à l'ordre du jour de la Conférence, mais les P.M.A. ont voulu « marquer le coup » à Belgrade pour qu'y soit rappelé le programme d'action décidé en leur faveur lors de la Conférence de Paris en septembre 1981. Le projet de résolution sur les P.M.A. invite les pays développés à atteindre *« l'objectif de 0,15 % de leur P.N.B., ou* [à] *doubler d'ici à 1985 — ou aussitôt que possible après cette date — les aides publiques aux pays les moins avancés »*.

Dans les deux cas, il s'agit, à peu de chose près, d'un rappel d'engagements antérieurs ; mais on peut considérer qu'il y a eu un « progrès » — acquis difficilement, — dans la mesure où les pays développés ont réitéré ces engagements à Belgrade, alors que leur situation économique les encourage encore moins que naguère à la générosité.

Blocage

Les participants à la CNUCED sont, en outre, parvenus à un accord sur la question de la dette des P.V.D., qui ont finalement abandonné leur demande d'allégement général. Mais le projet *« invite les pays développés à répondre de manière positive, en tenant compte de la situation et des besoins particuliers des pays débiteurs, aux demandes des divers pays les moins avancés, qui cherchent à obtenir un allégement des charges de la dette résultant d'emprunts d'aide publique au développement »*.

Cependant il y avait encore blocage jeudi sur plusieurs questions importantes, qui soulèvent notamment des divergences idéologiques ou politiques. Il en est ainsi des conditions dans lesquelles pourrait *être améliorée* la compensation financière des pertes de recettes des pays exportateurs de matières premières et pourraient être augmentées les ressources de la filiale de la Banque mondiale, l'Association internationale de développement (A.I.D.). Les Etats-Unis diminuent leur contribution — en terme nominal — à cet organisme, qui prête aux pays à faibles revenus, alors que la Chine a accès désormais à ces financements. Aussi l'Inde, jusqu'à maintenant principale bénéficiaire de ces crédits, a-t-elle, vigoureusement plaidé pour une augmentation *« substantielle en terme réel »* des ressources de l'A.I.D. Mais il a été seulement décidé, en principe, que l'Association devrait disposer de ressources *« adéquates »*, *« compte tenu de l'élargissement du nombre des bénéficiaires »*.

Pour sa part M. Cheysson, le ministre français des relations extérieures, venu à Belgrade pour marquer l'*« importance politique »* de la conférence, a dénoncé l'attitude des Etats-Unis, qui *« limite la marge de manœuvre des pays industrialisés à économie de marché »*. Un échec à Belgrade — a-t-il ajouté — aurait un impact considérable et prendrait un caractère politique. Lors du sommet de Versailles, *en* 1982, les Etats-Unis avaient accepté, a rappelé M. Cheysson, un texte précis en vue du lancement de négociations globales Nord-Sud, mais ils se sont dérobés ensuite à toute discussion au fond sur cette question, et le président Reagan a jugé, à Williamsburg, que ce n'était pas un sujet important.

« Les Etats-Unis refusent en fait des discussions où, comme à Belgrade, toute la communauté — grands et petits pays — participerait » a encore déclaré le ministre français. *Commentant l'attitude effacée de la* Communauté européenne (*le Monde* du 30 juin), il a souligné : *« Les Européens sont rarement courageux lorsque les Américains sont à la table des négociations. Heureusement que la Communauté n'est pas la symétrique du COMECON. »*

M. Edgard Pisani, commissaire européen au développement, s'est également interrogé sur les capacités de la Communauté à résister aux Etats-Unis et sur sa *« crise d'identité »*. Il a déclaré à des journalistes : *« La Communauté est aussi incertaine à Belgrade qu'à Bruxelles et incapable d'assumer ses contradictions. Les positions qu'elle y a prises ont été en retrait sur celles adoptées par le conseil européen avant la conférence. »*

GÉRARD VIRATELLE.

Le chancelier Kohl tente à Moscou une mission impossible

(Suite de la première page.)

On insiste sur ce point au ministère des affaires étrangères en annonçant que le chancelier Kohl sera informé aussi complètement que possible de la situation et des risques qu'elle comporte. L'un de nos interlocuteurs suggérait même que le programme de sa visite lui permette de passer, à cette fin, tout un après-midi au ministère de la défense...

On retrouve ici ce sentiment — exprimé également à propos de M. Mitterrand — que les dirigeants ouest-européens ne sont pas totalement conscients de la gravité de la situation et épousent les orientations de la stratégie américaine sans en mesurer toutes les implications pour l'Europe. Même s'il n'a pas donné lieu à de nouvelles menaces, le sommet du pacte de Varsovie, qui s'est tenu le 28 juin à Moscou, était destiné, entre autres, à bien leur faire comprendre les conséquences que pouvaient entraîner, à faible distance de leurs frontières, les décisions que l'OTAN se propose de rendre exécutoires d'ici à la fin de l'année.

Manœuvre d'intimidation ? A moins que M. Kohl ne soit porteur de suggestions nouvelles en provenance de Washington — ce qui paraît douteux étant donnée la manière dont Soviétiques et Américains ont l'habitude de négocier entre eux, — personne à Moscou n'imagine sérieusement que la visite du chancelier fédéral permette de débloquer la négociation sur les armements nucléaires en Europe.

La question serait plutôt de savoir si, en dépit des Pershing et de l'avertissement de M. Portugalov, l'Allemagne fédérale peut demeurer un partenaire utile pour l'U.R.S.S — et, sous cette condition, pour les pays européens du camp socialiste, à commencer par la R.D.A. Par nécessité ou par résignation, on semblerait assez près d'y consentir dans la capitale soviétique, en particulier, bien entendu, pour ce qui concerne le domaine de la coopération et des échanges économiques.

Si le cœur y est moins qu'à la belle époque de l'Ostpolitik des chanceliers sociaux-démocrates, les affaires restent les affaires. Le signe le plus clair en ce sens a été donné par les conversations préparatoires que le comte Lambsdorff, *ministre* ouest-allemand de l'économie, a eu le 27 juin à Moscou non seulement avec des ministres techniques, mais avec le chef du gouvernement soviétique lui-même, M. Tikhonov.

Aussi bien se félicite-t-on à Moscou que M. Kohl manifeste par sa venue se propre volonté de maintenir le dialogue. Une pointe de regret perce à ce propos qu'il n'en soit pas de même avec Paris. Quelle que soit l'acidité des commentaires réservés ces derniers temps par la presse soviétique à le diplomatie française, de légers signes sont d'ailleurs apparus d'un désir d'améliorer les contacts avec la France. De bons rapports bilatéraux *« sont dans l'intérêt des deux Etats »*, écrivait récemment l'agence Novosti à l'arrivée à Paris d'une haute délégation parlementaire soviétique dont les membres, à en juger par leurs propos avant leur départ, avaient la ferme intention de sonder un peu mieux, à l'occasion de ce voyage, les intentions françaises.

Quelques jours plus tôt, le 22 juin, le ministre du commerce de l'U.R.S.S., M. Patolitchev, avait jugé utile de recevoir personnellement un haut fonctionnaire français, M. Baquiaste, directeur du département du commerce extérieur au ministère de l'économie, des finances et du budget, qui se trouvait à Moscou pour des conversations de routine sur l'état des échanges entre les deux pays.

ALAIN JACOB.

La visite de parlementaires soviétiques s'est déroulée « dans un climat franc mais parfois âpre »

« Un climat franc mais parfois âpre », a déclaré, jeudi 30 juin, M. Maurice Faure, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, pour qualifier les trois jours d'entretiens qu'une délégation du Soviet suprême de l'U.R.S.S., dont il était l'hôte, a eus à Paris. M. Zimianine, chef de la délégation, secrétaire du comité central du P.C. soviétique, a indiqué de son côté que chaque partie avait réaffirmé *« ses positions bien connues dans un climat franc et de travail »*.

Jeudi matin, M. Zimianine, accompagné de M. Zagladine, premier adjoint du chef du département international du comité central du P.C. soviétique, et de l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Paris, M. Vorontsov, a été reçu par M. Mauroy.

Selon les indications données dans l'entourage du premier ministre, la conversation a essentiellement porté sur les problèmes de la sécurité en Europe. M. Zimianine a relevé les divergences qu'il a observées, pendant sa visite en France, entre les positions françaises et soviétiques et a rejeté sur les Etats-Unis la responsabilité du blocage des négociations nucléaires de Genève et la menace d'un *« blocus »* économique mise en avant, selon lui, pas les Américains.

M. Mauroy a rappelé que la position de la France en ce qui concerne les questions de sécurité est fondée sur un équilibre des forces en Europe et réaffirmé que la force nucléaire française ne devait en aucun cas être prise en compte dans les négociations de Genève.

A propos d'un éventuel blocus, le premier ministre a rassuré ses interlocuteurs en déclarant que la France ne participera pas à une guerre économique. Le gouvernement français, a poursuivi M. Mauroy, ne voit au contraire aucune objection à la poursuite et au développement de la coopération bilatérale, notamment dans les secteurs industriel, technologique et culturel. Mais le premier ministre a souligné le déséquilibre commercial actuel au détriment de la France et M. Zimianine a reconnu la nécessité d'un rééquilibrage.

Jeudi soir, au micro de France-Inter, M. Zagladine a été interrogé sur la santé de M. Andropov, chef de l'Etat et secrétaire général du P.C. soviétiques. Il a répondu : *« Il travaille bien, il travaille beaucoup, il reçoit beaucoup d'étrangers. Tout le monde peut voir qu'il fait son travail d'une manière très efficace. Je peux vous dire avec satisfaction que ça va bien. »*

LA RÉUNION MINISTÉRIELLE FRANCO-ESPAGNOLE

Le climat s'est amélioré entre Paris et Madrid

De notre correspondant

Madrid. — Six ministres français participeront les samedi 2 et dimanche 3 juillet au Palais de La Granja, près de Ségovie, à une réunion de travail avec leurs homologues espagnols. Une rencontre semblable avait eu lieu en janvier à La Celle-Saint-Cloud et les deux gouvernements étaient alors convenus que ces rendez-vous seraient semestriels.

Des deux côtés on insiste sur le caractère *« informel »* de cette rencontre, destinée davantage à permettre un échange d'informations qu'à ouvrir une négociation pour des résultats concrets. Ce « séminaire » illustre la nouvelle philosophie des rapports *franco-espagnols* : *plutôt* que de se laisser enfermer dans une polémique stérile sur les deux grands thèmes conflictuels (problème basque et candidature de l'Espagne à la Communauté européenne), il s'agit de traiter l'ensemble des relations bilatérales.

Les deux pays entendent *« institutionnaliser »* leurs rapports en prenant pour modèle les étroites relations qui unissent Paris et Bonn. Les responsables politiques français et espagnols ont multiplié les rencontres depuis janvier dernier. Cette stratégie s'est révélée relativement payante et le *« déblocage psychologique »* entre Paris et Madrid est un fait indéniable.

Le gouvernement de Madrid est aujourd'hui conscient que les divergences qui séparent les deux pays, à propos de la candidature espagnole notamment, sont dues à des conflits d'intérêt objectifs et non à une mauvaise volonté politique de Paris. Encore s'agit-il de l'expliquer à une opinion publique conditionnée par une presse prompte à faire de la France la responsable de toutes les difficultés rencontrées par l'Espagne. On a pu à nouveau s'en rendre compte lors du conseil européen de Stuttgart : après avoir imprudemment annoncé qu'une date allait être fixée à cette occasion à l'entrée de l'Espagne dans la Communauté, le gouvernement s'est trouvé sans réplique face aux journaux accusant à l'unisson la France d'avoir, une fois de plus, fait de l'obstruction.

Les thèmes économiques et européens occuperont une large place lors des conversations de La Granja. Les ministres analyseront les résultats du conseil européen de Stuttgart. La *position française* consistant à lier l'adhésion de l'Espagne et celle du Portugal à la résolution des problèmes budgétaires de la Communauté est maintenant mieux comprise à Madrid. La Communauté devant de toute manière augmenter ses ressources avant la fin de l'année si elle ne veut pas se retrouver en état de cessation de paiement, le dossier de l'entrée de l'Espagne s'en trouvera alors débloqué, espère-t-on ici.

Les deux ministres de l'économie, *MM. Delors* et Boyer, pourront comparer les résultats de leurs politiques d'austérité respectives inspirées d'une philosophie très semblable. Le second pourra également informer le premier sur les conversations qu'il vient d'avoir avec les responsables économiques américains à Washington, où il a accompagné M. Gonzalez. En matière de commerce extérieur, c'est la France qui se trouve en position de demandeur : de tous les pays de la Communauté, c'est avec elle que l'Espagne réalise ses échanges les plus favorables. La balance commerciale entre les deux pays enregistre un déficit chronique du côté français depuis 1977. Il atteint 2,8 milliards de francs pour les cinq premiers mois de 1983.

M. Rocard prendra contact de son côté pour la première fois avec les responsables agricoles espagnols. Bien que ce secteur soit au centre de la plupart des polémiques qui opposent les deux pays, les ministres concernés, paradoxalement, ne s'étaient pas rencontrés depuis des années. Ils le feront au moment où la Commission européenne s'apprête à présenter aux ministres des Dix un premier document concernant les conditions d'intégration de l'agriculture espagnole dans la l'Europe « verte ». Enfin les deux ministres de la culture examineront notamment les possibilités de coopération bilatérale en matière de cinéma, de télévision et de vidéocâble.

THIERRY MALINIAK.



...nte à Moscou
...possible

ALAIN JACOB

...s soviétiques s'est déroulé
...e mais parfois âpre

...ICO-ESPAGNOLE
Paris et Madrid

Le Monde

politique

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

L'opposition en ordre séparé

Comme en 1979 la majorité d'alors, l'opposition d'aujourd'hui ira en ordre séparé aux élections européennes de 1984. Le bureau politique de l'U.D.F. a décliné, jeudi 30 juin, l'offre du R.P.R. de constituer *une liste commune de « l'opposition nationale »* qu'aurait conduite Mme Simone Veil. Mais, à la différence de ce qui s'est passé il y a quatre ans, les deux formations ne devraient pas se livrer un combat fratricide. La commune qualité d'opposant impose certaines solidarités.

En conséquence, le R.P.R. et l'U.D.F. concluront un accord préalable comportant à la fois *« des propositions communes, les modalités de création d'un intergroupe au Parlement européen et la présentation en commun des résultats obtenus par les deux listes »*. Le R.P.R. a pris acte de cette décision de l'U.D.F., tout en la regrettant, et M. Pons, secrétaire général du mouvement, a accepté d'entamer des conversations avec ses partenaires sur la base de leurs propositions.

En réalité, l'initiative prise par M. Jacques Chirac, et approuvée à l'unanimité par le comité central du R.P.R. du 12 juin, avait reçu un accueil favorable, non seulement parmi les militants « chiraquiens » mais même dans certains rangs de l'U.D.F.

D'ailleurs, jeudi, les représentants du parti radical ont voté, au bureau politique de l'U.D.F., contre le principe de listes séparées. Les dirigeants giscardiens ont jugé qu'il était urgent de faire barrage à un tel sentiment qui risquerait de s'amplifier. M. Giscard d'Estaing avait lui-même fait savoir à M. Chirac qu'il était hostile à une liste unique. Il l'a redit, au téléphone, au maire de Paris cette semaine, en lui expliquant que deux listes permettraient de *« ratisser plus large et de dissuader les listes marginales »*.

Il a proposé alors à M. Chirac de publier un communiqué commun. Celui-ci a refusé, estimant que le R.P.R. ayant fait une proposition, et ayant même déjà indiqué que, en cas de refus, il conviendrait d'élaborer un projet commun et de constituer un intergroupe à Strasbourg, c'était désormais à l'U.D.F. de répondre. Les deux dirigeants, qui doivent avoir un entretien en tête à tête un matin de la semaine prochaine — entretien envisagé depuis plusieurs semaines, — n'ont donc pas négocié à proprement parler.

L'initiative de M. Chirac était fondée sur la volonté unitaire qu'il disait ressentir dans l'ensemble de l'électorat de l'opposition. De surcroît, les divergences entre « giscardiens » et « chiraquiens » en matière européenne se sont fortement atténuées depuis 1979.

Toutefois, M. Giscard d'Estaing, dans la mesure où il entend lui-même jouer encore un rôle politique, certains dirigeants de l'U.D.F., ainsi que M. Raymond Barre, ne pouvaient laisser sans réagir M. Chirac acquérir le monopole de l'initiative. De plus, l'éventualité d'une liste unique de l'opposition conduite par Mme Simone Veil — qui était prête à l'accepter — aurait donné au vainqueur éventuel de juin 1984 un prestige susceptible de porter ombrage aux autres leaders pour la préparation des législatives de 1986 et même de l'élection présidentielle de 1988.

L'U.D.F. risque donc, pour le moment, d'apparaître comme anti-unitaire. Certes, en un an, la conjonture peut encore évoluer. Mais la valeur de référendum que certains R.P.R. voulaient donner aux élections européennes sera désormais plus malaisée à démontrer. Au-delà des surenchères inévitables en ce genre de compétition, l'opposition devra en effet additionner les voix de ses partisans à défaut de les confondre. Cela permettra, toutefois, de mesurer l'audience respective de chaque formation.

ANDRÉ PASSERON.

● *M. Yvan Blot*, (R.P.R.), président du club de l'Horloge, cité dans l'article « La fraude et ses censeurs », publié dans nos éditions datées 26-27 juin, nous prie de préciser que, contrairement à ce que nous avons indiqué, *« le club de l'Horloge n'appartient pas à ce qu'il est convenu d'appeler la nouvelle droite »*. M. Yvan Blot ajoute : *« Le club de l'Horloge combat dans l'opposition pour défendre les valeurs républicaines menacées par la politique socialiste. Nos préoccupations sont étrangères à celles de la nouvelle droite, comme en témoignent nos publications et nos colloques. »*

LES SUITES DU CONTENTIEUX ÉLECTORAL APRÈS LES MUNICIPALES

Le R.P.R. demande que MM. Fiterman et Ralite soient traduits devant le tribunal correctionnel

Le bureau de l'Assemblée nationale a jugé, le jeudi 30 juin, irrecevable la proposition de résolution du R.P.R. portant mise en accusation devant la Haute Cour de justice de M. Charles Fiterman, ministre des transports, et de M. Jack Ralite, ministre délégué à l'emploi, après leurs déclarations regrettant les décisions d'annulation de résultats d'élections municipales prises par les tribunaux administratifs *(nos dernières éditions du 1er juillet 1983)*.

Les erreurs de forme — pour le moins surprenantes — commises par le groupe R.P.R. ont facilité la tâche de la majorité socialiste et communiste du bureau de l'Assemblée qui, bien entendu, ne tenait guère à devoir réunir une commission spéciale pour étudier le cas des deux ministres communistes et à organiser, sur les conclusions de celle-ci, un débat public à l'Assemblée nationale. Or le bureau ne peut étudier le « fond » de la demande de mise en accusation devant la Haute Cour — c'est le rôle de la commission spéciale, — mais simplement la compatibilité de la « forme » de celle-ci avec l'ordonnance du 2 janvier 1959 créant la Haute Cour et le règlement de l'Assemblée nationale. Cela a suffi.

La proposition de résolution du R.P.R. était signée par cinquante et un députés, ce qui suffisait puisqu'il en faut *« au moins »* cinquante. Mais le nom et la signature de M. René La Combe, *député du* Maine-et-Loire, apparaissaient deux fois, en quarante et unième et quarante-septième positions. Or l'article 51 du règlement de l'Assemblée précise : *« A partir du dépôt de cette liste, aucune signature ne peut être retirée ni ajoutée (...). la liste* ne varietur *des signataires est publiée au* Journal officiel. » Le bureau a donc estimé qu'il n'était pas possible de retenir une liste aussi manifestement erronée.

Le bureau a aussi relevé dans le texte du R.P.R. qu'une même phrase prononcée par M. Ralite le 15 juin au micro de R.T.L. était citée deux fois de manière différente et que le « script » de cette émission, comme celui de « L'heure de vérité » de M. Fiterman à Antenne 2 le 9 juin, ne correspondaient pas exactement aux citations qu'en faisait le R.P.R.

Bien entendu, cette décision du bureau a été vivement discutée à l'occasion de rappels au règlement au début de la séance de l'après-midi de l'Assemblée. M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., a regretté que l'on ait *« déplacé ainsi les responsabilités »*, et affirmé qu'il y avait eu *« erreur matérielle »* et pas *« falsification »*. *« Nous ne sommes pas adeptes du corrector comme certains maires communistes »*, a-t-il ajouté. Pour M. Parfait Jans (P.C., Hauts-de-Seine), cette affaire illustre, au contraire, le vieux gag de *« l'arroseur arrosé »*, et M. Georges Hage (P.C., Nord) a affirmé qu'il y avait eu *« légèreté »* ou *« falsification »* et donc *« dans les deux cas forfaiture »*.

Le R.P.R., certes, a toujours la possibilité de déposer une autre demande, mais M. Pons, secrétaire général du mouvement, le jeudi 30 juin à Tarbes, n'a pas évoqué cette possibilité ; il a en revanche demandé que M. Badinter, *« en sa fonction de chef du parquet, de responsable de l'indépendance de la justice »*, traduise devant le tribunal correctionnel les deux ministres communistes.

En effet, le R.P.R. estime qu'ils ont enfreint l'article 226 du code pénal qui interdit de *« jeter le discrédit sur un acte ou une décision juridictionnels dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la justice ou à son indépendance »*. Le bureau de l'Assemblée avait déjà évoqué cette accusation, mais il avait remarqué que la jurisprudence de cet article veut qu'il ne soit appliqué que s'il y a eu *« une critique extrêmement violente inspirée par la volonté de discréditer une décision »*, explique le code Dalloz en s'appuyant sur un arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 27 février 1964.

Il reste que ce qu'il faut bien appeler les négligences du groupe R.P.R. ont jeté le discrédit sur sa demande. Chacun à l'Assemblée — où la discrétion de l'U.D.F. était particulièrement remarquable — reconnaissait que l'envoi de deux ministres en Haute Cour — acte extrêmement grave — nécessitait — pour le moins — une démarche sérieuse et rigoureuse.

Th. B.

La grève des tribunaux administratifs a été largement suivie

L'ordre de grève d'une heure, jeudi matin 30 juin, lancé par le Syndicat de la juridiction administrative, a été, selon les dirigeants de cette organisation, largement suivi. 100 % des membres des tribunaux administratifs ont observé cette consigne à Amiens, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Nantes, Poitiers, Rennes et la Réunion, et plus de 80 % à Lille, Lyon, Nancy, Paris et Versailles notamment. Partout ailleurs, la participation a été supérieure à 50 %.

M. Daniel Chabanol, qui est le président, a précisé que certains magistrats, qui n'appartiennent pas au syndicat se sont joints au mouvement. Cette organisation regroupe plus de deux cents des trois cent cinquante membres des juridictions administratives. Le syndicat a reçu le soutien de l'Association des membre et anciens membres du Conseil d'État.

La décision de faire grève (1) avait été prise en raison du silence des pouvoirs publics après les déclarations de deux membres du gouvernement, MM. Fiterman et Ralite, protestant contre les jugements rendus par les tribunaux administratifs en matière de contentieux électoral après les municipales.

Ces fonctionnaires, qui se sont sentis bafoués *« dans leur honneur personnel et professionnel et dans leur conception de la justice »*, estiment n'avoir pas obtenu du gouvernement la *« protestation solennelle et non dépourvue d'ambiguïté »* qu'ils lui avaient demandée.

M. Defferre, ministre de l'intérieur, duquel les tribunaux administratifs dépendent statutairement, avait toutefois adressé, le 29 juin, une lettre à M. Chabanol, dans laquelle il écrivait : *« Quelles que soient les exigences de la liberté d'expression, les juges des tribunaux administratifs ne peuvent être soumis qu'à une seule censure, celle du Conseil d'État. Ils doivent donc être pleinement conscients de l'importance que le gouvernement attache à leur rôle juridictionnel, encore accru par la mise en œuvre de la décentralisation, qui permet d'assurer en toute impartialité le respect du droit et la garantie des libertés publiques. »*

Une lettre à M. Mauroy

Le syndicat a estimé que cette réponse ne répondait pas à la lettre qu'il avait adressée à M. Pierre Mauroy, et qui indiquait notamment : *« Après les remous suscités par les jugements rendus en matière électorale par les tribunaux administratifs et les attitudes adoptées par deux de vos ministres, vous pouviez, lorsque vous avez décidé de consacrer un passage à la justice, dans votre article paru dans* le Monde *le jeudi 23 juin, choisir entre deux possibilités.*

» Vous pouviez par opportunité politique couvrir ces ministres ; vous pouviez, au nom de la morale politique et républicaine, et en application des garanties offertes aux fonctionnaires, défendre les juges administratifs dont l'honneur avait été bafoué. Vous avez préféré la première solution.

» C'est peu de dire que vous nous avez choqués, vous nous avez déçus (...). Nous sommes las, non seulement d'être critiqués par des voies non juridiques, mais aussi de ne pouvoir jamais répondre à ces attaques sans que notre réaction soit aussitôt récupérée.

» Nous sommes nombreux dans notre corps à avoir voté pour le président François Mitterrand, à avoir contribué à amener au Parlement une majorité de gauche. Mais nous sommes unanimes à penser que, lorsque nous jugeons, nous devons juger en conscience, en laissant nos opinions politiques au vestiaire.

» C'est pour ces raisons que nous avons voulu réagir contre l'affirmation selon laquelle nous aurions subi et, pire, cédé à des pressions. Or, qu'en est-il résulté ? Seule l'opposition nous a défendus. Les journaux proches de cette opposition se sont faits l'écho de nos protestations, de telle manière qu'une fois de plus nous sommes apparus comme des juges politiquement marqués.

» C'est une étrange perversion de notre pays que, lorsque l'on prend un engagement de gauche — qu'il se concrétise ou non par l'adhésion à votre parti, — on soit en même temps tenu de s'engager à ne se permettre jamais la moindre critique contre ceux qui, dans la majorité actuelle, osent remettre en cause la légalité des institutions républicaines.

» Enfin vous-même, monsieur le premier ministre, vous n'avez pas eu un mot pour nous défendre réellement. Votre dernière intervention dans le Monde *nous est, de par son ambiguïté, apparue comme la flèche du Parthe.*

» Nous ne voulons pas être récupérés. Nous voulons seulement laver les taches dont a été éclaboussée notre réputation par les cris excessifs de certains, les habiles maladresses d'autres et les silences de ceux dont nous attendions le soutien. Vous savez, comme nous, qu'il reste toujours quelque chose de la calomnie. Vous mesurez, comme nous, le risque qu'il y a à ce que la juridiction administrative soit suspectée de complaisance à l'égard d'une force politique. Aussi nous vous demandons de dissiper cet écœurement qui a saisi chacun d'entre nous, quelles que soient en son for intérieur ses options politiques, parce que nous, qui avons choisi de servir la justice et la loi, nous ne pouvons admettre l'injustice et le danger qu'il y a à s'attaquer à l'état de droit. »

Les juges des tribunaux administratifs, qui ont, en définitive, renoncée à poursuivre M. Fiterman au plan pénal, puisqu'ils souhaitaient surtout une réparation morale, ont voulu par leur grève rappeler à l'opinion publique *« qu'ils sont indépendants de toutes les pressions politiques d'où qu'elles viennent »*. (Rappelons que le contentieux relatif aux élections législatives, sénatoriales et présidentielle relève du Conseil constitutionnel.) Ils craignent aussi que les nouvelles compétences qu'ils tiennent de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 pour trancher les litiges entre les représentants de l'État et les élus des collectivités locales ne déclenchent désormais des campagnes à caractère politique. — A. P.

(1) En 1977, les tribunaux administratifs avaient déjà fait grève, mais pour une question de créations d'emplois.

A LA RÉUNION

M. Lemoine lance un appel à une « large concertation »

De notre correspondant

Saint-Denis-de-la-Réunion. — En visite à la Réunion pour la première fois depuis sa nomination au secrétariat d'Etat aux DOM-TOM, M. Georges Lemoine a pris contact avec tout ce que l'île compte de responsables : élus, syndicalistes, chefs d'entreprise. Il a aussi découvert quelques aspects de la vie quotidienne des Réunionnais à travers les bidonvilles ou les lotissements d'habitat social.

Aux fonctionnaires inquiets des propositions de l'intergroupe DOM-TOM pour la préparation du IXe Plan concernant la réduction des inégalités, le secrétaire d'Etat a souligné que ce document de « réflexion » n'engage pas le gouvernement. *Il a annoncé la mise en* place d'une commission d'études sur la formation des prix et l'évolution des coûts à la Réunion par rapport à la métropole à laquelle seront associés les syndicats. *« Rien ne sera décidé sans une large concertation préalable »*, a précisé M. Lemoine. Une étude sera également menée sur les conditions de la desserte maritime de l'île.

Parlant des prochaines étapes de la décentralisation qui déboucheront sur un accroissement des pouvoirs du conseil régional, il a insisté sur le fait qu'il ne fallait pas voir dans cette orientation un désengagement de l'Etat. *« L'avenir de la Réunion se construira nécessairement à la Réunion*, a-t-il dit. *Il faut cesser d'utiliser la formule : la Réunion, fenêtre ou vitrine de la France dans l'océan Indien. La Réunion doit être la Réunion dans l'océan Indien dans le cadre de la République française. Gardons-nous de l'assimilation. »*

HUBERT BRUYÈRE.

● *La révision du statut de la Polynésie*. — M. Gaston Flosse, vice-président du conseil de gouvernement de la Polynésie française, ancien député R.P.R., a été reçu, jeudi 30 juin, à l'hôtel Matignon, par M. Pierre Mauroy, auquel ont été soumis, pour arbitrage, les points demeurant en litige après la fin des négociations entre le secrétariat d'État aux DOM-TOM et les représentants de la Polynésie sur l'avant-projet visant à accorder à ce territoire un statut d'autonomie interne *(le Monde* daté 26-27 juin). Dans le domaine des relations internationales, M. Mauroy a donné l'assurance, selon M. Flosse, que le président du futur gouvernement du territoire pourra représenter non seulement ce territoire, mais également la République française dans certaines instances, notamment auprès de la commission du Pacifique sud. M. Flosse s'est déclaré, vendredi matin, *« tout à fait satisfait des décisions du premier ministre en ce qui concerne les problèmes institutionnels de la Polynésie »*.

M. STIRN (U.D.F.) CANDIDAT A LA PRÉSIDENCE DU PARTI RADICAL

M. Olivier Stirn, député U.D.F. du Calvados, a déclaré sa candidature à la présidence du parti radical dont le congrès doit avoir lieu en novembre. Dans une lettre qu'il vient d'adresser à tous les responsables du parti valoisien, M. Stirn justifie ainsi sa démarche : *« Si je suis candidat à la présidence du parti, c'est que j'ai une grande ambition pour lui. Jamais, depuis le début de la Ve République, le vieux parti de Clemenceau, d'Herriot et de Mendes France, n'a eu de telles chances de renouveau. Un parti républicain, réformiste, radical, est redevenu indispensable à notre pays. »*

L'ancien secrétaire d'Etat de M. Giscard d'Estaing poursuit : *« Si notre parti ne doit pas soutenir l'actuelle majorité, il ne doit pas pour autant se satisfaire d'un éventuel retour à l'ancienne majorité, qui, elle non plus, ne pourrait pas réussir. Ce qu'il convient de préparer, c'est, par conséquent, l'avènement d'une nouvelle majorité allant des socialistes au centre droit. »*

M. Stirn revendique l'*« indépendance »* des radicaux à l'égard de l'U.D.F. tout en assurant qu'ils seront les *« alliés loyaux du C.D.S., du R.P.R. et du P.R. »*.



JNICIPALES

ninistratifs
vie

M. STIRN (U.D.F.) CANDIDAT A LA PRESIDENCE DU PARTI RADICAL

EUROPÉENS HANDICAPÉS



LA FIN DE LA SESSION ORDINAIRE DU PARLEMENT

Adoption définitive de douze textes

Douze textes, dont le projet interdisant certains appareils de jeux (voir ci-contre), ont été définitivement adoptés au cours de la dernière journée de la session ordinaire du Parlement, jeudi 30 juin.

● **Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes.** — En quatrième lecture, les députés ont approuvé dans les mêmes termes qu'en troisième lecture ce projet qui modifie le code du travail et le code pénal. Après l'échec de la C.M.P. (commission mixte paritaire), les troisièmes lectures à l'Assemblée et au Sénat n'avaient pas permis de rapprocher les points de vue (*le Monde* du 8 décembre 1982, des 15 et 29 juin 1983).

● **Communication audiovisuelle dans les TOM.** — Dans les mêmes conditions, les députés ont approuvé ce projet qui rend applicables dans les territoires d'outre-mer certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle (*le Monde* des 13 mai, 17 et 30 juin) ; en troisième lecture, le Sénat avait confirmé ses positions antérieures (*le Monde* du 1er juillet).

● **Exposition universelle.** — Toujours en quatrième lecture, l'Assemblée a approuvé ce projet qui permet au gouvernement de créer les organismes chargés de préparer l'Exposition universelle de 1989 (*le Monde* du 20 mai, daté 22-23 mai, 19-20 juin et 30 juin). Les sénateurs ayant maintenu leur opposition de fond au texte gouvernemental (*le Monde* du 1er juillet), les députés sont revenus à leur texte de troisième lecture.

● **Démocratisation des enquêtes publiques.** — Selon la même procédure, les députés ont maintenu le texte voté en troisième lecture qui « *démocratise* » les enquêtes d'utilité publique et améliore la protection de l'environnement (*le Monde* des 22 avril, 19 mai, 15 juin et 1er juillet).

● **IXe Plan, première loi.** — L'urgence ayant été déclarée sur ce texte, après une deuxième lecture dans l'après-midi, les députés ont adopté en troisième lecture, en soirée, un texte identique à celui voté en première (*le Monde* des 16, 17, 18 juin) après que le Sénat eut rejeté l'article unique du projet (*le Monde* du 30 juin) et un échec de la C.M.P.

● **Règlement du budget de 1981.** — En troisième et dernière lecture, les députés ont approuvé le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1981 que les sénateurs ont par deux fois repoussé (*le Monde* daté 19-20, 26, 27, 30 juin et 1er juillet).

● **Ministres plénipotentiaires.** — En quatrième lecture, après échec de la C.M.P. et le maintien de son texte par le Sénat, les députés ont rétabli, dans les même termes que précédemment, ce projet qui ouvre le corps des ministres plénipotentiaires à des non-fonctionnaires (*le Monde* des 2, 24, 29 et 30 juin).

● **Démocratisation du secteur public.** — La C.M.P. n'ayant pu que constater le désaccord entre les deux Assemblées, le Sénat est revenu au texte qu'il avait approuvé. Il a en outre adopté trois motions tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité (dont l'objet est de faire reconnaître que les dispositions visées sont contraires à la Constitution) sur certains points du projet (*le Monde* des 28, 29 et 30 avril, 9, 10 et 22 juin et 1er juillet). En quatrième lecture, les députés ont rétabli le texte tel qu'ils l'avaient approuvé précédemment.

● **Villes nouvelles.** — Le désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat s'est confirmé le jeudi 30 juin. Aussi, dans la soirée, les députés sont revenus en quatrième lecture au texte qu'ils avaient voté en troisième lecture, après l'échec de la C.M.P., pour modifier les règles organisant un statut particulier pour les agglomérations nouvelles (*le Monde* des 8 octobre 1982, 22 avril, 13 mai, 18 et 29 juin 1983).

● **Droits et obligations des fonctionnaires.** — Selon la même procédure, les députés ont approuvé ce projet qui forme le titre I du nouveau statut de la fonction publique. Le titre II, qui concerne les fonctionnaires de l'État, a été adopté en première lecture à l'Assemblée, mais le Sénat n'en a pas encore discuté. Le titre III, sur les fonctionnaires des collectivités locales devrait être examiné à la session d'automne (*le Monde* des 5 et 6 mai, 22, 23 et 29 juin et 1er juillet).

● **Surveillance, gardiennage et transports de fonds.** — Députés et sénateurs s'étant mis d'accord en C.M.P., le Sénat approuve les conclusions de cette dernière comme l'avait fait l'Assemblée nationale (*le Monde* du 1er juillet).

Course contre la montre... pour les appareils de jeux

Minuit moins... une minute ; M. François Massot, député socialiste des Alpes-de-Haute-Provence, préside la séance de l'Assemblée nationale : « *La commission des lois constitutionnelle, de la législation et de l'administration générale de la République* [la formule est longue mais le règlement impose de la lire en entier même quand le temps presse]. *demande à l'Assemblée de se prononcer sur le dernier texte voté par elle* [sur le projet de loi interdisant certains appareils de jeux]. *Qui est pour ?* » Sur les bancs clairsemés de l'hémicycle quelques mains se lèvent : « *Qui est contre ?... Personne. Le projet de loi est adopté.* » Minuit n'a pas sonné. Ouf !

Le gouvernement — et particulièrement son vice-doyen d'âge, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation — a gagné sa course de vitesse : le « milieu » qui a établi son « racket » sur les appareils à sous ne bénéficiera *pas d'un sursis.*

Il s'en est fallu de peu. Ce projet n'ayant pas été inscrit à *l'ordre du jour de la session* extraordinaire, qui s'est ouverte le 1er juillet à 0 heure, il devait être définitivement approuvé avant le 30 juin à 24 heures, terme de la session ordinaire, faute de quoi il eut été nécessaire que le président de la République signe un nouveau décret modifiant l'ordre du jour de la session extraordinaire... ou attendre le 2 octobre, date de l'ouverture de la session d'automne.

Or les sénateurs n'ont guère facilité la course contre la montre de M. Defferre. Non pas qu'ils refusent que ces machines à sous soient interdites en France, ainsi que le souhaite le gouvernement pour lutter contre le grand banditisme mais, faute d'obtenir qu'ils puissent y en avoir quelques-unes dans les casinos, ils voulaient que leur fabrication reste possible en France pour l'exportation. La commission mixte paritaire l'avait d'ailleurs accepté ; mais, en deuxième lecture, l'Assemblée, à la demande du gouvernement, était revenue sur cet accord.

Le Sénat en a été marri. Il l'a *fait savoir en deuxième lecture,* jeudi 30 juin, dans l'après-midi, et le soir en troisième lecture, celle-ci ne commença qu'à 23 h 20. M. Defferre eut beau demander « un vote bloqué », celui-ci n'intervint qu'à 23 h 57 par un rejet... Le ministre de l'intérieur n'avait pas le temps d'aller du palais du Luxembourg au Palais-Bourbon. *Allait-il subir* la même mésaventure que celle qu'il avait imposée au gouvernement, du temps où il était dans l'opposition, quand il avait, en faisant traîner une discussion jusqu'à la clôture de la session, empêché l'adoption d'un texte sur les départements d'outre-mer ?

Non. Car à l'Assemblée, tout était prêt. M. André Labarrère, ministre délégué aux relations avec le Parlement, guettait au « perroquet » (système de communication interne) les travaux du Sénat. Dès le vote des sénateurs intervenu, la lettre du premier ministre, demandant à *l'Assemblée de trancher définitivement,* était signée ; la sonnerie de reprise de séance retentissait, les députés regagnaient l'hémicycle, M. Labarrère suppléait M. Defferre, l'affaire était réglée.

Heureusement — puisqu'il fallait corriger l'irrégularité de la rotation terrestre (*le Monde* du *1er juillet*) — *le ministre de l'intérieur bénéficiait, de toute façon,* le jour où il le fallait, d'une *seconde supplémentaire...*

THIERRY BRÉHIER.

Décentralisation :

La région coordonne les prévisions départementales pour les constructions de collèges

L'Assemblée nationale a adopté, le jeudi 30 juin, en deuxième lecture, la proposition de loi sénatoriale complétant la loi sur la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions. L'urgence ayant été déclarée, la commission mixte paritaire a été réunie après une lecture dans chaque Assemblée. Le Sénat avait prévu plusieurs préalables financiers à ce transfert de compétences (*le Monde* des 6, 7 et daté 8-9 mai), que l'Assemblée n'a pas acceptés (*le Monde* daté 26-27 et 28 juin), et chacun est resté sur ses positions.

Pourtant, sur deux points sensibles, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a fait, au cours de cette deuxième lecture à l'Assemblée, un pas vers les élus locaux.

Sur la participation de l'Etat au coût des transports scolaires, il n'a certes pas accepté, comme le demandaient les sénateurs, que celle-ci soit immédiatement portée à 65 % des dépenses engagées par les départements, auxquels la charge en est confiée. Mais, après quelques hésitations (amendement déposé, retiré, puis redéposé), il a fait voter que cette participation sera portée à 65 % « *des dépenses actuellement subventionnables dans tous les départements où les transports scolaires sont gratuits au 31 juin 1983* ». Il reste que, contrairement au souhait de M. Jean-Pierre Soisson (U.D.F., Yonne), ce taux ne sera pas calculé sur les dépenses réelles, mais sur un tarif établi par le commissaire de la République.

Pour corriger les barèmes qui servent à calculer la participation de l'Etat aux dépenses d'aide sociale du département (barèmes établis en 1955, qui désavantagent certains en profitant à d'autres), le gouvernement avait envisagé que cela se fasse à coût nul pour l'État. Le Sénat, lui, souhaitait que l'Etat prît entièrement à sa charge les quelque 750 millions de francs que coûterait l'opération. En première lecture, l'Assemblée avait voté un partage égal de la dépense entre l'Etat et les départements privilégiés. Cette fois, M. Defferre a fait adopter que rien ne sera pris aux départements avantagés, mais que l'Etat ne consacrera que 130 millions de francs pour aider les départements les plus défavorisés.

La discussion la plus vive a eu lieu, lors d'une suspension de séance, entre M. Defferre et le groupe socialiste sur les conditions d'établissement de la carte scolaire. Le gouvernement considérait que le texte voté en première lecture ne permettait pas une réelle coordination entre les différentes parties en cause. Les élus du P.S. trouvaient que la proposition gouvernementale faisait la part trop belle aux représentants de l'Etat et instituait une tutelle des régions sur les départements (raison pour laquelle le groupe communiste n'a pas voté l'article en question du projet).

Finalement, il a été décidé :

« 1) *Le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et des classes élémentaires et maternelles après avis du représentant de l'Etat ;*

» 2) *Le conseil régional établit et propose aux représentants de l'Etat, après accord des collectivités concernées et compte tenu des orientations fixées par le Plan, le schéma prévisionnel des formations des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spécialisée ;*

» 3) *Le conseil général établit, après accord des communes concernées ou, le cas échéant, des groupements de communes, le programme prévisionnel des investissements relatifs aux collèges qui résultent du schéma prévisionnel mentionné au 2) du présent article. A ce titre, le conseil général définit la localisation des établissements, leur capacité et le mode d'hébergement des élèves.* » Le conseil régional fait de même pour les lycées et les établissements d'éducation spécialisée ; il a été entendu que ces programmes prévisionnels seraient transmis aux représentants de l'Etat.

D'autre part, il a été précisé que les compétences en matière de transports scolaires seraient transférées aux départements à la fin de 1984. Et M. Defferre a fait adopter un amendement limitant à 30 % la hausse maximale de la dotation globale d'équipement et des subventions spécifiques pour les départements, les sommes ainsi dégagées profitant aux départements les moins aidés. — Th. B.

L'« HUMANITÉ DIMANCHE » : les promesses doivent être tenues.

Claude Lecomte, rédacteur en chef de l'*Humanité Dimanche*, commente, dans le numéro du 1er juillet de l'hebdomadaire du P.C.F., les déclarations du président de la République, le 28 juin, sur la justice sociale.

« *Pour réaliser cette justice sociale en maintenant la rigueur dans l'effort, il faut bien évidemment une politique économique*, écrit Claude Lecomte. *Ce n'est nullement incompatible.*

» *Encore faut-il s'en donner les moyens. Un des plus importants étant la participation des travailleurs, de tous ceux qui attendent encore des résultats d'un gouvernement de gauche en leur faveur. Car ce n'est pas d'un excès de mai 1981 dont souffre le pays, mais bien d'une insuffisance. Ce n'est que dans la mesure où les promesses seront tenues, comme l'a d'ailleurs rappelé le président de la République, que se dégagera un accord plus profond, un engagement plus accentué.* »

Le Monde

société

LES ÉTRANGERS EN FRANCE ET LES RISQUES DU RACISME

La répression contre les clandestins

(Suite de la première page.)

Un autre jour, une réglementation tâtillonne et humiliante est mise en place pour empêcher les faux touristes d'entrer en France. Tellement tâtillonne que les vrais en pâtissent injustement, et si humiliante que le président algérien s'en plaint au cours d'une visite à l'Élysée.

Depuis, les Maghrébins arrivant en France sont dispensés de certificat d'hébergement, pierre angulaire de cette réglementation. Mais ce certificat n'a été, pour l'instant, remplacé par rien, malgré les négociations qui ont eu lieu avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. L'immigration clandestine en est facilitée d'autant.

Parfois, le gouvernement semble céder à la générosité. A d'autres moments, le réalisme l'emporte. Ces revirements rendent à peu près indéchiffrable sa politique d'immigration, mélange de principes affirmés presque aussitôt démentis et de textes reconnus inapplicables à peine promulgués.

Un nouvel épisode illustre ce pilotage à vue. Il s'agit de retouches apportées récemment à la loi de 1981 sur l'immigration clandestine. Contrairement à la réglementation antérieure, ce texte, voté par la nouvelle majorité, offre certaines garanties aux étrangers en situation irrégulière. Ils ne peuvent être expulsés que dans des cas graves. Dans les autres, ils relèvent des tribunaux qui décident seuls de la peine appropriée.

Le soin de sanctionner les « sans-papiers » ayant été ainsi confié aux tribunaux, le nombre d'expulsions prononcées par les préfets a fortement diminué. Il tourne aujourd'hui autour de cent vingt par mois au lieu de huit cents en moyenne à la fin du septennat précédent. Conséquence : une forte pression s'exerce sur la justice pour qu'elle se montre sans faiblesse.

Expulsions judiciaires

Il y a d'abord eu une circulaire du ministère de la justice recommandant aux parquets de requérir « *systématiquement* » la « reconduite » — selon la terminologie officielle — des coupables à la frontière, alors que, selon la loi, les tribunaux n'y sont pas tenus. Ces recommandations ont donné quelques résultats : mille neuf cent cinquante « reconduites » ont été ordonnées en 1982 sans qu'on sache dans quelle proportion elles ont été suivies d'effet. Cela ne suffisant pas, le gouvernement s'est doté, à la faveur de l'abrogation de la loi « sécurité et liberté » entrée en vigueur il y a quelques jours, d'une arme beaucoup plus efficace. Il s'agit d'une disposition apparemment anodine de cette loi, mais qui, combinée avec certains articles du code pénal, permet de déclarer immédiatement exécutoire la reconduite des « clandestins » à la frontière même s'ils font appel.

La rapidité et l'efficacité de cette procédure sont redoutables car les intéressés comparaissent généralement en flagrant délit. Cela donne désormais aux tribunaux les moyens de procéder séance tenante à de véritables « expulsions judiciaires » sans davantage de garantie que les expulsions administratives dont le gouvernement entendait pourtant limiter le nombre.

Les juridictions useront-elles de cette disposition, qui constitue un véritable détournement de la loi généreuse votée en 1981 ? C'est probable car la chancellerie espère ainsi soulager les maisons d'arrêt — toujours surpeuplées — des « clandestins » qui y sont incarcérés.

Dès lors, il n'est pas difficile de prévoir ce qui risque d'arriver. Les condamnations en flagrant délit à des « reconduites » immédiates à la frontière se multipliant, il y a fort à parier qu'on assistera, comme pour les certificats d'hébergement, à une levée de boucliers. Cela est d'autant moins à exclure que de larges secteurs de la majorité restent sensibles au sort réservé aux immigrés. A en juger par l'attitude qui a été la sienne jusqu'ici, le gouvernement devra alors trouver un nouveau compromis, voire reculer, accentuant l'impression qu'il n'a pas de véritable politique d'immigration.

BERTRAND LE GENDRE.

Coups de feu et xénophobie dans la Creuse

Depuis des années, Bourganeuf (Creuse) vivait en bonne entente avec ses immigrés — ils sont environ trois cents, — des Maghrébins, des Turcs et des Portugais. Dans la nuit du 22 au 23 juin, des chevrotines ont été tirées dans la porte d'un logement occupé par des Turcs. Les auteurs de cet acte — un commerçant du bourg, un représentant de commerce d'une ville voisine et un gendarme de la brigade locale — ont été, depuis, inculpés (*le Monde* des 25 et 30 juin).

Dans la soirée du mercredi 29 juin, à la faveur d'une fausse alerte à la bombe visant la mairie, un noveau coup de feu a été tiré contre cet édifice.

Bourganeuf et ses Turcs

De notre envoyé spécial.

Bourganeuf. — Un « vedettariat » de si mauvais aloi, les Bourgouniauds, à l'évidence, s'en seraient passés. Depuis les années 70, quand un sanglant fait divers passionnel avait fait se tourner tous les regards vers la petite bourgade creusoise, ses quatre mille habitants avaient retrouvé leur sérénité. Puis, le *23 juin au petit matin, Bourganeuf* apprend que, dans la nuit, « on » a lancé un pétard lacrymogène dans un logement occupé par des travailleurs turcs, avant de tirer à la chevrotine sur la porte d'un autre appartement. Depuis, l'armurier du bourg, un représentant de commerce de Clermont-Ferrand et un... gendarme de la brigade locale ont été arrêtés et inculpés. Mais les passions ne sont pas retombées.

Mercredi, à la maison de la presse : une femme d'une quarantaine d'années achète l'un des trois quotidiens régionaux. A la « une », un encadré fait état de l'ouverture d'une information judiciaire décidée la veille. A la cantonade, et suffisamment fort pour être bien entendue, elle laisse tomber dans le silence : « *Ils commencent à nous emmerder avec « leurs » Turcs* », paye et s'en va. Le même jour à l'heure de l'apéritif, dans celui des bistrots de la ville qui passe pour n'être pas précisément le rendez-vous des gens qui pensent « à gauche », on discute ferme. « *Tu as vu les journaux ?* » lance un jeune homme à un consommateur, en brandissant la feuille. « *On parle de nous, ça c'est sûr* », répond l'autre. « *Ça, c'est rien,* reprend le premier, *attends un peu... Y'a des choses qui se préparent, tu peux me croire. Les fusils vont parler, pour de bon...* ». Dans la soirée, un coup de feu était tiré contre l'un des murs de la mairie...

Que Bourganeuf soit la championne creusoise en matière de travailleurs immigrés, cela ne fait aucun doute : on y dénombre actuellement 286 résidents étrangers, hommes, femmes et enfants. Des Marocains (94), des Portugais (80), des Turcs (53), des Algériens (34), les 25 restants étant de nationalités diverses. Mais hormis une fausse alerte à la bombe, voici quelques mois, dirigée contre l'un des deux cafés fréquentés par les Turcs, jamais aucun incident, même mineur, n'avait été signalé. Certes, quelques Bourgouniauds n'ont jamais fait mystère de leurs sentiments xénophobes, pour ne pas dire « racistes ». Ceux-là avaient ricané lorsque s'est créée, fin 1982, l'Association limousine France-Turquie, dont ils disent à qui veut l'entendre qu'elle est « très proche » du parti communiste... Mais on en était resté aux paroles.

Et puis, il y a les autres, tous les autres. Pas une fois, cette majorité ne nous aura dit autre chose que « *ce sont des gens sans histoire* », « *des travailleurs* », ou bien « *de bons types qui vivent entre eux, passent leurs journées au boulot et leurs soirées à boire du thé plutôt qu'autre chose* ». Que leur reprocher ? Peut-être de « *n'être pas très désireux de « s'intégrer », préférant cette espèce d'isolement où les confinent leur langue et leurs habitudes* ». Mais leurs enfants sont tous scolarisés sans exception. A telle enseigne qu'il a même fallu doter l'école primaire Marie-Curie, qui compte *dans ses effectifs 50 %* d'étrangers, d'une classe « de rattrapage intégré » où ne leur est enseigné que le français.

« Un certain climat »

Repliés sur eux-mêmes mais placides, ces Turcs ont commencé à arriver à Bourganeuf voici environ trois ans. Quand la mise en place de la « filière bois » dans la Creuse a créé des emplois. « *Sans la main-d'œuvre étrangère,* dit l'un des responsables de la Sica du Thaurion, première industrie du secteur, *nous serions bel et bien dans la merde !* » Et puis, après les tempêtes catastrophiques de novembre 1982, qui avaient ravagé la forêt creusoise au point de la mettre en danger de mort, d'autre sont venus, tous originaires de la même région paysanne de Turquie, Isparta, et du même village, Yalvaç, pour beaucoup d'entre eux. « *Sans eux, nous étions foutus,* dit M. Georges Neyret, maire (P.S.) de Bourganeuf depuis 1977. *Il fallait agir très vite, et nous manquions totalement de l'indispensable main d'œuvre...* »

Alors, comment expliquer ce geste ? « *Ce n'est un secret pour personne,* explique un exploitant forestier, *qu'il y a des pratiques pas toujours très orthodoxes en usage dans la forêt... Des Turcs ou des Maghrébins sont devenus à force de travail petits « patrons », eux-mêmes, qui emploient leurs compatriotes. De là à ce que ces artisans-bûcherons installés à leur compte — qui sont en situation absolument régulière — magouillent un peu, ou beaucoup... Toujours est-il qu'en cette période de crise le seul fait qu'ils aient, les uns et les autres, du travail et une feuille de paie à la fin du mois, ça peut suffire à faire grincer des dents...* »

Le maire, lui, parle d'un « *certain climat* » qui s'était fait jour ces deux derniers mois, assez nettement pour qu'on ait jugé utile d'en avertir la préfecture. « *Il est vrai que les gens d'ici commencent à trouver « injuste » que les Turcs aient du boulot quand eux-mêmes en manquent. Alors, on entend dire, par-ci, par-là,* « foutez-les donc à la porte, nous, on prendra leur place »... *Mais, en vérité, il n'y a pas tellement de candidats à un travail très dur physiquement et pas tellement lucratif.* »

Dimanche 26 juin, à la fin de la messe, le prêtre qui venait d'officier a lu en chaire un message qu'il avait cosigné avec ses trois collègues. Un texte bref, rappelant que « *l'évangile nous demande d'accueillir l'étranger venu chez nous comme un témoin du passage de Dieu, de Jésus* », et, plus loin, que « *Jésus est le Dieu d'Abraham, de cet Abraham ou Ibrahim qui est le père commun des croyants, juifs, musulmans ou chrétiens* ». Que s'est-il vraiment passé ? Pour les uns (et plusieurs journaux locaux ont opté pour cette thèse), les fidèles auraient délibérément quitté la nef pour marquer leur désapprobation. Pour les autres, c'est simplement « *parce que la messe était achevée qu'on s'est dirigés vers la porte...* »

L'un des prêtres nous a dit sa déception : « *Dans ce fief républicain depuis toujours, on pourrait s'attendre à un peu plus de... fraternité, toute croyance religieuse mise à part. Aujourd'hui, j'ai peur pour les Turcs : de telles attitudes risquent de se retourner contre leur communauté entière. A partir d'une argumentation simpliste du genre « s'ils n'étaient pas là, cela ne serait pas arrivé...* »

Depuis la nuit du 22 au 23 juin, il y a quelque chose de malsain dans l'air de Bourganeuf.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

MÉDECINE

M. Edmond Hervé précise les perspectives d'une « autre organisation de la santé »

Concilier la rationalisation du système de santé et les exigences d'un « *budget de courage* », tout en maintenant le niveau élevé de protection sanitaire dont bénéficient les Français, tel est le pari difficile que s'est fixé M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé. Celui-ci en a rappelé les termes, jeudi 30 juin à Paris.

Maîtriser les dépenses de santé sans porter atteinte à la qualité des soins, c'est — notamment — agir sur l'offre, par exemple sur la démographie médicale. Sur ce point, M. Hervé estime indispensable que le nombre des étudiants en médecine admis en 2e année soit limité à cinq mille. Rappelant la « qualité » de la loi votée sur la réforme des études de médecine, M. Hervé a annoncé que des commissions chargées de la régulation des flux des étudiants selon les disciplines et selon les régions allaient être mises en place prochainement. Un décret en fixera les modalités de fonctionnement.

D'autre part, le secrétaire d'Etat à la santé a estimé que l'un des enjeux majeurs du septennat consistait à rationaliser le fonctionnement de l'institution hospitalière. Pour ce faire, un projet de loi est en cours d'élaboration, qui devrait être soumis au Parlement à l'automne prochain et devrait permettre, outre une meilleure harmonisation des différents secteurs d'hospitalisation, *une planification plus rationnelle* des équipements hospitaliers et le développement de solutions alternatives à l'hôpital. Le projet de loi consacrera la notion de « *départementalisation* » des établissements, qui sera mise en place progressivement en respectant le principe de l'élection pour quatre ans des chefs de département.

M. Hervé a formellement démenti la rumeur d'une possible suppression des fonctions de médecins à temps partiel dans les hôpitaux. Il a en outre rappelé que son administration élaborait la réforme du statut des médecins hospitaliers. Il s'agit, a souligné le secrétaire d'État, de mettre au point un statut unique ménageant des « *passerelles* » entre les hôpitaux généraux et les centres hospitalo-universitaires.

Ces réformes s'accompagneront de la mise en œuvre progressive, elle aussi, d'une profonde modification d la tarification hospitalière, par la suppression du « *prix de journée* » que M. Hervé considère comme un système « *absurde* » et son remplacement par le « *budget global* », fixé en début d'année pour chaque établissement. Sur ce point, le secrétaire d'État à la santé a précisé que le décret paraîtrait fin juillet, ou début août, et qu'il ne s'appliquerait dans un premier temps qu'aux centres hospitaliers régionaux. La réforme s'étendra à l'ensemble des établissements à partir du 1er janvier 1985 et ne sera totalement achevée qu'au début de 1987. En outre M. Hervé a déclaré que après le conflit prolongé qui a affecté la communauté hospitalière, la concertation entre les différentes parties prenantes était à présent bien engagée. Le rapport que le gouvernement a demandé aux cinq « *médiateurs* » sur la situation des hôpitaux devrait être remis avant la mi-juillet.

Enfin, M. Hervé a annoncé la parution imminente au *Journal officiel* du statut des internes. Il a ajouté qu'une commission serait créée au secrétariat d'Etat à la santé sur l'avenir de la médecine générale et a annoncé la reconstitution de deux autres importants groupes de travail : la commission des maladies mentales (1) et la commission du cancer.

D'une manière générale, a souligné M. Hervé, il faut rappeler aux Français qu' « *une autre organisation de la santé est nécessaire* ». Il s'agit de « *mieux soigner en dépensant aujourd'hui autrement et moins demain* ».

CLAIRE BRISSET.

(1) Sur ce point, M. Hervé a annoncé la prochaine publication du rapport de la commission présidée par le docteur Jean Demay à propos de l'organisation de la psychiatrie en France, rapport dont *le Monde* daté 10-11 octobre 1982 avait publié la version initiale.

ÉDUCATION

LES CARRIÈRES DES UNIVERSITAIRES

« Il faut instaurer une gratification du mérite de l'efficacité et du résultat »

nous déclare M. François de Closets

François de Closets a décrit dans son livre *Toujours plus* (édité chez Grasset) les inégalités qui minent la société française. Il comptabilise les privilèges qui s'attachent à certaines fonctions et entrent ainsi, sans y paraître, dans la rémunération.

« Mettez-vous les enseignants du supérieur au nombre des privilégiés ?

— Ils sont peut-être en passe de le devenir. Indiscutablement, les enseignants du supérieur sont sous-payés en salaire, mais le temps libre dont ils jouissent est un avantage ; ils ont un salaire-temps. Par conséquent, la rémunération d'un professeur d'université est une rémunération en argent, plus une rémunération en temps libre, plus une rémunération en sécurité d'emploi.

» Dans les années 60, si vous compariez cette rémunération à la rémunération purement monétaire d'un cadre supérieur du secteur privé ayant fait les mêmes études, il y avait une certaine équivalence. Parce que l'impôt sur les hauts revenus n'était pas très lourd, parce que l'insécurité, même dans le secteur concurrentiel, n'était pas très forte. Or on constate que, depuis dix ans, l'insécurité que supporte celui qui a choisi la carrière de cadre de direction dans le secteur concurrentiel s'est accrue, et que la politique de réduction des inégalités monétaires menée depuis dix ans va affecter principalement celui qui a visé uniquement les gains d'argent.

» Donc il y a dégradation de la situation de celui qui a choisi la voie « libérale » de l'entreprise concurrentielle. Au contraire, pour ce qui est de l'enseignant, la part « sécurité » de sa rémunération s'est accrue, a pris de la valeur, la part « temps libre » s'est maintenue — elle est toujours aussi précieuse — et la part strictement « salaire » a été moins frappée par l'impôt sur les hauts revenus, de fait justement qu'il est moins payé.

» Dans ces conditions, si vous faites la comparaison entre deux physiciens, l'un passé dans l'industrie privée, l'autre dans l'Université, indiscutablement, aujourd'hui, celui qui est dans l'Université se trouve avoir un privilège par rapport à celui de l'industrie privée. Il est normal de faire payer ces avantages à leur prix.

— Estimez-vous que les enseignants universitaires sont privilégiés par rapport aux autres enseignants ?

— Là, vous posez un problème vertical et non plus horizontal. Comme je l'ai écrit, je ne pense pas que les instituteurs, du fait de leur très faible rémunération, du fait de leurs conditions de travail beaucoup plus dures, soient des privilégiés. Car, finalement, le privilège ne peut se juger que par rapport aux gens de qualification comparable. Autrement, on entre dans l'échelle des inégalités, qui est un autre problème que celui des disparités horizontales de privilèges. Alors, faut-il réduire les inégalités entre l'instituteur et le professeur d'université ? Cela ne me semble pas en soi évident.

— Pour ce qui concerne les enseignants d'université, pensez-vous qu'il faille toucher aux aspects non monétaires de leur rémunération ?

— J'ai toujours dit qu'il me paraissait anormal de ne pas les prendre en compte et qu'il me paraîtrait aussi anormal de prétendre les détruire systématiquement. Il est très bon qu'un jeune sorti de l'enseignement supérieur ait la possibilité de choisir soit une carrière de cadre, avec tous les risques et toutes les possibilités de gain que cela comporte, soit une carrière dans l'enseignement supérieur, avec des avantages de sécurité et de temps libre. Ce qu'il faut, c'est qu'il y ait une certaine équité entre les deux et que, par conséquent, la sécurité et le temps libre soient payés à un niveau normal par rapport à ce qui se passe dans le secteur d'en face.

Accentuer la diversité

» Ce qui l'amènerait, ce serait que l'on accentue encore la diversité. Que l'on dise à l'enseignant : vous devez tant pour justifier votre salaire et vos avantages, mais vous pouvez, si vous le voulez, travailler plus, consacrer deux mois de vacances à faire de la formation professionnelle et gagner plus.

» Ce serait la carrière à la carte. Je connais des professeurs d'université qui, actuellement, pour faire leur enseignement, parce qu'ils prennent littéralement leur étudiants par la main, y consacrent probablement au moins cinquante heures par semaine. C'est vrai. Mais ce qui est vrai aussi, c'est qu'ils pourraient faire leur travail dans des conditions qui ne seraient pas reprochables en travaillant infiniment moins et en ayant la même carrière. L'important, c'est d'ouvrir la possibilité de destins individuels.

— Sans poser des balises pour inciter, par exemple, les enseignants à être plus présents aux étudiants ?

— Il est vrai que l'on ne peut pas, où que ce soit, s'en remettre uniquement à la conscience professionnelle des gens. Il faut qu'il y ait une certaine rétroaction, une certaine sanction, une certaine obligation de résultats. Au niveau où sont les enseignants du supérieur, on ne va pas mettre des contre-maîtres ou des horloges pointeuses. Il faut donc qu'il y ait un système qui permette de constater que les gens font réellement les obligations d'enseignement.

» Mais, surtout, je voudrais que l'enseignant qui a, à la fois, la compétence spéciale et qui se donne à son métier totalement et avec un maximum d'efficacité soit réellement gratifié dans ses possibilités de carrière, de promotion, de recyclage.

» Je pense qu'il faut instaurer une certaine méritocratie, une gratification du mérite, de l'efficacité et du résultat. Comment faire concrètement ? J'estime que je n'ai pas la compétence pour en décider.

— En conclusion, croyez-vous possible de parvenir aujourd'hui à une plus juste équité du statut des enseignants du supérieur ?

» — Je crois, en effet, qu'il faut tenir compte du déséquilibre qui risque de s'aggraver sous le double effet de la crise et de la politique de réduction monétaire. Sinon, à terme, vous allez voir tous les meilleurs esprits, ceux qui ont les meilleurs diplômes, glisser vers les administrations, les services publics, les universités. Ce n'est sûrement pas ainsi que l'on gagnera la bataille économique. »

Propos recueillis par
CHARLES VIAL.

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES...

(par ordre de mérite)

● **École normale supérieure de jeunes filles** (boulevard Jourdan).

Section S : Sciences humaines et sociales. — Mlles Lydia Gaudray, Christine Hivet, Sylvie Guillard, Catherine Mazodier, Corinne Samyn (4 ex.).

... ET AUX AGRÉGATIONS

(par ordre alphabétique)

Arabe : Danièle Chabel (2e), Mohamed Chairet (4e), Djamel Kouloughli (1er), Mohamed Zouaghi (2e)

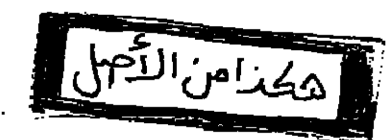
Italien : Mmes et MM. Dominique Bouveret (9e), Myriam Carminati (6e), Agnès Crouzet (5e), Véronique Curvin (10e), Jean-Louis Fournel (3e), Dominique Fratani (1er), Manuela Moïse (4e), Agnès Morini (8e), Christel Mouilleron (7e), Venera Thevenot née Turibio (2e).

● RUSSE :

Mme et M. Michel Kokmanoff (1er) ; Gisèle Tokarey (2e).

● GENIE ELECTRIQUE :

MM. Noël Aubry (19e) ; Jiël Bansard (28e) ; André Barbaux (2e) ; Didier Bedos (24e) ; Jean Berny (30e) ; Bertrand Berthe (8e) ; Étienne Boyer (11e) ; Jean Cann (14e) ; Alex Carrot (20e) ; Michel Ciais (24e) ; James Debruyne (9e) ; Didier Demigny (13e) ; Christophe Desages (3e) ; Jacques Duprat (18e) ; Bruno Feneuil (3e ex.) ; Michel Ferra (11e ex.) ; André Gavila (23e) ; Gérard Gervois (22e) ; Jean Gonzalez (6e) ; Bernard Goudeau (33e) ; Rachid Harba (17e) ; Christophe Herail (16e) ; Bertrand Isambert (27e) ; Didier Le Berre (1er) ; Jean Livolsi (31e) ; Christophe Pellegeay (31e ex.) ; Louis Peroncel (21e) ; Jean Pinquet (29e) ; André Ray (34e) ; Jean Raymondi (7e) ; Fabrice Robert (5e) ; Claude Robin (10e) ; Alain Thenot (24e ex.) ; Jean-Paul Wittevrongel (15e) ; Julien Yuste (34e ex.).



ans la Creuse

urcs

« Un certain climat »

La loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été définitivement adoptée, le 30 juin, par l'Assemblée nationale. Nous publions ci-dessous les principales des dispositions du texte préparé par Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme.

● **Définition des travaux de valeurs égales.** — *« Sont considérés comme ayant une valeur égale les travaux qui exigent des salariés un ensemble comparable de connaissances professionnelles consacrées par un titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, de capacités découlant de l'expérience acquise, de responsabilités et de charge physique ou nerveuse. »* Le diplôme ne pourra plus être évoqué pour justifier un salaire supérieur. Il est mis sur le même plan que la pratique professionnelle ou l'expérience.

● **Rapport sur l'entreprise.** — *« Chaque année, le chef d'entreprise présente au comité d'entreprise ou aux délégués du personnel un rapport écrit sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise. »* Ce rapport, précis et détaillé, permet d'avoir une bonne image de la situation des hommes et des femmes dans l'entreprise. Il est communiqué aux délégués syndicaux et envoyé à l'inspection du travail. *Jusqu'en 1985,* seules les entreprises d'au moins trois cents salariés sont concernées. Ce chiffre sera abaissé à cinquante à partir de cette date.

● **Plan pour l'égalité professionnelle.** — Les employeurs sont invités à mettre sur pied — après avoir consulté le comité d'entreprise ou les délégués du personnel — un plan pour que les femmes rattrapent leur retard par rapport aux *hommes,* que ce soit par le biais de l'embauche, de la formation, de la formation professionnelle, etc.

● **Aide financière.** — L'Etat pourra octroyer une aide financière aux entreprises pour les aider à réaliser leurs plans lorqu'il estimera que les mesures envisagées représentent une *« action exemplaire »*.

∴

Un conseil supérieur de l'égalité professionnelle va être créé. Mis sur pied par les ministres chargés des droits des femmes, de l'emploi et de la formation professionnelle, il participe *« à la définition, la mise en œuvre et l'application de la politique menée dans les domaines de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »*. Salariés et employeurs y seront représentés.

En cas de litige :

Les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise peuvent exercer une action en justice en faveur d'un salarié sans avoir à justifier d'un mandat de l'intéressé, à condition que celui-ci ait été averti par écrit et qu'il ne s'y soit pas opposé.

L'employeur doit fournir au juge saisi la pleine justification de l'inégalité de rémunération invoquée par le salarié.

Peines de substitution : plutôt que des condamnations à des peines d'amendes, voire d'emprisonnement, pour les employeurs ne respectant pas la loi sur l'égalité professionnelle, le tribunal correctionnel pourra demander à *ceux-ci* de proposer un plan de rattrapage qu'ils devront réaliser dans un délai précis.

La loi prévoit également la *réintégration,* ou si elles le souhaitent, l'indemnisation des personnes licenciées après avoir poursuivi leur employeur pour discrimination sexiste dans leur profession.

Changement sans bruit

Elle n'aura pas fait autant de bruit que le projet de loi antisexiste. Pourtant la loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes devrait changer plus profondément l'image et la condition des femmes. La nouvelle loi donne enfin la possibilité aux femmes — ou à leurs organisations syndicales — de lutter effectivement contre toutes les discriminations dont elles peuvent être victimes : au niveau de l'embauche, en matière *« de rémunération, de formation, de qualification, de classification, de formation professionnelle ou de mutation »*.

En obligeant les employeurs à fournir aux représentants du personnel un rapport annuel comparatif, chiffré et détaillé, de la situation des femmes et des hommes dans l'entreprise, la loi devrait inciter ceux-ci à établir l'égalité entre les *travailleurs par le biais d'un* plan de rattrapage.

Il s'agit de la reconnaissance totale du travail des femmes. Celles-ci deviennent des travailleurs à part entière, s'inscrivant profondément dans une vie professionnelle, et non plus *entre parenthèses (en attente* d'un mariage, d'une naissance...).

Combien de fois, en effet, des femmes s'entendent encore demander, lorsqu'elles postulent à un emploi où les déplacements sont fréquents, ou a un emploi accaparant, ce qu'elles pensent faire de leurs enfants et ce que ferait leur mari si elles devaient être mutées. Il n'est pas rare non plus de voir justifier une discrimination dans la rémunération par le fait que le mari travaille et que le salaire de l'épouse est jugé moins indispensable que celui d'un collègue masculin.

La loi, bien sûr, n'est pas une panacée, mais elle représente un progrès significatif. Les employeurs ne pourront plus se réfugier derrière le *« motif légitime »*, qui est supprimé, pour refuser à une femme un emploi (sauf dans les cas de métiers spécifiques fixés par décret). Et la définition donnée par la loi de ce que l'on peut considérer comme des *« travaux égaux »* restreindra le champ d'interprétation et limitera les abus.

Les féministes auraient souhaité qu'en plus des syndicats leurs organisations puissent aussi saisir la justice à la place des femmes victimes de discriminations. On comprend leur manque de confiance dans la combativité des syndicats en ce domaine. Mais on comprend aussi le souci du ministre de laisser aux représentants des travailleurs dans les entreprises l'exclusivité de la démarche.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

SCIENCES

L'avenir spatial de la France

« Acquérir l'autonomie en matière spatiale », dans les principales utilisations, lancement compris, telle était la philosophie du programme spatial français engagé dans les années 70.

Assurer _« la continuité et la compétitivité »_ de cet acquis, atteindre l'autonomie dans le domaine nouveau de l'intervention humaine en orbite, tel devrait être l'objectif des quinze prochaines années si le gouvernement suit les orientations (un conseil interministériel en décidera à la fin de l'année) que lui propose le Centre national d'études spatiales (CNES).

L'objectif d'autonomie des années 1970 impliquait le développement d'Ariane, mais aussi des réalisations en télécommunications, télédiffusion, météorologie, observation de la Terre. D'où les satellites E.C.S., Telecom-1, TdF-1, Meteosat et Spot-1, développés dans un cadre national ou au sein de l'Agence spatiale européenne (ESA). Ils ouvrent la possibilité de commercialiser des services, a conduit le CNES à créer des filiales comme Arianespace ou Spot-Image ; une autre pourrait l'être pour la collecte des données par satellite (systèmes Argos et Sarsat).

Les activités *scientifiques* ont aussi connu un développement important. Par le biais d'une triple coopération avec nos partenaires de l'E.S.A., avec les États-Unis, avec l'Union soviétique — celle-ci ayant permis d'aborder les nouvelles disciplines que sont la science des matériaux ou la biologie et la médecine spatiales, quelque mille cinq cents *scientifiques sont directement intéressés* aux programmes du CNES. Cela assure un progrès des connaissances fondamentales, mais aussi l'apprentissage de techniques dont la maîtrise sera essentielle dans quelques années.

Cet acquis, sans oublier la constitution *ex nihilo* d'une industrie spatiale, doit maintenant être valorisé.

A moyen terme, l'augmentation des capacités des lanceurs — Ariane-4 emportera, fin 1985, une charge deux fois et demie plus lourde que ce qui était initialement requis d'Ariane-1 — va induire une *mutation importante des missions.*

Les télécommunications spatiales s'ouvriront à des services nouveaux (communication avec les véhicules radio haute fidélité, télévision à haute définition). Les transmissions de satellite à satellite (projet Star) se développeront. Les satellites d'observation de la Terre évolueront vers une *plus grande durée de vie* opérationnelle — on vise quatre ans pour les troisième et quatrième exemplaires de Spot, au lieu de trente mois pour le premier. Puis l'observation par radar, commentée par le satellite européen E.R.S.-1, viendra compléter l'observation en visible et en infrarouge. D'une manière générale, il faudra améliorer les techniques, augmenter la fiabilité, ouvrir de nouvelles applications comme l'océanographie (projet Poséidon).

Hermès

Mais en plus de cet affermissement, il faut conquérir un nouveau domaine, celui de l'intervention en orbite. Le CNES, très orienté ces dernières années vers la robotique spatiale (station Solaris) voit maintenant une plus grande place pour l'homme dans l'espace ; le vol de Jean-Loup Chrétien a ouvert des perspectives.

Un nouveau lanceur, Ariane-5, étudié par le CNES et par l'ESA sera nécessaire vers 1995. Il utilisera un gros moteur à oxygène et hydrogène *liquides, HM-60,* qu'une collaboration industrielle franco-germano-suédoise étudie depuis trois ans. Le projet est assez avancé pour être proposé à l'ESA, avec l'objectif de commencer le développement en 1986.

Comme pour tous les composants d'Ariane-5, la fiabilité devra permettre des vols habités. Ariane-5 sera, comme ses prédécesseurs, un lanceur « consommable », mais il pourrait être intéressant de récupérer et de réutiliser *le moteur HM-60.* Une autre composante récupérable est évidemment la petite navette Hermès qui abriterait les cosmonautes qu'emporterait Ariane-5.

L'intérêt du CNES pour le vol habité tient aussi à la nécessité pour l'Europe de prendre position sur le projet américain de grande station *orbitale. La participation* européenne au programme de la navette spatiale — la fabrication du laboratoire européen Spacelab — a laissé un goût amer, aussi le CNES pense-t-il qu'il faut mettre très haut la barre d'une coopération. Il n'est intéressé par la *station orbitale* que si celle-ci est « *un village librement ouvert* ». Le CNES a demandé à la NASA un collier d'amarrage où Hermès viendrait se fixer. La NASA semble favorable — mais ce n'est évidemment pas au niveau des *agences spatiales* que se prennent de telles décisions.

Et les finances dans tout cela ? Le CNES a fait ses comptes. Il lui paraît nécessaire que son budget passe, dès 1984, de 3,5 à 4 milliards de francs, pour assurer le service opérationnel des programmes en cours. Par la suite, une augmentation lente conduisant à 4,8 ou 5 milliards en 1990 devrait suffire.

La science spatiale serait financée à hauteur de 500 millions de francs, et environ 300 millions de francs iraient à de la recherche technologique de base. Ce poste avait été un peu délaissé, la priorité ayant été donnée aux programmes d'application en cours ; mais il est clair qu'un gros effort y est nécessaire si le CNES veut avoir dans l'avenir les moyens technologiques de ses ambitions.

Pour importantes que soient ces sommes, elles laisseront la France — et l'Europe, dans la mesure où nos principaux partenaires auraient une démarche analogue, — loin derrière les deux grandes puissances spatiales. Il y a à cela une raison de *fond : les ministères de la défense* financent en Europe 2 % de l'effort spatial, contre 50 % aux États-Unis et 75 % en Union soviétique. Pour M. Hubert Curien, président du CNES, c'est une « *anomalie* », et il ne la croit pas destinée à durer éternellement.

MAURICE ARVONNY.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 01 7 83 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 2.7.83 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Évolution probable du temps en France entre le vendredi 1er juillet à 0 heure et le samedi 2 juillet à minuit.

Les pressions seront à la hausse sur la France. Les perturbations seront ainsi rejetées vers les îles Britanniques et *seule leur bordure méridionale* débordera sur nos régions proches de la Manche.

Samedi, le temps sera assez frais et brumeux sur une grande partie du pays : 10 °C à 12 °C au lever du jour. Une bande de nuages plus abondants s'étirera de la Bretagne à la Normandie, au Bassin parisien, à la Picardie et aux Flandres.

Au cours de la journée, sur le littoral de la Manche, peu d'évolution : ciel plutôt gris et par place des bruines intermittentes. 18 °C en milieu d'après-midi.

De la Bretagne et des pays de Loire aux régions du nord-est, des nuages passagers et de belles éclaircies ; il fera un peu plus de 20 °C. Sur un peu plus de la moitié sud du pays, beau temps bien ensoleillé et chaud : environ 25 °C. Sur la Corse, des orages sont probables en soirée.

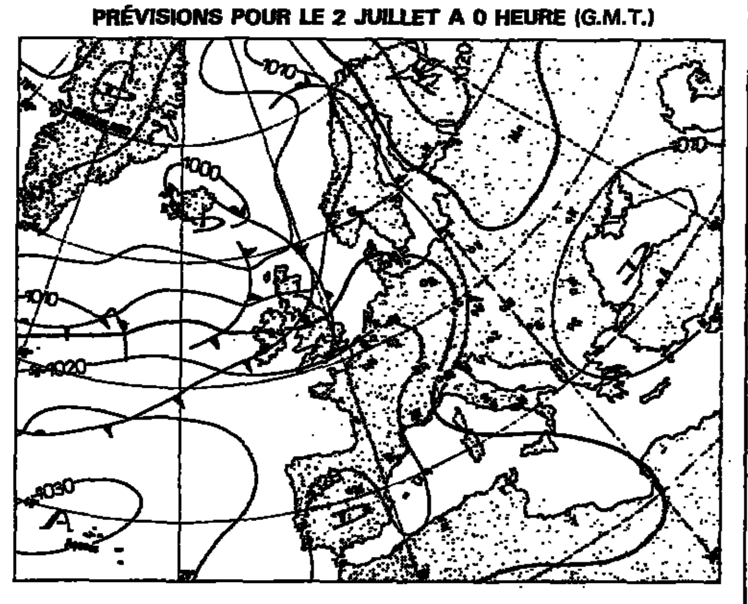
Le vent soufflera du sud-ouest au nord de la Loire. Ailleurs vent dominant de nord, mistral sur la basse vallée du Rhône.

Evolution pour dimanche

Les hautes pressions qui se sont reconstituées sur la France vont lentement s'affaiblir d'une part par le nord-ouest, avec l'arrivée d'une perturbation en voie d'atténuation, d'autre part par le sud, avec l'extension d'une zone orageuse *venant d'Espagne.*

Prévisions : Temps nuageux près de la Manche le matin, s'améliorant l'après-midi. Beau temps sur le reste du pays, un peu frais le matin dans l'intérieur, bien ensoleillé et plus chaud ensuite ; cependant une tendance orageuse se développera près des Pyrénées et s'étendra en cours de journée à l'Aquitaine et au Massif Central.

PRÉVISIONS POUR LE 2 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à Paris le 1er juillet 1983 à 8 heures : 1 019,7 millibars, soit *764,8 millimètres de mercure.*

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 30 juin ; le second le minimum dans la nuit du 30 juin au 1er juillet) :

Ajaccio, 24 et 14 degrés ; Biarritz, 21 et *13* ; *Bordeaux, 21 et 15* ; *Bourges, 19* et 14 ; Brest, 18 et 10 ; Caen, 16 et 10 ; Cherbourg, 16 et 10 ; Clermont-Ferrand, 21 et 15 ; Dijon, 22 et 14 ; Grenoble, 23 et 15 ; Lille, 16 et 9 ; Lyon, 24 et 15 ; Marseille-Marignane, 25 et 16 ; Nancy, 21 et 14 ; Nantes, 19 et 12 ; Nice-Côte d'Azur, 24 et 17 ; Paris-Le Bourget, 19 et 12 ; Pau, 23 et 16 ; Perpignan, 27 et 18 ; Rennes, 18 et 10 ; Strasbourg, 23 et 15 ; Tours, 18 et 12 ; Toulouse, 25 et 15 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 27.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 33 et 19 degrés ; Amsterdam, 18 et 9 ; Athènes, 27 et 21 ; Berlin, 24 et 15 ; Bonn, 20 et 13 ; Bruxelles, 17 et 10 ; Le Caire, 38 et 22 ; îles Canaries, 24 et 20 ; Copenhague, 18 et 12 ; Dakar, 28 et 25 ; Djerba, 29 et 21 ; Genève, 23 et 14 ; Jérusalem, 32 et 16 ; Lisbonne, 23 et 14 ; Londres, 19 et 9 ; Luxembourg, 16 et 10 ; Madrid, 34 et 16 ; Moscou, 25 et 16 ; Nairobi, 21 et 13 ; New-York, 28 et *19* ; *Palma-de-Majorque, 28 et 16* ; Rome, 26 et 17 ; Stockholm, 19 et 13 ; Tozeur, 36 et 28 ; Tunis, 28 et 18.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 1er juillet :

UNE LOI

● Relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage.

DES DÉCRETS

● Fixant le montant de divers avantages de vieillesse et d'invalidité ;

● Fixant le montant de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité ;

● Portant application de l'article L.351-18 du code du travail (taux global des contributions des employeurs et des salariés au régime d'aide aux travailleurs sans emploi) ;

● Portant revalorisation de la base mensuelle de calcul des allocations familiales à compter du 1er juillet 1983 ;

● Portant modification des tarifs des télécommunications dans le régime intérieur ;

● Portant publication de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République tunisienne relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde des enfants, de droit de visite et d'obligations alimentaires, signée à Paris le 18 mars 1982.

UNE LISTE

● D'admissibilités au concours d'admission à l'Ecole militaire interarmes en 1983.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 3 JUILLET

« Anet et Nogent le Roi », 13 h, place de la Concorde, côté grille des Tuileries (Mme Zujovic).

« Basilique de Saint-Denis », 14 h 30, portail (M. Serres).

« Hôtel de Sully et Bastille », 15 h, 62, rue Saint-Antoine (Mme Allaz).

« Le Palais Royal », 15 h, grille du Conseil d'Etat (Mme Bouquet des Chaux).

« Montmartre », 15 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (Mme Camus).

« Services secrets 1939-1945 », 15 h, métro Invalides (M. Czarny).

« Le Marais », 15 h, métro Saint-Paul (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Quartier Saint-Jacques », 15 h, 63, boulevard Arago (Mme Hager).

« *Le Sénat », 15 h, 12, rue de Tournon* (Mme Hauller).

« Le Palais Bourbon », 15 h, 33, quai d'Orsay (Histoire et archéologie).

« Le Palais Royal », 10 h 30, grilles du Palais Royal (P.-Y. Jaslet).

JUSTICE

A Marseille : Les suites de l'affaire des « fausses factures »

De notre correspondant

Marseille. — La procédure judiciaire *ouverte en juin 1982*, à propos des malversations commises au préjudice de la ville de Marseille dans la passation de certains marchés, vient de connaître une nouvel épisode. M. Masse, soixante-neuf ans, ancien député (P.S.), ancien adjoint *au maire, délégué à la voirie*, conseiller général en exercice, va être entendu par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, qui a été désignée par la chambre criminelle de la Cour de cassation. M. Masse, en effet, bénéficiant, par sa fonction, à l'époque des faits, de la qualité d'officier de police judiciaire, il fallait qu'une autre juridiction soit saisie. Mais en fait, depuis cinq mois, *Mlle Marie-Chantal* Coux, juge d'instruction chargé du dossier dit des « fausses factures », qui a vu, entre autres, l'arrestation de M. Nick Venturi et l'inculpation de plusieurs fonctionnaires municipaux, avait informé le procureur de *la République que M. Masse* apparaissait dans le dossier comme pouvant être l'objet d'une inculpation éventuelle. On ne connaît pas encore la nature des griefs reprochés à M. Masse, qui était, à l'époque, président de la commission des adjudication pour les travaux de voirie de la ville de Marseille, mais ils portent certainement sur les conditions d'attribution de certains marchés.

Par ailleurs, la même chambre d'accusation de la cour de Paris est saisie du cas de M. René Petruschi, ancien adjoint au maire de la ville de Nice, dans le cadre d'une information ouverte à propos d'une escroquerie au préjudice de plusieurs hôpitaux à Nice et à Paris.

● *Le tribunal correctionnel de Bourges condamne* à deux ans de prison dont quinze mois avec sursis Albert Jacquet, trente et un ans, qui, *pendant* la campagne pour les dernières élections municipales, avait tiré sur des colleurs d'affiche d'une liste de l'opposition et légèrement blessé deux jeunes gens (*le Monde* du 22 février).

Caisse maladie de Nice : quatre nouvelles inculpations

Quatre personnes ont été inculpées, le 30 juin, par M. Gérald Marnet, premier juge d'instruction à Nice, de faux, usage de faux et infraction aux lois sur le marché dans l'affaire des marchés de la caisse primaire d'assurance-maladie (C.P.A.M.) des Alpes-Maritimes. Il s'agit d'un architecte, M. Michel Clermont, et d'un ancien chef de la division technique de la C.P.A.M., M. Raymond Piètrini, ainsi que de deux entrepreneurs, M. Guy Martin, P.-D.G. de la société Immo 3000 à Saint-Laurent-du-Var, et M. Joël Lacaille, plombier à La Trinité (Alpes-Maritimes). Ils ont tous été écroués. Trois entrepreneurs étaient déjà inculpés dans cette affaire (*le Monde* du 1er juillet).

Architecte conseil de la C.P.A.M., M. Clermont avait été mis en cause en décembre 1982 dans un rapport établi par la direction ré*gionale des affaires sanitaires et so*ciales (DRASS). Il lui était reproché d'être devenu *« anormalement l'interlocuteur privilégié des entreprises »*, tant au stade du lancement des appels d'offres et de la procédure de consultation qu'à celui de la réception et de l'ouverture des plis.

L'inculpation de M. Piètrini laisse supposer que les irrégularités *constatées dans la passation des* marchés n'auraient été rendues possibles que grâce à des complicités au sein de la C.P.A.M. — *(Corresp. rég.)*.

● *Peine réduite en appel pour Michel Milesi.* La cour d'appel de Grenoble a réformé, jeudi 30 juin, la condamnation à huit ans de prison et *100 000 F* d'amende *infligée* pour proxénétisme à Michel Milesi par le tribunal de cette ville *(le Monde* du 16 novembre 1982). L'arrêt a ramené la peine de prison à six ans et le montant de l'amende à 15 000 F. En revanche, elle a confirmé la peine accessoire de dix ans d'interdiction de séjour.

EN BREF

AUTOMOBILISME

COURSE DE VOITURES ANCIENNES. — Un millier de voitures anciennes — Porsche, Aston Martin, Jaguar, Lotus, etc. — participeront, samedi 2 et dimanche 3 juillet, *sur l'autodrome de Linas-Monthlery*, au grand prix de l'Age d'or organisé par l'Association sportive automobile des véhicules d'époque de compétition (ASAVE).

★ **ASAVE, 129, rue Jean-*Baptiste-Charcot, 92400* Courbevoie. Tél. : 330-90-61.**

EXPOSITIONS

CONSOMMATEURS A PARIS. — La préfecture de Paris organise jusqu'au 8 juillet une exposition *sur les actions des associations de* consommateurs à Paris. Un grand nombre d'associations locales seront représentées à cette exposition, dont les thèmes développés seront les suivants : qu'est-ce qu'un acompte et quelle différence avec les arrhes, la vente par correspondance, le logement, le déménagement et ses pièges, chez le teinturier, etc.

★ **17, boulevard Morland, 75004 Paris, ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30.**

PIANISSIMO. — *L'Atelier de facture* instrumentale de Lisieux organise, du 1er au 16 juillet, dans la salle des fêtes de Deauville (Calvados) de 15 heures à 21 heures, une exposition des métiers d'art et de pianos Schadeck.

Pendant quinze jours, le public pourra jouer du piano sous la houlette des professeurs et élèves de l'Ecole normale supérieure de musique de Paris et du Conservatoire de Caen.

★ **Atelier de facture instrumentale, 15, rue de Paris, 14100 Lisieux ; tél. : (31) 31-09-04.**

STAGES

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT. — La Fédération française des sociétés de protection de la nature (F.F.S.P.N.) organise du 4 *au 9 juillet un stage d'agriculture* et protection de la nature à Assier (Lot).

Les thèmes seront traités au cours de rencontres avec les représentants de la Chambre d'agriculture, des agriculteurs et des éleveurs lors de nombreuses visites *sur le terrain.*

★ **Inscriptions auprès de Mme Claudine Louis, F.F.S.P.N., 57, rue Cuvier, 75005 ; tél. : 336-04-14.**

VIVRE A PARIS

FERMETURE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — Du 1er juillet au 15 septembre, la salle de lecture de la division des manuscrits orientaux sera exceptionnellement fermée au public le samedi.

Durant cette période, elle res*tera ouverte, du lundi au vendredi,* aux horaires habituels (de 10 heures à 17 heures sans interruption).

Les mots croisés se trouvent *page 16.*

LOTO — TIRAGE N°26 — DU 29 JUIN 1983

10 — 21 — 34 — 37 — 43 — 48

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 11

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	7	1 807 121,40 F
5 BONS NUMEROS + complémentaire	27	234 256,40 F
5 BONS NUMEROS	2 333	8 133,20 F
4 BONS NUMEROS	134 577	140,90 F
3 BONS NUMEROS	2 326 336	11,70 F

PROCHAIN TIRAGE LE 6 JUILLET 1983

VALIDATION JUSQU'AU 5 JUILLET 1983 APRES-MIDI

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur du Canada et Mme Simard Dupuy ont donné une réception, vendredi, à l'occasion de la fête nationale.

Décès

— Le président du conseil d'administration,
Le président du conseil de perfectionnement,
Le directeur,
L'union amicale des professeurs
et l'ensemble des personnels du Conservatoire national des arts et métiers,
ont le regret de faire part du décès du

professeur Jean-Baptiste ACHE,

grand officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
Médaille des résistants déportés,
commandeur de l'ordre
des Palmes académiques,
déporté à Buchenwald et à Dachau,
lieutenant-colonel de réserve,
professeur honoraire
au Conservatoire national
des arts et métiers,
ancien vice-président
du conseil de perfectionnement,
administrateur délégué
de la Fondation Besnard-de-Quelen.

Les obsèques auront lieu le lundi 4 juillet 1983, à 16 heures, en l'église du *Saint-Esprit, avenue Daumesnil*, à Paris-12e (métro Daumesnil).

— Mme Georges Coulon,
M. et Mme Jean-Louis Coulon
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Coulon
et leurs enfants,
Mme Avinin,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Georges COULON,

directeur général honoraire
du Laboratoire national
de la santé,
directeur général honoraire
de l'institut Alfred-Fournier,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre *national*
du Mérite.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

4, rue Robert-de-Flers,
75015 Paris.
7, place de Rungis,
75013 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès, à Saint-Nazaire, le 27 juin, dans sa quatre-vingt-quinzième année, de

Mme Marie COURTOIS,
née Cadou,

Mme Courtois était la veuve du général de brigade du cadre de réserve

Victor COURTOIS,
commandant

le 144e régiment d'infanterie alpine,
inspecteur et directeur de la Garde,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918, 1939-1945,

décédé en 1974.

Elle était aussi la tante et la marraine du poète nantais René Cadou.

Saint-Nazaire,
Lycée André-Boulloche, B.P. 419.

— Mme H. Sauvage,
Le général Daniel Guillon
et ses enfants,
Jean-Michel, Françoise, Marc et Danièle,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henriette GUILLON,

survenu le 29 juin 1983, à l'âge de quarante-huit ans.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité.

— La société Benetton Italie et *Benetton France*, ses administrateurs et son personnel, ont le regret de faire part du décès du directeur de l'usine de Benetton Troyes,

M. Gabriele IANNI ALICE,

survenu accidentellement, dans sa quarante-quatrième année, à Rampullon, *le 25 juin 1983.*

La cérémonie religieuse aura lieu le 4 juillet, à l'église Saint-Ayoul, à Provins, à 11 heures.

L'incinération aura lieu, à 15 h 30, au Père-Lachaise.

— *Mme Lucien Isère, son épouse,*
Mme Evelyne Isère-Léopold,
M. et Mme Gérard Isère,
ses enfants,
M. et Mme Patrick Weil
et leurs enfants,
M. et Mme Alexandre Bigle,
Mlle Carole Isère,
M. Jean-Marc Isère,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Fernand Srauss,
Mme Jacques Felder,
ses sœurs,
Et tous ses proches,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Lucien ISÈRE,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 29 juin 1983, dans sa quatre-vingt-huitième année.

L'inhumation aura lieu le lundi 4 juillet, à 15 h 30, au cimetière israélite Pershing, à Versailles, 3, rue du Général-Pershing.

Ni fleurs ni couronnes.

La famille s'excuse de ne pas recevoir.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Le personnel de la Société générale commerciale de l'Est
a le regret de faire part du décès de

M. Lucien ISÈRE,

officier de la Légion d'honneur,
président-directeur général
de la Société générale commerciale
de l'Est,

survenu le 29 juin 1983.

L'inhumation aura lieu le lundi 4 juillet 1983, à 15 h 30, au cimetière israé*lite Pershing, à Versailles*, 3, rue du Général-Pershing.

25, quai Anatole-France,
75007 Paris.

— Mme Pierre Maillard, née Catherine François-Sigrand, son épouse,
Julie, Anne-Charlotte, Pauline, Clémence, ses enfants,
M. et Mme Jean Maillard, ses parents,
M. et Mme Jean François-Sigrand,
ses beaux-parents,
M. et Mme Hervé Didier,
M. et Mme Hugues d'Arbigny de *Chalus,*
M. et Mme Jean-Louis François-Sigrand,
ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,
Ses neveux et ses nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre A. MAILLARD,

H.E.C.,
directeur général
de la Société industrielle de banque,

survenu à l'âge de trente-neuf ans, le 28 juin 1983.

La cérémonie religieuse aura lieu le *lundi 4 juillet*, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine-92. L'inhumation aura lieu à l'ancien cimetière de Neuilly-sur-Seine, rue Victor-Noir, à l'issue de la cérémonie religieuse.

Port du T.C.F.,
place de la Concorde, 75008 Paris.
65, rue du Ranelagh, 75016 Paris.

— Le président,
Le *conseil d'administration*
Et le personnel de la Société industrielle de banque (SIB),
ont le profond regret de faire part du *décès brutal de*

Pierre A. MAILLARD,

directeur général de la banque
et président de Valgos Conseil,

survenu le 28 juin 1983.

— *MM.* Fabrice et Stéphane Moskoff,
Mme Marie-Louise Delort,
font part du décès de

Mme Jacqueline MARTINET,

survenu à Paris le 28 juin 1983.

164, avenue Ledru-Rollin,
75011 Paris.

Anniversaires

— A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la mort de

Noël DIDIER,

professeur à la faculté de droit
de Grenoble,

le R. P. Gillet célébrera une messe le 5 juillet, à 11 h 45 précises, à l'abbaye des Bénédictins de Paris, 3, rue de la Source.

Au souvenir de Noël Didier sera associé celui de sa mère et de son fils Louis-Noël morts depuis.

PROCHE-ORIENT

La Syrie ou le miroir aux alouettes

IV. – *La « victoire » de Hama*

De notre envoyé spécial ÉRIC ROULEAU

Malgré les dommages considérables infligés à l'économie syrienne par la « bourgeoisie bureaucratique », d'une part, et les « nouveaux millionnaires » du secteur privé, d'autre part, cette économie se développe grâce à l'« équilibrisme » d'habiles gestionnaires. L'armée exerce un pouvoir grandissant en raison notamment de son rôle de « gardien de la révolution » (voir *le Monde* des 29 et 30 juin et du 1er juillet).

Hama. – La ville est un vaste chantier. Des bulldozers percent de larges avenues, tandis que des arbustes sont plantés sur les bas-côtés. Des immeubles sont en construction, d'autres en restauration. Des maçons, perchés sur des échafaudages, cimentent à la truelle des trous béants sur les façades. Ce que fut le quartier populeux de Hader est méconnaissable. Aurait-il été détruit par un tremblement de terre ? En dehors de sa partie neuve, des carcasses de bâtiments alternent avec des terrains vagues parsemés de gravats.

Hama finira bien par effacer les traces de l'horreur et de la honte. Même si ses habitants n'oublieront jamais les tueries qui les ont endeuillés l'année dernière. Le traumatisme est trop récent pour qu'ils en parlent sans réticences. Il faut les presser de questions pour parvenir, par des témoignages concordants, à reconstituer la trame de la tragédie.

Le 3 février 1982, en pleine nuit, la population est réveillée par un appel aux armes lancé, par haut-parleurs, du haut des minarets. Une voix retentit : « *Allahou Akbar !* (Dieu est le plus grand). *Le régime athée est en déroute partout en Syrie ! Musulmans de Hama, c'est à votre tour de vous lancer dans la guerre sainte* (le djihad) ! *Présentez-vous aux mosquées où des armes vous seront distribuées pour chasser les infidèles !* » Il est 3 heures du matin.

Deux heures plus tôt, des commandos des Frères musulmans, environ cinq cents « moudjahidin » armés de pistolets mitrailleurs et d'obusiers, s'étaient subrepticement répandus dans la ville pour en occuper les positions stratégiques. Au signal donné, ils prennent d'assaut ou incendient les bâtiments des forces de sécurité, les commissariats, les locaux de la police secrète, les permanences du parti Baas, les habitations de dirigeants, dont celle du gouverneur. Assiégé avec sa femme et ses enfants, ce dernier, M. Mohamed Harba, ancien professeur de géographie, titulaire d'un doctorat d'État de l'université de Montpellier, fait le coup de feu en compagnie de ses gardes du corps, dont deux sont grièvement blessés.

L'exécution des « athées »

D'autres responsables baasistes ou communistes, surpris dans leur lit, ont été froidement tués. Munis de « listes noires », les moudjahidin ont fait du porte-à-porte pour liquider les « *suppôts du régime* ». Parallèlement, leurs partisans procédaient à des procès sommaires. Mohamed El Habbal, ouvrier et secrétaire de la branche du P.C. à Hama, a été condamné à mort par un « tribunal » islamique présidé par l'un de ses voisins. « *Je n'avais jamais imaginé qu'il pouvait être membre de la confrérie*, rapporte-t-il, *car il était soûl du matin au soir...* ». D'autres voisins, de vrais amis ceux-là, l'ont aidé à prendre la fuite *in extremis*. Moins chanceux que lui, quelque deux cent cinquante « athées » ont été exécutés pendant les quatre jours que dura l'occupation de la ville par les Frères musulmans.

Pendant ce temps, les autorités paraissaient hésiter sur le choix des moyens propres à réduire la rébellion, tant l'enjeu était considérable. La ville, exclusivement musulmane de rite sunnite et ultraconservatrice, qui s'était soulevée à plus d'une reprise depuis l'avènement du Baas au pouvoir il y a vingt ans, risquait d'entraîner dans la dissidence le nord du pays, sorte de Vendée de la Syrie. Les Frères musulmans suscitaient la sympathie de l'opposition, de toutes obédiences, même résolument laïque, qui voyait en eux le fer de lance du combat libérateur.

L'idéologie et le programme de la confrérie ont de quoi séduire diverses couches de la population. Les grands bourgeois, lésés par les mesures d'étatisation, ne sont pas les seuls à se féliciter du fait que le mouvement islamiste syrien, jugeant « *sacrée* » la propriété privée, prône la liberté d'entreprise et réprouve la réforme agraire, les nationalisations, les restrictions imposées au commerce intérieur et extérieur. Les moins nantis pourraient se réjouir quand on leur promet la justice sociale, la suppression de la corruption et du népotisme, le rétablissement des libertés et du pluripartisme, surtout s'ils ignorent que les « athées » et les formations « *soumises à des puissances étrangères* » seront bannis d'office de cette société d'essence divine. Quant aux dévôts et aux mystiques, c'est *l'* « *avant-garde combattante* » de M. Adnan Okla, l'une des branches dissidentes de la confrérie, qui les rassure en proclamant que le futur « *gouvernement de Dieu* » détiendra le monopole de la vérité et du pouvoir.

Une répression sans merci

Cependant, toutes les factions du mouvement islamiste concentrent leurs tirs sur deux « tares » du régime baasiste : sa laïcité et son caractère alaouite (1). La première des deux accusations est assurément fondée : aux termes de la Constitution, l'islam n'est pas religion d'État, et le gouvernement pousse sa neutralité jusqu'à faire chômer, dans les administrations, tout autant les fêtes chrétiennes que musulmanes. Le deuxième reproche n'est admissible que si l'on considère les alaouites comme des « *infidèles* » condamnés à « *choisir entre la conversion et l'exil* », selon les termes d'un dirigeant de « *l'avant-garde combattante des Frères musulmans* » (2). Il l'est encore si l'on estime intolérable que les membres d'une minorité religieuse puissent occuper la présidence de la République et les postes-clés dans l'armée et les forces de sécurité. Il est évident que le mouvement islamiste joue sur les deux tableaux, confessionnel et politique, pour mobiliser la population contre le régime.

La révolte à Hama, en février 1982, était destinée – on l'a su par la suite – à s'étendre dans l'ensemble du pays, à agir de détonateur à un coup d'État. Les autorités avaient, une quinzaine de jours auparavant, déjoué un complot dans l'aviation et redoutaient qu'une nouvelle conjuration ne soit, cette fois-ci, couronnée de succès. D'où le délai de quatre jours, mis à profit pour acheminer des renforts dans diverses régions stratégiques, et la sauvagerie de l'intervention contre la ville rebelle. L'ordre donné aux forces de sécurité et aux milices baasistes réunies était d'une brutale simplicité : écrasez l'insurrection, coûte que coûte.

Les soldats baasistes n'ont pas fait de quartier. Huit jours durant, ils ont tué, pillé et violé. Les immeubles d'habitation, les édifices publics, les mosquées, les églises, dans lesquels les francs-tireurs islamiques s'étaient embusqués, ont été bombardés par l'artillerie lourde, tandis que des combats de rue se poursuivaient entre les forces loyalistes et les moudjahidin. Au cours de rafles entreprises, quartier par quartier, les suspects, des familles entières, ont été alignés aux portes de leurs maisons et exécutés séance tenante. Ceux qui tentaient de fuir la ville, assiégée par la troupe, ont été abattus. Les cadavres ont été entassés dans des fosses communes.

Des milliers de morts

On ne saura sans doute jamais le nombre des victimes. Les estimations recueillies sur place varient entre huit mille et trente-cinq mille morts et disparus dans la population civile. Il faudra ajouter à cela les quelque cinq cents moudjahidin et les trois à cinq mille membres des forces de sécurité qui auraient été tués au cours des affrontements.

En tout cas, l'horreur, au-delà d'un certain seuil, ne se comptabilise pas. Quel que soit le bien-fondé de la répression, nous disait un partisan du gouvernement mais néanmoins critique de la manière dont elle a été menée, les « *excès* » commis par les forces de l'ordre sont « *impardonnables* ». Mais, ajoutait-il, c'est à ce prix exorbitant que le régime a vaincu.

Décimés, divisés et désorientés, les Frères musulmans ont interrompu « *provisoirement* » leurs attentats, qui, avant les événements de Hama, avaient déjà coûté la vie à des milliers de personnes. Leur cote est au plus bas dans l'opinion, qui juge sévèrement leur « *aventurisme* ». Ils ont déçu les formations de l'opposition – elles-mêmes réduites à l'impuissance – qui voyaient en eux l'instrument d'un changement. D'autre part, les minorités religieuses – qui représentent près de 40 % de la population – se sentent davantage solidaires du gouvernement, de crainte que sa chute n'entraîne des règlements de comptes, voire une guerre interconfessionnelle.

La sédition de Hama a, d'autre part, offert au pouvoir l'occasion de terroriser les opposants de tous bords, de resserrer les mailles du filet policier qui recouvre le pays.

A n'en pas douter, la République baasiste a, d'une certaine manière, consolidé ses assises. Mais n'a-t-elle pas aussi miné l'avenir ? Le fossé que le carnage de Hama a creusé ne sera pas comblé de sitôt.

FIN

(1) Les alaouites, ou « partisans d'Ali », cousin de Mahomet, et candidat malheureux à la succession de celui-ci, appartiennent à l'aile chiite de l'islam. Parce que leur doctrine comporte, pour les initiés, des rites secrets, des fondamentalistes sunnites les ont assimilés, au fil des siècles, à des crypto-chrétiens, aux idolâtres, en tout cas aux « infidèles ». La communauté alaouite – environ 10 % de la population – peuple le massif montagneux, qui porte leur nom, à l'ouest de la Syrie.

(2) *Le Matin* du 7 septembre 1982.

PROCHE-ORIENT

La dissidence au sein du Fath

TANDIS QU'UN CESSEZ-LE-FEU DE DOUZE HEURES EST DÉCIDÉ SUR LE TERRAIN

M. Arafat réunit à Tunis le comité exécutif de l'O.L.P.

Les fractions rivales du Fath ont décidé jeudi soir 30 juin un cessez-le-feu total pour une période de douze heures.

Cette décision a été prise au cours d'une réunion qui a groupé à Baalbeck (à l'est du Liban), pour la première fois depuis l'éclatement du conflit au sein du Fath le 9 mai dernier, des représentants de dissidents et des loyalistes du Fath, ainsi que des délégués du F.P.L.P., du F.D.L.P., du *F.P.L.P. - commandement général, de la Saïka (d'obédience syrienne)* et du Front de lutte populaire palestinienne de M. Samir Gouche.

***L'accord qui a été organisé par les dirigeants du parti du Mouvement* national libanais dans la Bekaa précise que *« toutes les parties qui ont participé aux actions armées réintégreront leurs bases de départ »* les barricades et barrages seront démantelés et *« les préparatifs militaires prendront fin »*.**

De notre correspondant

Tunis. — Le comité exécutif de l'O.L.P. s'est réuni jeudi 30 juin à Gammarth dans la banlieue nord de Tunis, sous la présidence de M. Yasser Arafat et a continué ses délibérations durant une partie de la nuit.

La première question sur laquelle avaient eu à se pencher les chefs de l'organisation palestinienne concernait la situation qualifiée par certains d'entre eux de « désespérée » dans la plaine de la Bekaa. Mais, au-delà du constat, on conçoit mal quelles pourraient être les solutions permettant de mettre un terme aux affrontements interpalestiniens qui s'y déroulent, étant donnée l'absence à Tunis de deux des membres de l'exécutif dont les mouvements participent directement à l'encerclement et au harcèlement des forces loyalistes du Fath, M. Mohamed Khalife, représentant de la Saïka pro-syrienne et M. Talal Naji, du F.P.L.P., commandant général Ahmed Jebril, pro-libyen.

De même, quelle que soit la volonté d'apaisement affichée par plusieurs de ses membres, à commencer par M. Arafat lui-même, qui évoquait, voici quarante-huit heures encore, l'*« impératif de reconstituer un front uni syro-palestinien »*, on imagine mal quelles initiatives pourrait prendre le comité exécutif pour tenter de résoudre la crise avec Damas, alors que jusqu'ici les tentatives de conciliation, engagées principalement par l'Algérie et l'Arabie Saoudite, semblent s'être heurtées à l'intransigeance du président Assad.

En l'état actuel, le seul point déjà acquis pour M. Arafat est d'avoir pu réunir à Tunis douze des quatorze membres de son exécutif, dont les représentants du F.P.L.P. de M. Georges Habache et du F.D.L.P. de M. Nayef Hawatmeh, qui ont souvent critiqué durement sa politique. Une semaine après son expulsion de Damas, il confirme ainsi — du moins pour l'immédiat — devant l'opinion palestinienne arabe et internationale sa légitimité à la tête de l'O.L.P.

Les délibérations de la direction palestinienne, qui sont entourées du plus grand secret, ont dû être interrompues jeudi pendant plusieurs heures pour permettre à M. Arafat de se rendre à Hammamet, à une soixantaine de kilomètres de la capitale pour s'entretenir avec un groupe de personnalités palestiniennes dont les membres du comité central du Fath arrivés la veille, notamment de Jordanie. Le président de l'O.L.P. devait aussi rencontrer M. Habib Chatty, secrétaire général de l'organisation de la conférence islamique, qui venait de rencontrer à Damas le président syrien.

MICHEL DEURÉ.

Israël

Le cri de Jacobo Timerman

Jacobo Timerman ne mâche pas ses mots. En quelques minutes, la semaine dernière, sur Antenne 2, *il a réussi à résumer* brutalement la pensée qui l'a *conduit à écrire Israël au Liban : la guerre des consciences* (1). Juif israélien et sioniste, il avait poussé un cri de colère contre l'invasion du Liban par les troupes du général Sharon. Invité de l'émission « Résistances », il *a affirmé* sans détours que le but de cette guerre n'était pas d'assurer la sécurité de la Galilée, mais d'ouvrir la voie à l'annexion, après le Golan, de la Cisjordanie *et de Gaza ; que le pouvoir à Jérusalem « était entre les mains de l'armée »* et que c'était contre elle que ses compatriotes devraient lutter. Il note, à juste titre, que pour la première fois dans l'histoire d'Israël certains de ses soldats préfèrent aller en prison plutôt que de servir au Liban.

Les excès commis dans le pays du cèdre ont été insupportables à *l'ancien* directeur du quotidien *la Opinion*, de Buenos-Aires, qui a connu les geôles et les tortures en Argentine avant d'être libéré sous la pression de l'opinion internationale. Certes, toutes les guerres sont inhumaines. Celle du Liban a été pour lui *« gratuitement atroce »*, nous disait-il au cours d'un entretien. L'indignation lui fait dire qu'Israël est une *« démocratie totalitaire »*, voire un *« Etat fasciste »* et, comme pour s'excuser, il ajoute aussitôt que *« ce fascisme là n'a rien à voir avec Mussolini, Hitler ou Franco »*. Jacobo Timerman est sans doute un homme passionné. Mais il a la rage des hommes généreux. Sa compassion va aux Palestiniens, *« un peuple privé de sa terre »*, dont il soutient la revendication à une patrie, à un Etat indépendant, bien qu'il ne ménage pas ses critiques à l'égard de l'O.L.P. Il *« n'imagine pas comment Israël pourrait exister sans avoir à ses côtés un Etat palestinien »*. Il le dit haut et fort : Israël devrait restituer aux Arabes tous les territoires conquis en 1967, y compris Jérusalem-Est. C'est à ce prix qu'une paix durable pourrait être établie. Les convictions de Jacobo Timerman, sur ce chapitre, *sont partagées par nombre* de ses compatriotes. Il n'est plus suivi, en revanche, quand il dénonce le *« militarisme prussien »* d'Israël, quand il accuse ses chefs militaires d'avoir *« organisé »* le massacre de Sabra et de Chatila, et, surtout, quand il ajoute que le rapport de la commission Kahane est un *« modèle d'hypocrisie »*.

On comprend mieux, dès lors, pourquoi cet écrivain, dont les écrits connaissent un vif succès aux Etats-Unis, peut être virtuellement isolé dans son propre pays. Paradoxalement, c'est son combat solitaire qui *lui* donne toute sa dimension. Son cri de colère est aussi celui de la détresse d'un homme qui se faisait une autre idée de l'Etat auquel il rêvait pour son peuple.

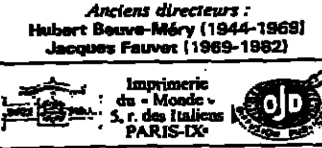
ERIC ROULEAU.

(1) Editions Liana Levi, Sylvie Messinger, 57 F. *Le Monde* en avait rendu compte dans ses éditions du 21 décembre dernier lors de la parution de l'ouvrage aux *Etats-Unis*, sous le titre : *The Longest War*.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

AFRIQUE

Kenya

SUSPENDU DE SES FONCTIONS MINISTÉRIELLES

M. Njonjo quitte le Parlement

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — **La crise politique qui agitait le Kenya depuis bientôt deux mois a atteint son paroxysme jeudi 30 juin lorsque le ministre des *affaires constitutionnelles*, M. Charles Njonjo — *suspendu la veille de* ses fonctions par le président Moi *(le Monde* du 1er juillet) — a choisi de démissionner du Parlement et s'est réfugié dans un silence absolu.**

L'affaire du *« traître »*, provisoirement dénouée, relève désormais de la justice, M. Moï ayant chargé un magistrat de la Haute Cour d'établir le bien fondé des *« sérieuses irrégularités »* reprochées à M. Njonjo.

La plus grave d'entre elles, soumise au Parlement par un collègue, ministre adjoint et ennemi de longue date, M. Martin Shikuku, consisterait en deux versements bancaires représentant 1 million de francs au profit de M. Njonjo et en provenance de Londres et des Etats-Unis. Jusqu'à présent, les accusateurs de l'ancien ministre n'ont pas étayé leurs allégations sur le moindre début de preuve. Comme beaucoup de politiciens kenyans, M. Njonjo est un riche homme d'affaires qui est amené à traiter avec des partenaires étrangers. Il a invité ses détracteurs à répéter leurs insinuations hors de l'enceinte législative, c'est-à-dire sans le bénéfice de l'immunité parlementaire. Aucun n'a relevé le défi.

Pour que leur victoire soit complète, les ennemis de M. Njonjo devront obtenir sa mise à l'index, voire son exclusion du parti unique, la Kanu. On n'en est pas encore là. Ses amis, il est vrai, se font plus rares de jour en jour.

Personnage hors du commun, à l'intelligence vive et calculatrice, M. Njonjo a toujours été un « cas » dans le monde politique kenyan. Avec son éternel costume trois pièces, sa montre de gousset en or et sa rose à la boutonnière, il est le prototype du grand commis aux manières toutes britanniques, conservateur de tempérament. Il fut le premier *attorney general* noir de l'Afrique nouvellement indépendante. Confident de Kenyatta, puis de son successeur — qu'il aida à asseoir son autorité — il incarna pendant dix-sept ans la permanence et la légalité du régime avant de faire son « entrée » en politique en 1980 et, à l'âge de soixante ans, en sollicitant un mandat de député. M. Njonjo a sans doute été l'homme qui, à l'ombre de deux présidents, marqua le plus de son empreinte le Kenya pendant les vingt premières années de l'indépendance.

Le glas a-t-il sonné pour le « prince Charles » ? On hésite encore à l'affirmer tant le personnage est imprévisible et bien que la disgrâce présidentielle soit un handicap quasi insurmontable. Ses ennemis, qui tiennent leur revanche, ne le « lâcheront » pas. Contre un adversaire affaibli — et qui n'est jamais passé pour un tendre — tous les coups sont bons. On lui reproche pêle-mêle son arrogance, son anglophilie, son mépris à peine voilé pour certains archaïsmes de la société traditionnelle kényane, ses amitiés du côté de la *« city »*, sa nostalgie de l'alliance avec Israël, *ses prises de position en* faveur des minorités européenne et *« asiatique »* du Kenya.

On l'accuse aussi d'avoir été mêlé aux préparatifs du raid des mercenaires contre les Seychelles, en novembre 1981, de posséder une entreprise à Pietermaritzburg (Afrique du Sud) — ce qu'il dément — et, plus grave, d'avoir joué un rôle dans *le coup d'état manqué du 1er août* dernier au Kenya. C'est après le putsch avorté que le président Moï prit nettement ses distances à son endroit. L'affaire du « traître » a réveillé les vieilles rivalités, *en prenant* souvent un tour *« antikikuyou »*, principale ethnie du pays, à laquelle appartient M. Njonjo. Privés de la magistrature suprême depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel président, qui est membre d'une petite tribu de la vallée du Rift, les Kikuyous ressentent avec une amertume croissante leur perte d'influence, notamment dans la haute administration. Il reste que le déclin de M. Njonjo, en mettant fin — et pour cause — à la vieille lutte qui l'opposait, chez les Kikouyous, au vice-président, M. Mwai Kibaki — dont l'autorité se trouve renforcée — offre aux héritiers de Kenyatta une occasion inespérée de ressouder leur unité.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	601 F	1 074 F	1 547 F	2 020 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

« Toute intervention étrangère au Tchad sera considérée par nous comme un acte de guerre contre la Libye »

déclare le colonel Kadhafi

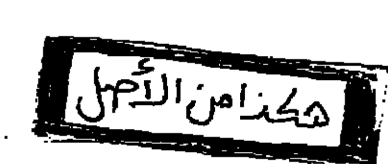
La situation demeure calme à N'Djamena, où les livraisons de matériels militaires et logistiques aux forces armées tchadiennes du président Hissène Habré se poursuivaient jeudi 30 juin, indique l'A.F.P. de N'Djamena.

Dans un entretien publié ce vendredi par *le Matin de Paris*, le colonel Kadhafi a affirmé qu'il n'y a *« pas un seul soldat libyen au Tchad »*.

Le chef de la révolution libyenne a précisé : *« Franchement, je ne pense pas que la France commettra la folie d'envoyer des troupes au Tchad. Ce serait une politique suicidaire. Des Français seraient faits prisonniers, ils pourraient même être victimes de massacres collectifs. C'est le régime même de Mitterrand en France qui pourrait s'en trouver menacé. »*

Le colonel Kadhafi affirme, d'autre part, que la *Libye n'a pas* l'intention d'intervenir au Tchad. *« Nous n'interviendrons pas une seconde fois »*, a-t-il dit, ajoutant cependant que *« toute intervention étrangère au Tchad sera considérée par nous comme un acte de guerre contre la Libye »*, après avoir condamné les Etats-Unis et *« leurs agents africains »*. *« La France*, a-t-il conclu, *devrait comprendre la position-clé de la Libye en Afrique. Je souhaite qu'elle comprenne que son intérêt est du côté libyen et que nous sommes pour elle un partenaire par excellence. »*

A Paris, le général Eyadema, chef de l'Etat du Togo, a indiqué que tout ce qui permettrait de mettre fin à la crise tchadienne, y compris l'envoi au Tchad d'une force interafricaine de maintien de la paix, pourrait être examiné lors d'une prochaine réunion de concertation du bureau de l'O.U.A., élargi aux pays voisins du Tchad et au Togo.



Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

CLUB VÉNUS

EN ÉTÉ



UNE EXPÉRIENCE AU CLUB

Le moi des bronzés

QUAND on vous annonce que le Club Méditerranée organise, cet été, une première mondiale, un grand jeu au cours duquel les « G.M. » (« gentils membres », c'est-à-dire les clients) joueront les futurologues en rêvant aux loisirs du vingt et unième siècle, vous vous méfiez. Normal, avec ce club malin en diable qui s'est hissé à la première place des fabricants de vacances super-organisées, dont tous les intellectuels vous diront pis que pendre.

Oui, trop malin pour être sincère, ce Club dont le P.-D.G., Gilbert Trigano, *donnait l'impression de se réjouir* du contrôle des changes décidé au mois de mars, et dont le cours de *l'action atteignait des sommets* à cette occasion. Ils ont prouvé qu'ils savent faire flèche de tout bois. Alors, pourquoi pas avec le *futur* ?

L'opération, baptisée « les Héritiers du futur-Welcome tomorrow », c'est de la frime, d'accord. Reste que vingt mille « G.M. » et quatre cents « G.O. » (« gentils organisateurs » ou animateurs) sont conviés, depuis un mois, à jouer les futuribles, dans les villages de Kamarina en Sicile (clientèle européenne), de Valbella en Suisse (clientèle enfantine), de Punta-Cana à Saint-Domingue (clientèle américaine) et de Cherating en Malaisie (clientèle japonaise). Reste que l'ordinateur, C.I.I.-Honeywell Bull et son logiciel Actran servent à engranger et à classer les élucubrations des G.M. ainsi qu'à analyser leur créativité. Du beau monde et la fée informatique au rendez-vous : on succombe à la tentation de se faire voyeur.

Dans l'amphithéâtre du village de Kamarina, ils sont là les nouveaux G.M. arrivés hier soir avec le charter de Paris. Pierre, le chef de village, leur a expliqué les usages en vigueur (« pas de bronzage intégral »). On a entendu le G.O. sportif, le G.O. circuit touristique détailler les programmes de leurs activités pour la semaine. Vient le tour de Gérard, le G.O. du futur, qui vante les plaisirs de discuter des loisirs du vingt et unième siècle : *« Venez nombreux à nos forums, tous les jours à 11 heures et à 15 heures. »*

On commence, le premier jour, par des gribouillis, sur une sorte de « mur des dazibaos » où tout le monde peut écrire ou dessiner ses fantasmes sous les têtes de chapitres retenues par les trois G.O. animateurs, Gérard, Daniel et Cécile. Sur cette immense feuille de papier, on peut lire, par exemple, ces mots : au chapitre sports, *« J'aimerais ne pas en faire et pourtant ne pas grossir »*, au chapitre week-end : *« Changer sa maison »* ; au chapitre sexe : *« Créer des écoles de caresses. »* Le soir, les trois compères relèvent ces graffiti, les poétiques comme les sordides, et les tapent sur le terminal de l'ordinateur pour les mettre en mémoire.

Une médaille pour les plus fous

Gérard, Daniel et Cécile consacrent une bonne partie de leur temps à « draguer » au bar, à table ou sur la plage pour convaincre les G.M. de tenter l'aventure du remue-méninges. A 11 heures, ils sont donc une bonne vingtaine sous la tonnelle qui domine la piscine. Gérard leur demande d'exprimer toutes les associations d'idées qui leur passent par la tête en couplant des mots sortis au hasard par l'ordinateur : *« Sexe = humour et cinéma = caméra doigt. Ne critiquez pas les phrases des autres. Gardez comme objectif les loisirs du vingt et unième siècle. »* Il note consciencieusement le torrent de propositions : *« Un film porno très drôle... Être voyeur sans se faire voir... Un film qui raconte l'Antiquité... Possibilité d'entrer dans un film et de prendre la place de la partenaire de Robert Redford... Un cinéma qui fasse appel aux cinq sens... Personnages de dessins animés vivant au milieu des humains... Un œil vidéo qui permette d'enregistrer et de projeter toutes les images qu'on désire... »*

Ensuite, le groupe doit donner à chacune de ses propositions des coefficients de cohérence et de « révolutionnarité », et sélectionner sept idées en se demandant si elles seront utiles, dangereuses, esthétiques, réalisables, etc... L'ordinateur, auquel on confie le moindre mot, restitue ainsi un classement parmis d'autres : *« Idée 1 – adapter des mini-robots sur les poissons afin qu'ils puissent filmer et analyser les fonds marins. Idée 2 – Utiliser les poissons pour voyager dans le corps humain afin de diagnostiquer, opérer et soigner. Idée 3 – Poissons en modulation de fréquence en direct du fond de la mer, communication avec les plantes, les coraux et les vestiges. Idée 4 – Tour du monde en trois jours par ordinateur du rêve. Idée 5 – Un langage sélectionné pour le week-end ; on ne parle pas de travail ; on élimine le mot « stress ». Idée 6 – Safaris dans un parc où il y aurait tous les animaux préhistoriques sous forme d'hologrammes. Idée 7 – Maisons en verre qui récupèrent l'énergie (courants telluriques) pour te recharger physiquement en cas de fatigue ».*

De jour en jour, de fantasme en fantasme, de forum en forum, la machine s'enfle de mots et d'avenir. A la fin de chaque semaine, les G.M. les plus inventifs ou les plus fous reçoivent une médaille. Les résultats sont affichés dans le village, et les disquettes où ils sont engistrés prennent l'avion pour le siège parisien du Club. Celui-ci ambitionne de pousser plus loin, grâce à l'informatique, les recherches, afin de sortir, avant la fin de l'année, un ouvrage résumant les grandes tendances des « héritiers du futurs ».

Ces « héritiers » n'appartiennent pas à une race à part. On y trouve, pêle-mêle, un couple d'Autrichiens ne parlant pas le français, un garagiste de Romorantin, un styliste de Courrèges. A peine peut-on noter une majorité de femmes et de G.M. un peu moins sportifs que les autres. La cohabitation d'un exhibitionniste (verbal), d'un fanatique du jeu de mots, d'une poétesse et d'un Jules Verne en herbe donne aux forums de Kamarina une totalité onirique prononcée que pourrait symboliser l'idée de *« dresser les dauphins pour faire du surf sur leur dos »*. Quelques attitudes se retrouvent de groupe en groupe : *« Ils sont très optimistes,* explique Daniel. *Ils n'ont aucune prévention contre l'informatique. En revanche, ils se demandent sans cesse si leurs idées risquent d'être dangereuses pour l'humanité et si elles diminuent les possibilités de libre choix de l'individu. Les amateurs de science-fiction s'intègrent très mal dans les groupes parce qu'ils jugent irréalisables les idées émises. »*

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 14.)

AQUALAND A CAP-D'AGDE

Aventures sans risque

« VENT de force huit... » A peine annoncée, la tempête se lève, les vagues déferlent, déchaînent les cris des baigneurs, brusquement déstabilisés. Quelques dizaines de mètres plus loin, des « aventuriers » tentent de traverser un bras de mer, les mains agrippées à des cordages, le bout des pieds dans l'eau, tandis que d'autres semblent pris au piège d'un pont de lianes mouvant. Ces amateurs de sensations fortes ne sont pas surpris. C'est précisément ce qu'ils sont venus chercher à Aqualand, premier parc aquatique d'Europe, inauguré au début du mois de juin à Cap-d'Agde (Hérault).

Sur 37 000 mètres carrés, le maillot de bain est la tenue de rigueur. L'eau est en effet présente dans tous les jeux qui attendent les enfants comme les adultes. Geysers, fontaines, cascades, rivières parcourent les chemins, traversent la grotte de béton où se cachent les plus jeunes, arrosent ceux qui se fraient un chemin dans la forêt de « punching-balls ». C'est l'eau encore qui accompagne les descentes vertigineuses sur trois spectaculaires toboggans, dont le départ est à quinze mètres du sol. Assis ou couchés sur des tapis de mousse, les « glisseurs » se retrouvent plus ou moins vite dans le bassin d'arrivée selon qu'ils ont choisi la descente directe, ultra-rapide, ou celle quelque peu adoucie par les boucles et les virages. Au total, six cents mètres de glissades.

Après les émotions, la détente. La plage est toute proche, mais la « piscine à vagues » se taille un plus franc succès. L'eau, il est vrai, y est généreusement chauffée.

Si Aqualand est le premier équipement du genre installé en Europe, il existe une trentaine de parcs aquatiques aux Etats-Unis. Rien d'étonnant donc que son concepteur soit un Américain, M. Armand Lehmann, président de la LEMCO, société de promotion immobilière qui a construit et gère désormais Aqualand. M. Lehmann attend six mille visiteurs par jour. Pour les recevoir, une cinquantaine d'employés se relaient avec pour missions essentielles l'entretien et la sécurité du parc. Baignades et glissades nécessitent une surveillance rigoureuse de chaque instant. La pataugeoire et les installations pour enfants sont en effet en béton, et l'on prévoit par exemple, les jours d'affluence, deux mille personnes à l'heure sur les toboggans et un millier à l'intérieur et autour de la « piscine à vagues ».

La dernière « tranche »

La mer, le soleil, les charmes de l'arrière-pays, les capacités d'hébergement le long du littoral méditerranéen du Languedoc-Roussillon ont pesé lourd dans le choix du site par M. Lehmann. En contrepartie, il apporte une plus-value non négligeable dans une région en cours d'aménagement depuis vingt ans pour retenir en France un plus grand nombre de touristes.

Cap-d'Agde, qui est l'une des stations balnéaires de ce littoral, multiplie par dix en été l'effectif de ses habitants, qui passe de 10 000 à quelque 100 000. Pour eux, il convenait de rendre plus attrayant un bord de mer où les grues et les « studios à vendre » poussent plus vite que la végétation. Le parc aquatique de Cap-d'Agde vient compléter une zone de loisirs autour de laquelle sera édifiée la dernière « tranche » immobilière de la ville, conformément aux prévisions de la Société d'équipement du bitterois et de son littoral (la SEBLI), société d'économie mixte responsable de l'aménagement de la station.

CATHERINE ARDITTI.

(Lire la suite page 14.)

Sans risque

(Suite de la page 13.)

La SEBLI a donc fourni le terrain *nécessaire à l'opération, dont le financement* a été assuré pour moitié (soit 14 millions de francs sur un total de 28) par le groupe Paribas, auquel se sont joints le groupe de la banque Louis Dreyfus, la Compagnie générale des eaux et des investisseurs internationaux. Le solde a été prêté par la Société de développement *régional du Languedoc et du* Roussillon.

Dans un an, lorsque les pelouses et les arbres auront parfait le décor, Aqualand sera devenu, selon l'expression de M. Lehmann, un « parc urbain », entouré d'immeubles aujourd'hui en construction.

Mais la municipalité d'Agde, qui devra, à terme, se substituer à la SEBLI, ne s'intéresse pas seulement aux estivants. Son souci est d'étendre la saison touristique de Pâques à la fin septembre. *Les pompes à chaleur* d'Aqualand — où la température de l'eau est des plus clémentes — vont l'y aider. Déjà les habitants des villes proches l'ont goûtée. Mais, constate une Narbonnaise, « *en juillet et août on ne viendra pas* ». « *Ce n'est pas pour l'été qu'on en a besoin,* confirme un commerçant — *au contraire, cela va provoquer encore un peu plus de troubles, — mais en avril, mai et octobre. Peut-être y aura-t-il encore plus de monde qu'en été.* »

D'ici à la fin de la saison, les promoteurs d'Aqualand espèrent recevoir quatre cent mille visiteurs, ce *qui leur permettrait d'atteindre un* chiffre d'affaires de 22 millions. Et déjà d'autres parcs aquatiques sont en projet.

CATHERINE ARDITTI.

★ Aqualand est ouvert jusqu'au 30 septembre, tous les jours de 10 heures à 19 heures. Entrée forfaitaire pour une journée : adultes, 45 F ; enfants de deux à douze ans, 35 F ; moins de deux ans, gratuit. Des nocturnes seront organisées en juillet et en août ; les renseignements seront alors fournis par le syndicat d'initiative de Cap-d'Agde.

EN ÉTÉ

Le moi des bronzés

(Suite de la page 13.)

Les clientèles japonaises et australiennes sont, paraît-il, beaucoup moins tournées que les G.M. européennes vers l'expression de désirs inconscients que l'alibi du vingt et unième siècle favorise. Elles formulent des souhaits très concrets et font appel à la technologie la plus avancée. C'est ainsi qu'un Australien a proposé de consacrer, dans chaque avion, à côté des canaux de musique classique ou de variétés, un canal pour décrire les données politique, économique, sociale et touristique du prochain pays où l'appareil se posera.

Que sortira-t-il de ces rêves éveillés et informatisés ? « *Nous ne savons pas* », répond Pat Mortaigne, responsable du service de presse et des relations extérieures du Club. « *Peut-être un grand Livre bleu des loisirs de l'an 2000. Peut-être rien. Nous serons fixés à la fin de l'année lorsque les spychanalistes, les futurologues et les sociologues se seront penchés sur la moisson que nous sommes en train d'engranger.* »

Un G.M., ricanant, a fait remarquer que les « héritiers du futur » étaient une superbe occasion de faire participer la clientèle à une étude de marché à l'œil. « *Pas du tout, le Club n'a jamais réalisé la moindre étude de ce genre, parce qu'il n'en a pas besoin, étant en permanence à l'écoute des* desiderata *de la demande.* »

En tout cas, l'opération semble déjà une réussite sur le plan des relations publiques. Les journalistes de tous les pays, de la presse écrite comme des médias audiovisuels, se pressent dans les villages pour voir quelle gueule aura le futur, tout naturellement ils parlent du Club...

Peut-être que ce remue-méninge n'est, après tout, qu'une activité de plus offerte au G.M. A côté du tennis, de la voile, de la planche à voile, du yoga, du tir à l'arc, du judo, du patin à roulettes, du vélo, du foot, de la natation, de la gymnastique, de la danse, du bridge, du scrabble, de l'initiation à l'informatique, de l'atelier video, le club — hypermarché des loisirs — propose un séminaire de rêve. Let's dream... Mai 68... Communiquez... Libérez-vous... Il est interdit d'interdire. Ah si, quand même ! Pas de politique, pas de tiers-mondisme, et, surtout, pas d'agressivité.

Le lit-congélateur qui empêche le dormeur de vieillir pendant son sommeil, la grossesse permise aux homosexuels et le poisson mange-calories, qui évite à celui qui l'a absorbé de grossir, resteront, selon toute vraisemblance, dans les cartons du délire. Il sortira pourtant bien quelque chose de *cette exploration systématique* des désirs de nos contemporains. Gageons que le Club se débrouillera pour en tirer un maximum de bénéfices...

ALAIN FAUJAS.

AU-DELA DE LA RIVIÈRE KWAI

Retrouver la Thaïlande buissonnière

Au fil du chapelet gaiement égrené des sanctuaires bouddhistes éparpillés aux quatre coins de l'espace thaïlandais, des lieux inattendus permettent parfois d'insolites découvertes. Souvent, il suffit de bifurquer légèrement, de s'engager sur un chemin d'apparence buissonnière et de s'éloigner à peine de la grand-route asphaltée chère au touriste pour retrouver le goût du voyage et la saveur toujours surprenante de l'émerveillement.

Ainsi en va-t-il à Kanchanaburi. Si le pont de la rivière Kwaï est devenu tristement célèbre au-delà des frontières thaïes, un livre et un film y sont pour beaucoup. Une mélodie entêtante aussi, au rythme lancinant, qui semble résonner aujourd'hui encore dans la tête des visiteurs étrangers qui vont régulièrement se recueillir sur les tombes des soldats alliés décimés pour construire « *le chemin de fer* de la mort ». Le cimetière de Kanchanaburi garde pieusement leur mémoire, avec des milliers de simples croix alignées dans un cadre verdoyant et fleuri.

Au pied du pont, au bord du fleuve aux eaux opaques, il y a maintenant des buvettes. Le temps d'un rafraîchissement, de l'achat d'un souvenir-pacotille, les cars repartent avec leurs groupes de vacanciers impatients. De l'autre côté du pont se profilent des collines arrondies, un paysage qui se donne des allures d'estampe chinoise, et au loin, dans la brume légère, on devine presque la Birmanie. A l'amarre, une pirogue aux flancs rebondis, brunie au soleil et luisante d'eau, attend un éventuel départ. Sous un *grand chapeau tressé, le regard du* batelier se fait invite : un moment de calme sur le fleuve, avant de reprendre la route pour retrouver la folle pagaille de Bangkok.

Un demi-kilomètre en amont, tout juste franchi le coude de la rivière, c'est déjà un autre monde. L'univers *végétal reprend ses aises, feutre* l'atmosphère, se coule jusqu'au fleuve et ouate les sonorités quotidiennes. Les huttes des pêcheurs sont voilées de filets, les enfants pataugent devant, des arbres fleuris ponctuent de jaune ou de rouge les alentours, des barques plates faites de quelques gros bambous solidement liés entre eux glissent silencieusement d'une maison à l'autre. Seule l'incongruité d'une antenne de télévision jaillissant d'un toit invisible tapi dans un *bosquet rappelle la proximité de* l'existence moderne. Et soudain, dans une encoignure de la rive dissimulée par la feuillée, un ponton et un escalier.

L'entrée d'un étonnant sanctuaire

Même en levant la tête, le regard ne saisit qu'un *simple pavillon* de bois couvert, décoloré par les pluies, à flanc de rocher, des marches inégales de pierre brute et des frangipa*niers en fleurs. Dans le calme meu*blé de senteurs douces et de crissements d'insectes, la montée débouche d'abord sur des jardins chevelus entourant un imposant hall couvert, mais dépourvu de murs. Une statue de Bouddha trône au milieu d'offrandes florales, tandis que palpitent les flammes des lumignons rituels. Modestes de proportions et d'apparence, quelques maisons de bois sont en fait des cellules de bonzes, et, derrière, une nouvelle pagode rutilante de ses tuiles vernissées rouge *et or est en voie d'achève*ment. Une poignée de moinillons rieurs déboule tout à coup d'un monticule voisin et, d'un signe, nous entraîne à leur suite.

Pas bien loin : à côté d'une palissade que rien de particulier ne signale à l'attention, quelques marches qui, cette fois-ci, descendent et semblent s'enfoncer dans la terre. Une faille sombre dans le roc : l'entrée d'une grotte, mais surtout d'un étonnant sanctuaire. Une fois l'œil accoutumé à l'obscurité, c'est à peine s'il distingue les parois rocheuses qui cernent un sentier boueux se faufilant dans les ténè*bres. L'humidité suinte des profon*deurs, les pierres sont autant d'incitations traîtresses au dérapage ou au faux pas, et seul le rire léger des moinillons jalonne à l'aveuglette ce dédale dont, visiblement, ils connaissent le moindre détour.

Aux confins du nirvana

Le boyau se rétrécit, se tord à angle presque droit et s'arrête pile au seuil d'une caverne arrondie, où deux Bouddhas — l'un avec un geste de bénédiction et l'autre allongé, les yeux mi-clos, aux confins du nirvana — scintillent doucement des milliers de lamelles d'or qui les recouvrent. Comme dans n'importe quel temple, les flammes des coupelles frémissent doucement devant eux, et c'est un peu comme s'ils souriaient de notre *étonnement. Des torches dissémi*nées dans des recoins laissent filtrer une lumière tamisée, à croire que là aussi, dans les entrailles de la terre, le sage sait faire entendre *sa parole* d'éveil.

Nos accompagnateurs, cependant, s'impatientent. Après un bref jeu de cache-cache derrière les statues et un salut pressé, les mains jointes à hauteur du front, au bienveillant protecteur, ils s'empressent de dis*paraître dans une venelle en*core plus étroite, encore plus sombre, où il faut se glisser un peu à la manière d'un crabe, le dos rond comme un chat circonspect, et s'en remettre pleinement à l'intuition de l'éclaireur. Les rires des moinillons se feutrent jusqu'à s'évanouir en échos aériens, ils sont pourtant là, serpentant comme une piste sonore à suivre sans défaillance ni appréhension.

Au bout de quelques minutes, de quelques dizaines de mètres dans le noir, une autre cavité s'épanouit, encore plus belle et plus impressionnante, une véritable crypte. Vaste et accueillante, elle abrite trois statues plus grandes que nature, des Bouddhas aux traits sereins et souriants, dans une pénombre adoucie par des *lampes fixées aux anfractuosités* en surplomb. Là encore, offrandes fleuries et lumignons attestent de la permanence méticuleuse des rites.

Lieu de méditation privilégié sans doute, il émane de cet alliage singulier de force tellurique et de puissance spirituelle un parfum d'intemporalité *à la fois lovée sur elle-même* et attentive à toutes les virtualités. Le Wat Tam Khao Poon, une étape parmi des dizaines d'autres sur les routes silencieuses d'une Thaïlande subtilement en retrait de ses flamboyantes splendeurs.

CLAUDE B. LEVENSON.

Revoir Angkor

ORBITOURS, un tour-opérateur australien, vient de signer avec des responsables du régime pro-vietnamien de Phnom-Penh un accord pour l'organisation de circuits touristiques à l'intérieur du Cambodge qui auront lieu entre le 17 et le 24 novembre et entre le 9 et le 16 février 1984. Ces deux groupes ainsi autorisés à visiter le pays d'Angkor ne devront pas dépasser vingt et une personnes chacun : en seront exclus les Américains et les journalistes. D'autres agences de voyages, européennes et surtout japonaises, seraient sur les rangs pour obtenir le feu vert des autorités locales.

Ce circuit de quatre jours au Cambodge, organisé par Orbitours, s'inscrira dans un voyage de deux semaines qui conduira ces visiteurs triés sur le volet à Ho-Chi-Minh-Ville (ex-Saigon) et en Thaïlande. Le coût de ce périple sera d'environ 1 500 dollars par personne. Une réduction de 15 % sera consentie aux Indiens. Le gouvernement de Delhi est, en effet, le seul gouvernement non communiste à avoir établi des relations diplomatiques avec le régime de Phnom-Penh.

Le « clou » de ce séjour au Cambodge sera, bien évidemment, la visite des temples d'Angkor dont l'accès a été pratiquement interdit aux touristes étrangers depuis près de quinze ans, pour cause de guerre et de révolution. En décembre 1978, des Thaïlandais avaient obtenu des Khmers rouges, alors au pouvoir à Phnom-Penh, l'autorisation d'organiser la visite de ces célèbres monuments au départ de Bangkok. L'invasion du pays par les troupes vietnamiennes quelques jours après le voyage inaugural fit avorter ce projet.

Nul ne sait, outre Angkor-Vat et peut-être Angkor-Thom, quels autres temples seront ouverts à ces touristes-éclaireurs si cet accord se concrétise, puisque, pour des « raisons de sécurité » — la présence aux alentours de maquisards Khmers rouges et nationalistes, — l'accès à ce vaste champ de ruines est, aujourd'hui encore, très strictement réglementé. Les autorités locales ont, en tout cas, inscrit, en option, au programme de ce tour la visite du *lycée-prison Tuol-Sleng* à Phnom-Penh, où les partisans de Pol Pot massacraient leurs compatriotes, et celle de fosses communes où ils enfouissaient leurs victimes.

Hippisme

Mais où était le tapis de selle ?

FAIT divers sans précédent à Auteuil : où était le tapis de selle de *New Fort*, vendredi 24 juin, à 14 h 26 ?

Avant de pénétrer au cœur de l'énigme, *quelques explications* sur la pièce à conviction.

Les jockeys ne pèsent jamais le poids exact que doivent porter leurs chevaux, poids d'ailleurs variable selon les épreuves : par exemple, s'agissant d'Auteuil, 61 kilos dans la seconde course, 66 dans la quatrième, 68 dans la sixième... Ils se tiennent donc à un poids naturel le plus bas possible, permettant les « montes » les plus légères, et, pour les plus lourdes, complètent, au moment du départ, en utilisant une selle plus pesante (il en existe de 400 grammes jusqu'à 3 kilos) et en chargeant de lamelles de plomb un tapis de selle

Le jockey est pesé avant la course avec sa selle et son tapis de selle (mais sans la cravache, qui est admise en « surcharge »). Les cavaliers des chevaux « rentrant aux balances » (les cinq premiers) sont à nouveau soumis à celles-ci. Ils doivent, bien entendu, toujours faire le poids.

Vendredi passé, *New Fort* gagne petitement (trois quarts de longueur) *le prix Méhariste, une course dotée* de 40 000 F au vainqueur. Sitôt le pied à terre, son jockey, le jeune *Mescam, va se faire peser. Il est tout* heureux, le petit Mescam : c'est sa septième victoire de l'année, autant que des Pommier, des Primel, des jockeys confirmés ; presque autant que Chirol.

Il s'assied sur la balance. Catastrophe : 6 kilos et demi au lieu de 66 kilos et demi. Pardi : il n'a pas son tapis de selle...

Il blêmit : *« Il a dû me glisser des bras, là, avant la porte... »*

Allonsion ne va pas anéantir tant de joie pour un instant de distraction : *« Eh bien ! cours le ramasser »*, dit un responsable.

Mescam sort en catastrophe, revient trente secondes après, triomphant, avec le tapis de selle. 66 kilos et demi. Incident clos.

Non. Car, presque aussitôt, une rumeur court les balances : le tapis *de selle*, Mescam ne l'a pas ramassé devant la porte ; on le lui a apporté des boxes ; *New Fort* ne l'a jamais porté ; *il a couru* avec 5 kilos de moins que le poids normal. Des témoins assurent avoir assisté à la transmission de l'objet, des mains d'un garçon d'écurie à celle du jockey, dans le « rond » où reviennent les chevaux victorieux. L'entraîneur du concurrent arrivé second, Tony Clout, dépose une réclamation. Trop tard pour *changer, envers les parieurs*, le résultat de la course : le « rouge a été mis » (il s'agit d'un *voyant dont l'apparition donne le signal* du paiement des paris gagnants). Les commissaires *ne peuvent qu'enquêter dans la perspective* d'éventuelles sanctions et d'un distancement intéressant les seuls *propriétaires des chevaux en cause* (le code des courses permet, ainsi, deux ordres d'arrivée : un, de fait, pour les *paiements aux parieurs ; un de droit*, pour les prix aux propriétaires).

Quatre jours après, mardi, *« faisant droit à la réclamation de l'entraîneur du cheval arrivé second »*, la Société des Steeples prononce le distancement. *Le communiqué constate* un fait : la première pesée n'avait *« pas permis de confirmer la réalité du poids porté par* New Fort ». Il ne porte pas de jugement à l'égard des uns et des autres. Pour cause : on ne *sait toujours pas où se trouvait*, à 14 h 26, le tapis de selle.

Mescam continue de dire, mais avec une assurance qui *semble fléchir*, que *New Fort* a effectué le parcours, le tapis de selle sur le dos.

« Je le lui ai retiré, avec la selle, en mettant pied à terre. Mais des amis me félicitaient, me serraient la main. Il a dû me glisser des bras à ce moment-là, sans que je m'en aperçoive. »

Ne pas s'apercevoir que, soudain, on ne porte plus un poids de 5 kilos ? Admettre comme possible que, parmi les dix personnes qui *entouraient et félicitaient* le jockey *victorieux*, aucune n'ait attiré son attention sur le fait qu'il perdait un objet *aussi voyant qu'un tapis de selle ?...*

Mais il y a plus grave : les témoignages de ceux *(ils sont au moins deux) qui ont vu un lad de l'écurie de New Fort* apporter, des boxes, en courant, le tapis et le remettre à *Mescam*.

Cependant, le lad nie. L'entraîneur ne peut faire autrement que « couvrir » son personnel qui, *s'il a* commis une *faute*, l'a fait dans son intérêt. Le propriétaire, André Michel *(une fort ancienne et fort loyale casaque d'Auteuil)*, qui est aussi le beau-père de l'entraîneur, ne peut que se ranger *aux côtés de celui-ci...*

Une hypothèse, qui n'effacerait pas les manquements au code mais serait honorable pour tous. L'entraîneur avait deux partants dans la course. Après avoir mis le tapis de selle à l'un, *n'aurait-il pas oublié pour* l'autre, oubli qu'après l'arrivée le jockey et le lad auraient essayé de réparer, dans l'intérêt de l'écurie, par la mise en scène du tapis glissé des bras ?

Il est probable, en tout cas, qu'on n'a pas fini d'entendre parler du tapis de selle de *New Fort*. Un groupe de turfistes contestataires exploite au maximum les erreurs que peuvent commettre les sociétés de courses, erreurs inévitables s'agissant d'une activité aussi large et aussi diffuse (une centaine d'hippodromes en service et trois mille bureaux de P.M.U.). *Après l'arrivée* du prix Méhariste, certains de ces turfistes ont collecté les tickets joués sur le cheval *classé second. Ils ne cachent pas leur* intention de saisir la justice pour obtenir le paiement de ces tickets et *ajuster ainsi l'arrivée « de fait »* à l'arrivée « de droit » rectifiée par les commissaires.

A Longchamp, insolite Grand Prix de Paris avec, au *départ*, sur sept concurrents, cinq chevaux entraînés en Angleterre (la victoire est revenue à l'un d'eux : *Yawa)*. Mais il y a eu encore plus insolite, mardi, à Auteuil. On y courait le prix *Maréchal-Foch*. Ce steeple, très pénible, empruntant tous les gros obstacles, était naguère, comme son nom le suggère, une sorte de championnat de France des chevaux et des cavaliers militaires. *On y voyait s'affronter les* champions de la garde républicaine, de Saumur, des spahis. L'aspect militaire de *la réunion était renforcé par* le fait que, ce jour-là, l'entrée d'Auteuil était gratuite pour tous les soldats en uniforme.

Le prix Maréchal-Foch reste ouvert aux chevaux de l'armée, et la garde républicaine y alignait, mardi, deux partants. Mais qu'on devine qui a gagné ; une jeune fille, Nathalie Aguettant, dont c'était le premier parcours en steeple.

Scrogneugneu !

LOUIS DÉNIEL.

Philatélie

N° 1798

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ **33164 Cazaux-Air** (base aérienne), le 3 juill. — « Portes ouvertes ».

⊙ **59550 Fontaine-au-Pire** (8, rue Roger-Salengro), le 3 juillet. — Tour de France.

⊙ **78100 Saint-Germain-en-Laye**, le 3 juillet. — 300e Fête des Loges.

⊙ **75009 Paris** (16, bd Haussmann), le 9 juillet. — Année Vauban.

⊙ **90200 Giromagny** (gare), le 9 juillet. — Centenaire de la gare.

⊙ **40115 Biscarrosse** (centre d'essais), le 9 juillet. — « Portes ouvertes ».

⊙ ***17000 La Rochelle*** (parc des Expos), les 9 et 10 juillet. — 1re Bourse des collectionneurs.

⊙ ***83340 Flassans-sur-Issole*** (centre Louis-Magne), le 14 juillet. — Exp. philat. « Bicentenaire du premier vol en montgolfière ».

⊙ **40000 Mont-de-Marsan** (base aérienne 118 Rozanoff), le 16 juillet. — *Journée « Portes ouvertes »*.

FRANCE : Abbaye de Noirlac.

D'une architecture cistercienne, l'abbaye de Noirlac, restaurée depuis quelques décennies seulement, fait l'objet du troisième timbre de la série « touristique » de l'année. Ce sont les moines de Clervaux, disciples de saint Bernard, qui fondèrent — en *1136* — sous le nom de Maison-Dieu le monastère près du « lac noir » d'où son nom actuel.

Vente générale *le 4 juillet* (39e/83).



3,60 F, noir, brun, bleu.

Format 36 × 22 mm. Maquette et gravure de Marie-Noëlle Goffin. Tirage : 8 000 000 d'exemplaires. Taille-douce, Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— **Les 2 et 3 juillet**, de 9 h à 18 h, par le bureau de poste temporaire ouvert à l'abbaye de Noirlac, **Bruère-Allichamps** (Cher). — Oblit. « P.J. ».

— **Le 2 juillet**, de 9 h à 12, au bureau de poste de **Bruère-Allichamps**. — Boîte aux lettres spéciale pour « *P.J.* ».

● **Retrait de trois timbres, le 8 juillet**, émis en 1982 : **3,00 F**, Collonges-la-Rouge (5-7) ; **4,00 F**, Œuvre de Claude Gellée dit Le Lorrain, « Embarquement à Ostie » (21-6) ; **4,00 F**, Éphèbe d'Agde (17-5-82).

● **SAINTE-HELENE** : Deuxième *partie de la série « insectes », 11 p.*, acherontia atropos ; 15 p., helenasaldula aberrans ; 29 p., anchastus compositarum ; *59 p.*, lamprochrus cossonoides.

● **SRI-LANKA** : Vingt-cinquième anniversaire du Lions-Club (District 306), 2,50 roupies.

● **TRISTAN DA CUNHA** : Série de quatre valeurs, « transports », 5 p., 15 p., 30 p. et 50 pence.

ATTERRISSAGE DU BALLON

Le ballon *Megève*, qui s'envola, le 26 juin, de la place de la Concorde transportant (voir *le Monde* des 4 et 25 juin) des aérogrammes du Bicentenaire de l'air et de l'espace, a atterri à Crécy-la-Chapelle dans la Seine-et-Marne.

Les plis devront donc comporter le cachet d'arrivée de ce lieu.

A PROPOS DES « P. J. » DU TIMBRE GUSTAVE-DORÉ

A la suite d'une fausse manœuvre, un certain nombre d'enveloppes philatéliques déjà oblitérées « Premier Jour » *Gustave-Doré (18 et 19 juin* à Strasbourg) ont reçu une seconde empreinte (flamme ou cachet à main).

Les collectionneurs en possession de ces enveloppes peuvent en demander le remplacement en s'adressant à la R. P. de Strasbourg, 5, avenue de la Marseillaise, 67 000 Strasbourg, en joignant si possible le ou les objets mal oblitérés.

La direction des postes du Bas-Rhin s'excuse pour cette mauvaise oblitération et reste à la disposition des collectionneurs pour tous renseignements complémentaires. S'adresser à M. Charbon, directeur adjoint, 4, avenue de la Liberté, 67004 Strasbourg Cedex. Téléphone : (88) 32.49.50, poste 383.

● **CHYPRE** : « Les papillons de Chypre » illustrent les trois valeurs de la série commémorative, 60 mils, Pararge aegeria L. ; 130 mils, Aricia medon *(Hufn.)* ; 250 mils, Glaucopsyche paphos (Bdv.). Tirages un million et pour la dernière valeur 250 000 d'exemplaires. Offset, sur papier filigrané, par Aspioti Elka, Athènes.

ADALBERT VITALYOS.

Plaisirs de la table

Buon appetito !

UN récent sondage indiquait que 26 % des Français considèrent que, après la France, l'Italie est le pays où l'on mange le mieux.

Cela est sans doute normal. Parce que la cuisine italienne est la plus ressemblante à la nôtre. Parce que le Français moyen a voyagé en Italie plus qu'ailleurs peut-être. Parce que, enfin, dans l'esprit populaire cette cuisine italienne se résume en pizza, en pâtes tomatées et autres macaronades et qu'hélas ! cela ne manque pas chez nous.

Un restaurant comme *Il Tiepolo* (7, rue des Écoles, Paris-5e, tél. : 326-83-59) devrait retenir l'attention du gourmet curieux, justement parce qu'il s'efforce de nous faire découvrir une cuisine italienne moins courante.

A l'offensive des pizzeries bien condamnable semble ces dernières semaines s'ajouter celle des restaurants.

J'avais signalé le *Benjamin (Il Benjamino* serait plus juste) du 15 de la rue de Sontay (Paris-16e, tél. : 553-88-58). Le voici dirigé par Nelle Panarinfo venu de la rive gauche. Le décor (que l'on doit dit-on à Caroline de Monaco) est le même. La carte également avec une longue litanie de pasticiata : spaghetti, fettucine, tortellini, penne, de bons poissons, des viandes classiques de la *péninsule et des prix* très *seizième* arrondissement. Chaque jour, m'a-t-on assuré, un plat du jour d'une des trois cent soixante *façons* d'apprêter et présenter ces pâtes.

Mais voici, donc, deux des petits nouveaux.

Le Florence s'est installé dans les meubles des anciens *Champs d'Or* (22, rue du Champ-de-Mars, Paris-7e, tél. ; 551-52-69). C'est osé que de faire revivre cette enseigne qui fut celle du meilleur italien de Paris ! Le chef vient du *Conti* de la rue Lauriston et l'animateur en est le frère de Pascal Fayet, chef dudit *Conti*. Ne vous attendez pas à retrouver ici les fastes (et les additions) du *Conti*. Ce *Florence* est plus modeste avec un menu suggestion à 140 F qu'il faut choisir plutôt que la carte (avec le vin et le café, *puis le service*, vous ne dépasserez pas les 200 F). Mais vous n'aurez droit qu'au fromage râpé ou fondu des plats, ce qui, comme dit le patron, est bien suffisant ! J'ai noté l'assiette florentine de charcuteries et de salades, la salade César (qui n'est pas l'authentique), les pâtes au saumon, aux cèpes, aux piments.

Enfin *Il Raffaello* s'est installé, lui, dans les murs de l'ancien cabaret russe Novÿ (6, rue Faustin-Hélie, Paris-16e, tél. : 503-02-33). Les murs sont bons. Les pâtes excellentes, qui sont fraîchement préparées par Anna-Maria, la femme du chef et patron Eugènio. Il y a aux déjeuners un menu à 60 F. Il y aura bientôt des aquariums pour poissons et crustacés, et la carte de ce qui vient de la mer sera aussi importante qu'actuellement celle des pâtes. Le carpaccio est certainement l'un des meilleurs que j'aie goûtés à Paris. Georgio del Puppo, dont l'exubérance transalpine fait merveille en ce décor encore imprégné des sanglots tziganes, m'a assuré qu'il entendait que la carte des vins puisse bientôt offrir, le meilleur choix de cinq vins de chacune des cinq régions vinicoles d'Italie, d'appellation contrôlée. En attendant, le valpolicella convient fort bien à la viande séchée de la Valtelline, au carpaccio et aux tortellini alla trasteverina.

LA REYNIERE.

Jeux

échecs N° 1027

UNE DÉMONSTRATION DE HUBNER

(Neuvième partie du quart de finale du tournoi des candidats, 1983)

Blancs : R. HUBNER
Noirs : V. SMYSLOV

Début anglais

1. ç4	é5	19. Cf4	Rg8
2. g3	Cf6 (a)	20. Ff1	h5
3. Fg2	Cç6 (b)	21. a4! (l)	bxa4
4. Cç3	d6	22. Fxç4	Cç7
5. é3	Fg4 (c)	23. Fd3	Tb8 (m)
6. Cg-é2	Dd7 (d)	24. Tç2	Rh7 (n)
7. h3	Fé6	25. h4!! (o)	h5 (p)
8. Cd5	Fxd5 (é)	26. Ta-ç1!	Th-ç8
9. çxd5	Cb4	27. Cxh5	Cçxé5 (q)
10. Dé3	ç5	28. Cxf6+	Cxf6
11. a3 (f)	Ca6	29. h5!!	Txç2
12. 0-0	g6	30. hxg6+	fxg6
13. d4!	éxd4	31. Fxç2	Dh3 (r)
14. éxd4	Fg7	32. d5!	Tf8 (s)
15. Dé3+!	Rf8 (g)	33. Fd1	Cd7 (t)
16. Df3! (h)	h6 (i)	34. Dé4	Cf6
17. Fé3!	ç4 (j)	35. Dxa4 (u)	Cxd5 (v)
18. Tf-ç1! (k)	Tç8	36. Fg4!	abandon. (w)

NOTES

a) Après 2..., d5 ; 3. çxd5, Dxd5 ; 4. Cf3, Cf6 ; 5. Cç3, Da5 ; 6. Fg2, Cç6 ; 7. d3, é4 ; 8. dxé4, Cxé4 ; 9. 0-0. Cxç3 ; 10. bxç3 les Blancs sont mieux comme sur 2..., g6 ; 3. d4, éxd4 ; 4. Dxd4, Cf6 ; 5. Cç3, Cç6 ; 6. Dé3+, Fé7 ; 7. Cd5, Cxd5 ; 8. çxd5, Cb8 ; 9. d6, çxd6 ; 10. Ch3 (Larsen - Gheorghiu, Monte-Carlo, 1968).

b) 3..., ç6 donne aux Noirs une égalité rapide ; 4. d4, éxd4 ; 5. Dxd4, d5 ; 6. Cf3, Fé7 ; 7. 0-0, 0-0 ; 8. çxd5, çxd5 ; 9. Cç3, Cç6 ; 10. Da4, Db6 ou bien 4. Cf3, é4 ; 5. Cd4, d5.

c) Une curieuse idée. 5..., Fé7 semble indiqué.

d) Le plan des Noirs (le grand roque ?) n'est pas clair. 6..., g6 suivi de 7..., Fg7 était possible.

e) Smyslov n'est pas dans un bon jour. L'échange du F-D en trois temps ne peut que favoriser le jeu des Blancs. *8..., Fé7 semble nécessaire.*

f) 11. dxç6, Cxç6 ; 12. Cç3 est également bon.

g) La fin de partie résultant de 15..., Dé7 ; 16. Dxé7+, Rxé7 ; 17. Fé3, suivi de Tf-ç1 et de Ff1 ne plaît pas à Smyslov qui préfère se réfugier dans un roque artificiel.

h) Menace 17. Fg5.

i) Pare la menace tout en réservant la case h7 au R noir.

j) Une avance bien risquée mais 17..., çxd4 n'est pas envisageable à cause de 18. Fxd4.

k) La bonne T, la T-R.

l) Après cette rupture, l'avantage des Blancs devient manifeste.

m) 23..., g5 affaiblirait gravement la case f5.

n) Enfin, le R noir permet à la Th8 d'entrer en jeu mais la case h7 n'est pas un abri plus sûr.

o) Comme le démontre cette avance du pion h.

p) Essayant de trouver quelque contre-jeu après 26. Cxh5, Cfxd5 ; *27. Cxg7, Rxg7.*

q) Si 27..., Cfxd5 ; 28. Cxg7, Rxg7 ; 29. Fg5 conservant la menace 30. h5 (si 30..., gxh5 ? ; 31. Ff5).

r) Si 31..., Txb2 ; 32. Dh1+, Rg8 ; 33. Fxg6 menaçant 34. Da8+.

s) Si 32..., Txb2 ? ; 33. Fd4 et si 32..., Cg4 ; 33. Fxg6+.

t) 33..., Dd7 ; 34. Tç6 n'est pas meilleur mais le coup du texte prouve les difficultés des Noirs à trouver une suite satisfaisante.

u) Gagnant un bon point.

v) Une erreur décisive.

w) Si 36..., Tf4 ; 37. Dxf4.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1026 (V. BRON 1977)

(Blancs : Rd2, Fd8, Pa6, é5, h5. Noirs : Rh1, Tf5, Cé8, Pé2, h6, h7).

1. a7, é1=D+! ; 2. Rxé1, Txé5+ ; 3. Rf2!!, Cç7! ; 4. Fxç7, Té8 ; 5. Fb8, Té4! (si le R blanc était en f1, la suite serait *5..., Tf8+ ; 6.* Ré2, Tf2+! ; 7. Rxf2, pat) ; 6. a8=T!!, Ta4 ; 7. Ta7. Txa7 ; 8. Fxa7, Rh2 ; 9. Rf3, Rh3 ; 10. Ff2! et les Blancs gagnent.

ÉTUDE

V. BRON

(1979)

a b c d e f g h

BLANCS (5) : Rf1, Fç4, Cg2, Pb6 et h2.

NOIRS (5) : Rh3, Th5, Fd2, Ch6, Ph4.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 1025

LES AMES BIEN NÉES

C'est à l'âge de dix ans que l'Américain Douglas Hsieh a gagné cette manche, et c'est un exploit quand on ne voit pas les mains.

Nord : ♠ A R D 5 4 ; ♡ 10 6 2 ; ◇ 7 ; ♣ D 8 5 3
Ouest : ♠ V 10 9 7 6 2 ; ♡ D ; ◇ A D 10 4 ; ♣ 7 2
Est : ♠ 8 3 ; ♡ R 4 ; ◇ V 9 8 6 2 ; ♣ A V 10 9
Sud : ♠ — ; ♡ A V 9 8 7 5 3 ; ◇ R 5 3 ; ♣ R 6 4

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 ♡	1 ♠	2 ♠	passe
3 ♡	passe	4 ♡	passe

Ouest ayant entamé le 7 de Trèfle, *comment Douglas Hsieh a-t-il joué* pour gagner QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Réponse :

Le déclarant comprit que, s'il mettait un petit Trèfle du mort, Est fournirait le 9 afin de faire ensuite deux levées à Trèfle quand Ouest reprendrait la main et rejouerait Trèfle. Il décida par conséquent de *fournir la Dame de Trèfle* du mort pour obliger Est à mettre l'As. Est rejoua le Valet de Trèfle que Sud prit du Roi sur lequel Ouest fournit la seconde carte de son doubleton. Il restait maintenant à monter au mort pour défausser le Trèfle perdant, et le seul moyen était d'ouvrir la coupe à Carreau. Mais comment empêcher Est de prendre la main à Carreau et de jouer son troisième Trèfle ?

Le déclarant trouva la solution : il joua le Roi de Carreau pour que ce soit *Ouest* qui soit en main (car il avait certainement l'As pour être intervenu à 1 Pique). Ouest prit, mais n'ayant plus de Trèfle à jouer, il contre-attaqua Pique. Sud défaussa alors son dernier Trèfle et un Carreau sur As et Roi de Pique, puis il battit atout. Il ne perdit ainsi que l'As de Trèfle, l'As de Carreau et le Roi de Cœur...

INVITATION AU CAVENDISH

Chaque année le célèbre club du Cavendish de New-York organise un tournoi par paires sur invitation avec quelques-uns des meilleurs joueurs américains et étrangers.

Voici une donne d'une de ces épreuves.

Nord : ♠ V 7 4 ; ♡ 8 4 ; ◇ A 10 5 ; ♣ 9 7 6 4 2
Ouest : ♠ 9 ; ♡ A R D V 10 9 7 2 ; ◇ 7 2 ; ♣ V 10
Est : ♠ D 6 5 2 ; ♡ 5 2 ; ◇ D 9 8 6 ; ♣ R 8 3
Sud : ♠ A R 10 8 3 ; ♡ 6 ; ◇ R V 4 3 ; ♣ A D 5

Ann : S. don. Tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Rosenberg	Manfield	Manwood	Woolsey
4 ♣	passe	4 ♡	4 ♠
passe	passe	passe	

(4 ♣ : huit Cœurs maîtres sans gros honneur à côté.)

Ouest ayant entamé l'As de Cœur, puis le Roi de Cœur, *comment Woolsey, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense, les atouts étant 4-1 ?

Note sur les enchères

L'ouverture conventionnelle de « 4 Trèfles » pour faire dire « 4 Cœurs » (et de « 4 Carreaux » pour « 4 Piques ») a l'avantage de faire jouer le contrat par la main inconnue car elle peut avoir des fourchettes. Elle a l'inconvénient : 1° De supprimer l'ouverture naturelle de « 4 Trèfles » (main faible avec 8 ou 9 Trèfles) ; 2° De permettre à l'adversaire de contrer « 4 Trèfles » pour indiquer qu'il détient cette couleur.

Du point de vue de la force de la main, quelle différence y a-t-il entre une ouverture de « 4 Trèfles » pour faire dire « 4 Cœurs » et une ouverture directe de « 4 Cœurs » ? En principe l'ouverture de « 4 Trèfles » (pour les Cœurs) ou de « 4 Carreaux » (pour les Piques) promet une main *plus belle* et est moins décourageante pour le chelem. Cette convention est cependant assez peu utilisée en France.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 201

COURS DE POSITION CLASSIQUE

Championnat d'Israël, 1983

Blancs : I. DAN-GUR
Noirs : V. GALPERIN

Ouverture : Bazteling

1. 33-28	17-21	15. 37-31 (k)	26x37
2. 31-27 (a)	19-23! (b)	16. 42x31	20-24!! (l)
3. 28x19	14x23	17. 43-38 (m)	21-26! (n)
4. 39-33 (c)	21-26	18. 47-42 (o)	26x37
5. 44-39	10-14 (d)	19. 42x31	17-21!
6. 34-30 (e)	11-17! (f)	20. 30-25 (p)	21-26
7. 30-25	14-19	21. 41-37 (q)	4-9
8. 25x14	9x20	22. 50-44	8-13
9. 33-28	17-22! (g)	23. 44-40	2-8 (r)
10. 28x17	12x21	24. 40-34	16-21! (s)
11. 38-33 (h)	5-10	25. 27x16	6-11
12. 40-34	10-14	26. 16x7	23-29
13. 33-28	7-12! (i)	27. 34x23	18x29
14. 34-30	12-17! (j)	28. 7x18	13x42! (t)
			Abandon

NOTES

a) 2. 39-33 est plus visuel et peut conduire à la « partie Bonnard » (maître international, champion de France en 1948 et en 1951) qui eut son heure de célébrité du début du siècle jusqu'à la fin des années 20. En voici une variante retenue avec beaucoup de classe par Bonnard, en 1910, contre le champion du monde de l'époque I. Weiss : 2. ... (12-17) ; 3. 44-39 (8-12) ; 4. 31-26 (3-8!) [cette variante est aussi appelée « Partie du 3 » en raison de la mise en action rapide du pion pivot des Noirs : le pion à la case 3] ; 5. 34-30 (18-22!) ; 6. 30-25 (13-19) ; 7. 37-31 (21-27) ; 8. 32x21 (16x27) ; 9. 41-37 (9-13) ; 10. 37-32 (11-16) ; 11. 32x21 (16x27) ; 12. 47-41 (18-23!) [Bonnard tente un piège avec succès] ; 13. 16-21 [pensant obtenir le + 1] ; (17x37) ; 14. 41x21 (23x32) ; 15. 38x9 (14x3!!) [délicieux élément de surprise avant l'estocade] ; 16. 25x23 (12-17!) ; 17. 21x12 (7x47!) ; 18. 43-38 (47x44) ; 19. 50x39, les Blancs prennent la dame mais avec une infériorité numérique de un pion.

b) Le maître Galperin, qui participe à de nombreuses épreuves internationales, connaît ses classiques et, durant toute cette partie, fera joujou avec son adversaire, beaucoup moins aguerri. Par 2. ... (19-23), les Noirs impriment une première pression sur l'aile gauche des Blancs, renforçant ainsi la valeur stratégique de la réplique (17-21) au premier temps.

c) Début dans la tradition de la partie classique du début du siècle.

d) 5. ... (12-17) ; 6. 50-44 (20-24) ; 7. 34-29 (23x34) ; 8. 40x20 (15x24) ; 9. 27-21 (16x27) ; 10. 32x23, +.

e) 6. 50-44 (20-25) ; 7. 33-28 (14-19) ; 8. 38-33 (4-10) ; 9. 42-38 (11-17) ; 10. 47-42 (17-21) ; 11. 33-29 (6-11), les Blancs damant en cinq temps : 12. 29-24! (19x30) ; 13. 28x19! [la clé] (13x24) ; 14. 37-31 (26x28) ; 15. 38-33 [sur le temps de repos] (32x32) ; 16. 33x4, B+ car si 16. ... (12-18) ; 17. 4x20 (15x24) ; 18. 34-29, etc., B+2.

f) Pour maintenir la pression sur l'aile gauche adverse et chasser éventuellement les Blancs du centre si 33-28.

g) Concrétisant cette idée et enchaînant l'aile gauche en expert de ce type de partie classique, actuellement délaissée par les G.M.I.

h) Les Blancs souffrent déjà de l'impossibilité de développer leur flanc gauche.

i) Dans le schéma de ce plan d'ensemble qui consiste à déloger, sans répit, les Blancs du centre et à figer leur aile gauche.

j) Menaçant encore, nouvelle concrétisation de la même idée, de (17-22), etc.

k) Forcé dans une situation de plus en plus inconfortable.

l) Ne laissant rien au hasard pour contrer les Blancs dans leur souci de parvenir enfin à développer leur aile gauche par 27-22, qui suivrait 43-38.

m) Evidemment, dans l'espoir de poursuivre par 27-22 (18x27) 31x11 puis 36-31, 31-27, 41-37, 46-41, 41-36 et 47-42, les Blancs auraient résolu leur problème, permanent depuis (19-23) au ... deuxième temps !

n) Toujours à point nommé. C'est ici que l'on voit mieux la force de (20-24!!) au temps précédent, puisque sur 18. 27-22 (26x37!) ; 19. 22x11 (6x17) ; 20. 39-33 (18-22) et la menace de 24-29 est imparable.

o) Sans doute le meilleur.

p) 20. 31-26 était plus fort que 20. ... (24-29!) [on retrouve toutefois encore les effets du coup très fort (20-24!!) au *seizième temps*] ; *21. 36x17 (29-33)* ; 22. 38x29 (23x25) ; 23. 41-37, p1 (4-9) [menace de (18-22), etc., N+1] ; 24. 28-22* (2-7) [et non (1-7) 17-11 (6x28) 32x1, dame et +] ; 25. 36-31 (7-12) ; 26. 31-26 (12x21) ; 27. 26x17 (19-23) [(1-7) livrant le coup de dame] ; 28. 48-43, p2 (1-7) ; 29. 37-31 (14-19) ; 30. 39-33 (8-12) ; 31. 17x8 (3x12) ; 32. 31-26* (15-20) ; 33. 33-28 [32-28 ? (23x21) 26x8 (18x27!), etc., B+ ou que les Blancs dament] (7-11) ; 34. 50-44, etc., les Blancs font jeu égal.

p1) 23. 36-31 est incorrect 23. ... (4-9!), N+1 par (18-22) ou N+ si 28-22 (6-11) 17x6 (16-21) 27x16 (18x47), dame et +. Un forcing original.

p2) 28. 37-31 mérite d'être étudié.

q) Dans ce schéma de partie classique, la position des Blancs apparaît alarmante.

r) Les Noirs tentent 40-34 après ce cours de position classique. Il convient, à ce propos, d'ajouter qu'il existe des milliers de... positions classiques.

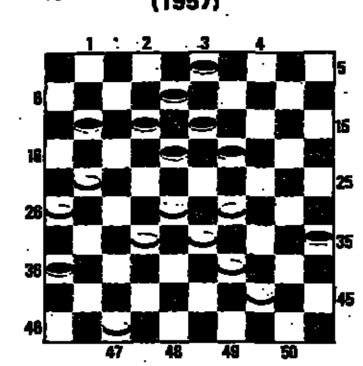
s) Le premier temps de la combinaison.

t) L'enfance d'un art pour le maître Galperin.

PROBLÈME

J. MERONO

(1957)



Les Blancs jouent et forcent le gain.

Réalisé en jouant par l'un des plus forts joueurs (actuellement encore) de la Côte d'Azur.

● SOLUTION : (en raison de sa complexité, les nouveaux damistes pourront disposer de deux ou de trois damiers) : 21-17!! (11x22*) 28x7 (12x21) 26x17 (8-12, a) 17x8 (13x2, b) 32-28! [menace de 28-2, etc., +] (3-8, c) 28-23 (19x28) 23x1 (8x19) 39-33 (2-8, d) 33-28 (8-12 ou 8-13) 28-22!, + par quadruple opposition!

a) (18-22) 17x28 (13-18) 44-40! [et non 32-27] Les Noirs répliquant par (19-23) 28x19 (18-22) 27x18 (8-13) 19x8 ou 18x9 (3x43!), etc., =], etc., + par supériorité numérique et en raison de la position.

b) (3x12) 32-28!, les Noirs sont mat.

c) (2-7) 28-23 (19x28) 33x13 (7-11) 29-23 (11-17) 23-19! (17-22) 19-14 (22-28) 14-9 (28-32) 10-5, etc., +.

d) (2-7) 33-28 (7-11) 22-17, etc., + par quadruple opposition.

JEAN CHAZE.

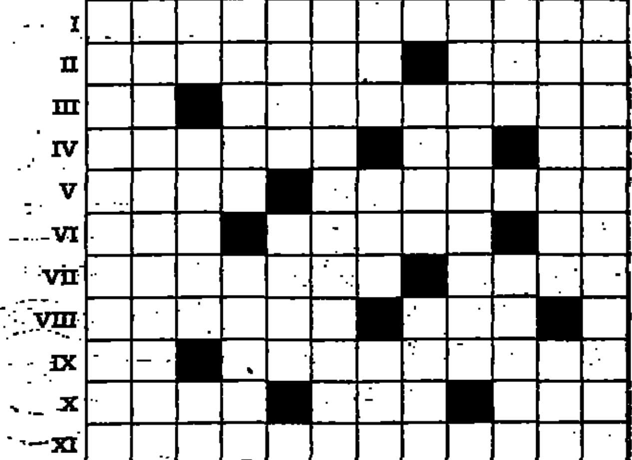
les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 256

Horizontalement

I. Concorde l'a déserté. — II. Poussai au noir. Franc-maçonnerie. — III. Pronom. Elles menacent, dit-on, les trop bons vivants. — IV. C'est gratiné, chez le voisin. Conjonction. Note. — V. Toujours plus malgré tout. Mettre dans le coup. — VI. Refuge. Pour des fleurs, de droite à gauche. Dans le navet. — VII. Désigne quelques chats ou quelques frères et sœurs. *Pour le chat.* — VIII. Vaut le *détour.* Quand tout se passe bien, il n'y en a pas. — IX. Article. Une voisine, de toute façon. — X. Reste de glace. Roulés. Possessif. — XI. Se fait à la pelle.



Verticalement

1. Procure bien des agréments. — 2. N'est rien moins qu'évidente. — 3. Dans le coffre. Avec lui, on peut compter sur les embêtements. En travers. — 4. Collègue de Bonaparte. En finir avec les échecs. — 5. Dans un sens c'est riche, dans l'autre c'est parfois pauvre. Souffleur. — 6. Aux petits soins pour le parterre. — 7. A la portée de tout le monde. Possessif. Pour la pêche. — 8. Rend propriétaire. *Ce n'est pas de la brique.* — 9. Pour le repos du marin. — 10. Pronom. Elle peut ainsi défier le soleil. — 11. Firent des bonds. Donne peu d'espoir. — 12. Firent preuve d'une grande docilité.

SOLUTION DU N° 255

Horizontalement

I. Sapeur-pompier. — II. Clarté. Suante. — III. Alliance. Snas. — IV. Pilé. Irrésolu. — V. Hai. Peu. Namor. — VI. Agacement. Eng. — VII. Ne. Atelier. Ne. — VIII. Open. Etepen. — IX. Regrettée. Ent. — X. Epaississants.

Verticalement

1. Scaphandre. — 2. Alliage. Ep. — 3. Pallia. Oga. — 4. Erié. Capri. — 5. UTA. Pétées. — 6. Reniements. — 7. Cruel. Ti. — 8. Oser. Niées. — 9. Mu. Entêtés. — 10. Passa. Ré. — 11. Innommé. PEN. — 12. Etalonnent. — 13. Résurgents.

FRANÇOIS DORLET.

ANACROISÉS ®

N° 256

Horizontalement

1. AEEPRTU. — 2. CDEHSU (+ 1). — 3. AINNORTT. — 4. DEGINSS. — 5. ABEENRTU. — 6. AEGGNOR. — 7. EEIINRT. — 8. BDEEEILR. — 9. CEEHILS (+ 1). — 10. AEIILRTV (+ 1). — 11. AEELNS. — 12. EEHIORST (+ 1). — 13. BEIORT (+ 2). — 14. AIORSSST. — 15. EEEGIRS (+ 2). — 16. EEHRSU.

Verticalement

17. ADEGOPR. — 18. ACDEIOS. — 19. DEIORSTU (+ 3). — 20. AEGISST (+ 1). — 21. EEHILORT. — 22. AADEEGLR. — 23. EEGIILTV. — 24. EEEILNSV (+ 1). — 25. ACEIINRS (+ 2). — 26. ABDEIIRT. — 27. BCEILRR. — 28. AEILRTT. — 29. AEELNRS. — 30. CEIINRT (+ 2). — 31. ADIORSTT. — 32. EEEINRSU.

SOLUTION DU N° 255

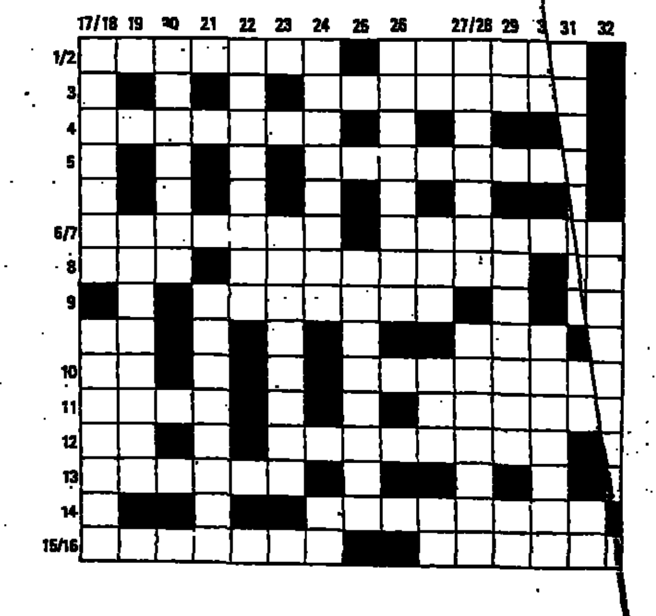
Horizontalement

1. ROMARIN. — 2. EDIFICE. — 3. RIGOLES (GLOIRES). — 4. CELERITE (ERECTILE). — 5. INNEES (SIENNE). — 6. CAILLOT (COLLAIT). — 7. ARQUERA (RAQUERA). — 8. ETHIQUES. — 9. CREVEE. — 10. REUNION. — 11. COLLINE. — 12. ENNEMI (MENINE MIENNE). — 13. RIEUSE. — 14. ECOEURAS (SECOUERA). — 15. OURAGAN. — 16. GENRES (GREENS GRENES NEGRES REGNES). — 17. SABEENNE, du pays de Saba.

Verticalement

18. RESIDUEL. — 19. ODELETTE. — 20. ELEVON, gouverne d'aéronef (ENVOLE). — 21. AFRICAIN. — 22. LUEURS. — 23. NARQUOIS (ARQUIONS RAQUIONS). — 24. ICONIQUE. — 25. *CELESTE.* — 26. TRESOR (ETORS RETROS ROSTRE). — 27. TACONEOS, rythmes de danse flamenca. — 28. RUINEUSE. — 29. HORAIRE. — 30. ONUSIEN. — 31. AVINER (AVENIR ENIVRA NAVIRE RAVINE VINERA). — 32. DETONNE. — 33. OSERAIE. — 34. VISITES.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.



* Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

Le Monde

culture

MUSIQUE

« ARIANE A NAXOS », à l'Opéra-Comique

De la comédie sociale à l'enchantement

La saison lyrique, qui fut si longtemps terne, s'achève en feu d'artifice : après le *Cosi fan tutte*, des Champs-Élysées, *Ariane à Naxos*, de Richard Strauss, étincelle à l'Opéra-Comique dans une représentation d'une intelligence et d'une qualité à bien des égards exceptionnelles ; les Parisiens pourront comprendre enfin pourquoi le metteur en scène Jean-Louis Martinoty a remporté, trois années de suite, le prix de la critique.

Autre révélation ici, celle de Jeffrey Tate, ce chef anglais qui nous avait captivé récemment à Nice dans *Parsifal*, et illumine les musiciens de l'Opéra dans cette partition magique, concentrée, minutieuse, exquise et éclatante, où chaque instrument est *un personnage malicieux et versatile* autant que ceux de la scène ; on en veut presque au maître d'œuvre de nous donner tant à regarder que l'on n'a plus assez d'oreille pour *écouter* cette merveilleuse musique... Mais nous nous rattraperons en la savourant *seule grâce au disque* (1).

Pour Martinoty, l'opéra est un *reflet de la société où il est né*, dont la représentation doit donner une expression globale jusque dans son contexte : à plus forte raison celui-ci, dont le prologue dans les coulisses démonte les rouages sociaux et presque politiques. De ce fait, nous voici *transportés sous le règne de* François-Joseph (*Ariane* a été créé en 1916), le dix-huitième siècle n'étant évoqué que dans la bigarrure des invités, sans doute une soirée costumée où les robes de Watteau voisinent avec les uniformes et les fracs *du début du siècle*, les déguisements de la comédie italienne et les *turqueries (costumes de Lore Haas)*. Les bouffons aux traits appuyés rappellent Picasso et Buffet. Les coulisses, le rocher néo-classique d'Ariane, les perruques et les vêtements des nymphes sont typiquement 1900, jusqu'à la fabuleuse toile qui *remplit le final cosmique, digne* de Klimt et de la Sécession (décors de Hans Schavernoch).

Sans rien ajouter substantiellement à Hofmannstahl et à Strauss, Martinoty reconstitue le monde social et mythique de l'œuvre en *donnant* une vie intense à tous *les* personnages, même ceux qui ne sont que des silhouettes, même ceux qui n'existent pas ou qui vont sans dire ; ainsi les spectateurs ravis par les épisodes *burlesques, et qui se retirent* un à un (à commencer par le maître *de maison, et hélas, en dernier*, le « chevalier à la *rose* » et sa compagne, ô trahison !) lorsque « l'ennuyeuse Ariane » se déploie enfin librement pour ce qui devrait être l'apothéose du jeune compositeur.

Des deux côtés de la scène, il y a le coin des Italiens, groupés autour du piano droit, *et le* coin des *seria*, autour de l'harmonium, où le maître de musique indique discrètement les entrées, le compositeur suivant sa partition (il s'éclipsera écœuré par les *bouffonneries, mais reviendra en* extase pour le final), tandis que Bacchus, *en retard*, traverse la scène en se cachant derrière sa cape et commence son premier air en achevant de s'habiller... Ainsi le prologue se poursuit-il à travers toute l'œuvre.

C'est assez dire que chaque personnage, qu'il chante ou ne chante pas, est à chaque moment « en scène », vaquant à ses occupations *ou à l'action* avec une force de vérité qui révèle la prodigieuse direction d'acteurs de Martinoty (comme celle de son maître Ponnelle dans *Cosi*), au premier chef dans l'interprétation de la musique et du texte qui informent tellement chaque geste et chaque *mouvement que, même sans connaître* le livret par cœur, on sent qu'ils *sont nécessités par lui*. L'exemple le plus frappant, mais non le meilleur, réside dans le fameux air acrobatique de Zerbinetta dont Ruth Welting mime la moindre péripétie avec une drôlerie et un charme exquis, glissant avec délices sur ce toboggan où *d'autres se rompraient le cou*.

Il y a, certes, un danger à surinter*préter scéniquement la musique : les* quelques huées se mêlant aux tonnerres d'applaudissements à la fin de cet air l'ont montré. Mais c'était fort injuste dans la mesure où Martinoty en général ne démarque pas la musique, par un « unisson » superflu *pourrait-on dire*, mais la « contre-points » en arabesques qui l'enrichissent.

Le lyrisme le plus pur

On pourrait lui reprocher d'être *trop intelligent, trop critique parfois*, en fouillant ainsi les rôles, en étant trop attentif à démonter la frivolité du spectacle « bourgeois », en tirant quelque peu le prologue du côté de *la Chauve-Souris*, en nous empêchant d'oublier que l'*opera seria* d'*Ariane* est d'abord du théâtre avec ses contingences. Mais, au bout de cette mise en scène exigeante, et constamment savoureuse, il ne manque pas de rendre les armes au *lyrisme le plus pur*. Ainsi, dans la comédie de caractère du prologue, qui serait capable de nous donner un moment d'aussi parfait enchantement dans le dialogue de Zerbinetta et du compositeur ? Le visage si enfantin et rieur de Ruth Welting, *tout à coup embué d'émotion profonde*, et ce geste admirable par lequel elle découvre ses épaules nues en ramenant son châle sur sa tête, tandis que le compositeur, chavirant de bonheur, l'enveloppe de sa cape, dans le même mouvement qui, à la *fin de l'œuvre, réunira Bacchus et* Ariane, quand l'*opera seria* aura définitivement triomphé... après avoir mis en déroute tous les spectateurs. Ce n'est là qu'un exemple d'une mise en scène qui, comme toujours, mériterait d'être analysée ligne à ligne au fil de la musique.

Au sommet d'une distribution, qui *semble heureuse de jouer* avec tant de possibilités d'expression personnelle, Trudeliese Schmidt, est le jeune compositeur, le Mozart de cet opéra, aussi impérieuse et virevoltante qu'à Salzbourg, et sa voix éblouissante, claire, vibrante, à *l'étoffe* soyeuse, jaillit jusqu'à l'aigu avec une extrême puissance : une *prima assoluta. Ruth Welting*, délicieuse Zerbinetta, pimpante et potelée, exécute à ravir les plus périlleuses vocalises, bien que son timbre n'ait pa encore toute la rondeur et le rayonnement cristallin d'Edita Gruberova (dont un deuil cruel nous a *privés*). *Hélène Garetti soutient* remarquablement le grand rôle d'Ariane, bien que sa voix large et généreuse et son jeu très pudique ne puissent lutter avec les souvenirs *exceptionnels d'une Schwarzkopf ou* d'une Behrens. Ne séparons pas les trois nymphes françaises, Éliane Lublin, Anna Ringart et Véronique Dietschy, même si la dernière a une *voix plus fraîche*.

Côté hommes, Peter Lindroos s'impose dans le rôle du ténor un peu potiche, du Bacchus un peu braillard que Strauss avait dans l'esprit, et tous les autres sont excellents : Nentwig (le professeur de *musique*), *Ahnsjö* (le *maître* à danser), Courtis (le laquais), Dumé, Smythe, Mazzola et Unger (les bouffons), sans oublier le majordome arrogant de Hans Christian et les personnages muets, *mais bien vivants*.

JACQUES LONCHAMPT.

★ *Prochaines représentations les 1er, 4, 6, 8, 11 et 13 juillet* (19 h 30).

(1) Une seule intégrale disponible, mais sans doute la plus belle, celle de Karajan en 1954, avec Schwarzkopf, Seefried, Streich, Schock, etc. (3 disques EMI, 153-03520/22).

CONCOURS DU CONSERVATOIRE

VIOLON. — *Premier prix* : Laurent Causse, Frack Della Valle, Romano Tommasini, Osamu Yaguchi, Philippe Aiche, Mireille Jardon, Hervé Cavelier, Nathalie Lamoureux, Thierry Brodard. *Deuxième prix* : Marie-Hélène Clause, Nadia Medioun*i*, Laurence Macé, Marie Beridot, Anne Bohigas, Guy Comental, Azusa Tachita, Nadine Falière.

TUBA. — *Premier prix* : Gilles Lutmann.

SAXHORN. — *Premier prix* : Philippe Fritsch.

TROMBONE-BASSE (aucun prix proclamé).

DANSE

Le concours de l'Opéra : qualité supérieure

C'est sur le plateau du Théâtre des Champs-Elysées, succédant d'une manière diurne à la soirée du Bolchoï, que le corps de ballet de l'Opéra a disputé toute la journée du mercredi 29 juin son concours traditionnel. En *tout, trente-neuf* danseuses et trente-six danseurs, soit *cent cinquante* variations à juger, les unes imposées, les autres libres au choix des candidats à la promotion. Car, dans les trois classes — sujets, coryphées et quadrilles, — l'espoir de monter au classement ou, mieux, l'espoir de la promotion à la classe au-dessus animent farouchement chacun et chacune.

Dans l'ensemble, cette présentation individuelle du corps de ballet fut d'une qualité supérieure.

La vraie triomphatrice du concours, en réalité, est Mme Claude Bessy, la directrice de l'école de danse. C'est elle, et elle seule, qui a su distinguer et former ces jeunes gens et ces jeunes filles dès l'âge où ils étaient « rats ». Le résultat n'est pas seulement esthétique — beaux garçons et très jolies filles se sont *succédé à la chaîne*, — *mais* technique. Le moderne, enseigné à la mamelle dans les divisions, est maintenant interprété avec brio à l'égal des cinq positions classiques de Petipa, et l'on vit même deux candidates présenter résolument deux variations style Béjart ou Roland Petit.

Chez les filles, il était extrêmement difficile de départager la classe des coryphées, telle était la qualité de celles-ci, parmi lesquelles nous avons tout de même distingué Mmes Grandville et Vayer. Dans la classe des sujets, le choix était encore plus délicat entre Mmes Stéphan, Gaïda, Goubé, Pietragalla, pour la promotion de futures solistes.

Chez les garçons, la compétition n'avait cessé d'être des plus vives, et *l'on vit même un sujet — M. Vu-An* — se faire frénétiquement applaudir, contre tous les règlements, à la fin de son acrobatique variation du *Corsaire*. Après quoi, les partisans de MM. Didière, Legris ou Patey s'en donnèrent à cœur joie...

Les résultats du concours, qu'on lira ci-dessous, ont été publiés dans la journée de jeudi. Pour ne pas manquer à la tradition, ils ont provo*qué des pleurs et des grincements de* dents parmi les victimes du surplace. Notons, sans vouloir polémiquer, que la télévision s'implante glorieusement dans le gynécée sacro-saint de l'Opéra : la promotion de Mlle Averty comme première danseuse l'atteste *tout autant que la* récente nomination de Mlle Legrée comme danseuse étoile, après sa participation au « Grand Échiquier » de Jacques Chancel. Deux nouvelles solistes montées en grade à la dernière minute : l'administration sor*tante aurait pu au moins avoir la* pudeur de remettre le choix de ces nominations à Rudolf Noureev, lequel ne prendra ses fonctions de directeur de la danse qu'en septembre et les aurait confirmées — ou infirmées — à la fin de l'année. Mais il *fallait* sans vergogne brûler ses vaisseaux...

OLIVIER MERLIN.

PALMARÈS

— *Premiers danseurs* : Mlle Karin Averty, Yannick Stéphan ; M. Olivier Patey.

— *Sujets* : Mlles Elisabeth Morin, Sylvie *Guillem, Olivia Grandville* ; MM. Wilfrid Romoli, Laurent Hilaire, Bruno Cauhape.

— *Choryphées* : Mlles Danielle Doussard, Véronique Doisneau, Béatrice Julien ; MM. Hervé Dirman, Vivian Felix, Yvan Perrono et Jean-Claude Chiappara.

■ La chanteuse américaine Barbara Hendricks, souffrante, a annulé ses engagements jusqu'au 15 juillet. Le récital qu'elle devait donner le 3 juillet à la Grange-de-Meslay pour les Fêtes musicales en Touraine est remplacé par un concert avec le quatuor Borodine et le pianiste Sviatoslav Richter ; celui qui était prévu le 6 juillet aux Nuits d'Uzès *est reporté au 3 août. Au Festival de* musique de chambre de Divonne, où elle devait se produire avec le pianiste Michel Beroff, Barbara Hendricks ne sera pas remplacée. Elle maintient cependant ses engagements pour le *Festival* d'Aix-en-Provence, les Chorégies d'Orange et le Festival estival de Paris.

THÉATRE

Les journées du conservatoire d'art dramatique

(Suite de la première page)

Sous la direction de Bluwal, l'enseignement a été marqué par les présences d'Antoine Vitez (parti en 1981 après treize années de présence), de Jean-Paul Roussillon (1971-1979), de Marcel Bluwal (1974-1980), et de Pierre Debauche (1974-1982). Autrefois, un professeur restait au Conservatoire plusieurs dizaines d'années.

Le Conservatoire est *« un endroit qui permet les rencontres, qui organise le hasard »*, dit encore Jacques Rosner. Rencontres des élèves avec *ces maîtres prestigieux comme* Vitez, Bouquet, et les autres professeurs, *rencontres aussi avec des créateurs* de passage (Vincent, Chéreau, Planchon, Maria Casares, entre autres), mais rencontres aussi des élèves entre eux, qui nouent au Conservatoire des amitiés définitives.

L'art du comédien implique la totalité de l'être, *de sa conscience, de* ses projets. Il est inévitable que ces rencontres et ces hasards du conservatoire d'art dramatique soient « touchés » par la vie du pays dans son ensemble, et des autres pays : par l'histoire en train de se faire. Les chambardements *du mois de mai* 1968 orientèrent les styles de jeu et *les mises en scène des élèves*, puis il y eut une retombée, une accalmie. Une influence anglaise. Une influence allemande...

En ce mois de juin 1983, les Journées de fin d'année, du lundi 27 au jeudi 30 ont marqué une nette ten*dance à la recherche, à la réflexion*, surtout sous l'ascendant de Michel Bouquet, Claude Régy et Jacques Lassalle. Il s'agirait presque d'une pratique scientifique du geste et de la diction, si poussée, si stylisée, qu'il devient difficile de déceler les dons et les présences réels des jeunes comédiens.

Chez Michel Bouquet, le jeu prend l'allure d'un exercice de style, assez *immatériel, élégant, distancié*. Nous ressentons un code de manières dis*tinguées, comme les signes d'une so*ciété presque secrète. Un cérémonial de grande allure, qui cache les instincts. Mais Marie-Armelle Deguy, quoique observant strictement ce « mystère », n'a pu cacher une très belle et très intense nature d'actrice. Yves Lambrecht (qui imite beaucoup Bouquet) et Pascal Decolland ont de fortes présences comiques.

Chez Claude Régy, le théâtre se fait plus secret encore, et plus lent. On dirait des séminaires de somnambules taciturnes. Mais ces fantômes ont, par moments, des accès clownesques, qui nous permettent d'en*trevoir les dons de Jean-Claude Vo*gel (au visage aveugle de tueur de cinéma) et d'Etienne Pommeret (à l'allure de vigneron du Midi).

*Chez Jacques Lassalle, la stylisa*tion est moins systématique, la gaieté plus diffuse. Les textes sont comme mis à plat, cela ressemble à du mica en feuilles. Avec beaucoup de silences, aussi. D'excellents comédiens déjà, comme Catherine Anne, Jean-Marc Roulot, Philippe Faure, José-Luis Postigo. Une actrice *bizarre a fait un triomphe* : Clotilde Mollet, petite femme à la voix imperceptible, aux yeux pointus.

Ces trois classes ont en commun une qualité d'intelligence, une tenue réflexive, un approfondissement des techniques, et, en revanche, une certaine froideur, un manque de vie, comme si nous n'avions droit qu'à des échantillons isolés, sans que le flux vital de la pièce soit là.

Dans la classe de Jean-Pierre Miquel se trouve une actrice d'avenir, Régine Cendre, habitée, riche, non maniérée, et, dans la classe de Viviane Théophilidès, une comédienne attachante, mystérieuse, Annette Kupfer.

*Dans la classe de Pierre Vial, d'al*lure bonne et naturelle, plusieurs comédiens déjà accomplis : Georges Boukoff, Jean-Bernard Feitussi, Anne Teyssedre, Sophie Fontaine, Gilles David, Hélène Alexandridis. Et, chez Pierre Vial toujours, une rareté : une femme qui a une dimension apparente de tragédienne (la seule cette *année*) : *Sylvia Bergé. Elle jouait la* Clytemnestre de l'*Iphigénie* de Racine, elle n'avait pas un long texte à dire, mais sa voix, son attitude d'ensemble, la force de son regard, la vérité et la poésie qu'elle diffuse, sont d'une vraie tragédienne, c'était très *beau*.

Enfin, dans la classe plus tradi*tionnelle de Jacques Sereys, l'Ours*, merveilleuse comédie en un acte de Tchekhov, a été très bien enlevée par Françoise Bouret et Georges Camacho. Et il y avait chez Sereys un comédien, François Bourcier, qui sait tout faire, tout jouer, avec une sûreté *implacable, à croire qu'à trois mois il* récitait déjà Shakespeare ou Beckett debout sur son berceau : ça fait presque peur.

MICHEL COURNOT.

Denise Bonal et Daniel Mesguich sont nommés professeurs

Denise Bonal et Daniel Mesguich viennent d'être nommés professeurs au Conservatoire national d'art dramatique en remplacement de Jean-Pierre Miquel — nouveau directeur — et de Jacques Lassalle, nommé à la tête du Théâtre national de Strasbourg. Viviane Théophilidès qui avait remplacé Pierre Debauche — *démissionnaire*, — est confirmée dans son poste.

Denise Bonal a été comédienne au Théâtre national de Strasbourg, à la Comédie de Rennes, à la compagnie des Athévains, pour laquelle elle a écrit Légère en août *(mise en scène de Viviane Théophilidès). Elle a également écrit* Honorée par un petit monument, *et* les Moutons de la nuit *présentés respectivement par Jean-Claude Grinewald aux Festivals de Lyon et à celui d'Avignon. Sa dernière pièce,* Portrait de famille, *est inscrite au programme des Écritures contemporaines au Festival d'Avignon.*

Daniel Mesguich, élève au Conservatoire, monte son premier spectacle : le Château, *d'après Kafka, en 1972, puis* les Catcheuses, *de Moraly,* Candide, *d'après Voltaire. Il fonde sa compagnie, le Théâtre du miroir, à laquelle il adjoint une école. Il monte* un Prince travesti *qui fait scandale et le lance. Il déconstruit les classiques :* Britannicus, Andromaque, *présente* Des épaules aux pieds, *de Paul Huet, aboutissement d'un atelier de recherche à Théâtre ouvert.*

Suivent Remembrance d'amour, *qu'il écrit avec Serge Valetti,* Palais d'hiver, *de Rezvani,* Scodase, *d'Alexandre Hardy,* Hamlet, *au centre dramatique des Alpes. A la cour d'honneur :* le Roi Lear. *A Saint-Denis,* Tête d'or, *à l'Opéra,* le Grand Macabre, *de Ligeti, à l'Opéra-Comique,* l'Amour des trois oranges, *à l'Athénée,* Ivanov, *de Tchekhov et au prochain Festival d'Avignon, au Théâtre municipal,* la Dévotion à la croix, *d'après Caldéron. Comédien, la télévision le voue aux rôles historiques : Kafka, Napoléon. Au cinéma, il a joué principalement dans* Dossier 51, la Banquière *et* la Belle Captive.



SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : Otello.
SALLE FAVART (296-06-11), 19 h 30 : Ariane à Naxos.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : les Estivants. — Thermes de Cluny : 21 h : le Mystère de la charité de Jeanne d'Arc.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer, 18 h 30 : Adelbert le botaniste ; Grand Théâtre : 20 h 30 : le Prince travesti.
ODÉON (325-70-32), relâche.
PETIT ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu.
BEAUBOURG (277-12-33). Cinéma-vidéo : 15 h et 18 h : « Présences polonaises ».

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 21 h : Darling darling.
ATELIER (606-49-24), 21 h : le Neveu de Rameau.
CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod Zod Zod...iaque.
CARTOUCHERIE, Epée de bois (808-39-74), 20 h 30 : Patience... patience dans l'azur ; Aquarium (374-99-61), 20 h 30 : la Débutante.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-52), 20 h 30 : Roman Rock à l'heure du thé.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 20 h 45 : Pauvre France !
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 20 h 30 : George Dandin.
CREATIS (887-28-56), 21 h : Aurelia Steiner.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : Un canapé-lit.
ELDORADO (208-45-42) 20 h 30 : Théâtre de Bouvard.
ESPACE-GAITÉ (327-13-54) ; 20 h 30 : M. Baquet.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
FONTAINE (874-74-40), 20 h 30 : la Malibran.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45 : la Fausse Libertine.
GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : Play it again, Sam.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres ; 22 h 30 : les Atours de Nell.
JARDIN SHAKESPEARE DU PRÉ CATELAN (602-55-30), 20 h : The Comedy of Errors.
LA BRUYÈRE (874-76-99) 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. 18 h 30 : Stella Memoria ; 20 h 30 : les Mystères du confessionnal ; 22 h : Jeu même. — II. 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : l'Intrus. — Petite salle 22 h 15 : Permis de séjour.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : l'Amour fou.
MARAIS (278-50-27), 20 h 30 : le Plaisir berlinois.
MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : la Surprise.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : R. Devos. — Petit-Montparnasse 21 h 15, 16 h : l'Astronome.
MUSÉE DU PETIT PALAIS (277-92-26), *21 h 15 : Lorenzaccio.*
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 21 h : Folies d'opérettes.
POCHE (548-92-97) 21 h : Vera Baxter.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Il signor Fagotto.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : le Fauteuil à bascule.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) I. 20 h 30 : l'Ecume des jours. — II. 20 h 30 : Huis clos ; 22 h : Voiles de silence.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DU LYS (327-88-61), 20 h 30 : le Monte-Plats.
THEATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : A petit feu de chagrin.
THEATRE-18 (226-47-47), 20 h : Ville sans sommeil ; 22 h : la Voûte.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : l'Opéra de quat'sous.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : les Dix Petits Nègres.
UNION (770-90-94), 20 h 30 : Vol au-dessus d'un nid de coucou (en anglais).

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83), 21 h : Un caniche sur la banquise.
AU BEC FIN (296-29-35), 19 h : Gertrude morte cet après-midi ; 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : Touchez pas au frichti.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. — II. 20 h 15 : les Caïds ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Version originale.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. — II. 20 h 15 : Les blaireaux sont fatigués ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 45 : Y'a encore une bombe dans le berceau du gamin.
L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : J.-P. Reginal ; 22 h : Histoire de diablesses.
ESPACE-GAITÉ (327-13-54), 22 h : Les Gros.
LE FANAL (233-91-17), 20 h : Attendons la fanfare ; 21 h 15 : l'Amant.
LA GAGEURE (367-62-45), 20 h 30 : Ce n'est pas si grave une femme ; 22 h : Paroles d'hommes.
LES LUCIOLES (526-51-64), 19 h 45 : *Oy, Moïsheley, mon fils.*
PATACHON (606-90-20), 20 h 30 : Un sifflet dans la tête ; 22 h : D. Loury ; 23 h : F. Fanel, N. Poli : Hommage à Edith Piaf.
LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Guide des convenances 1919 ; 22 h 30 : J'viens pour l'annonce.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : *Tranches de vie ; 21 h 30 : Cassnova's* babies ; 22 h 30 : l'Argent de Dieu.
SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine ?
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 22 h : M. Sergent.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), 21 h 30 : Offenbach « Apothicaire ou Perruquier » ; 22 h 30 : Romeliette et Julot.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), 21 h : Métamorphoses d'une mélodie.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : François, j'ai mal à mes sous.

Les comédies musicales

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 21 h : Phi-Phi.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 1er juillet

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h 45 : le Cirque imaginaire.
ÉLYSÉE-MONTMARTRE (252-25-15), 21 h : Montmartre Folie.

La danse

PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03), 20 h 30 : le Lac des cygnes.
TH. DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), 20 h 30 : Etoiles du Bolchoï.
THÉATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : Des voyageurs.

Les concerts

RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : Musique ancienne.
LUCERNAIRE, 21 h : H. Leprince-Ringuet (Mozart, Schumann, Chopin).
ESCALIER D'OR, 19 h : Quatuor de saxophones G.-Pierné (Woods, Weill, Fohrenbach).
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm (Mozart).

Festivals

XXe FESTIVAL DU MARAIS (887-74-31)

HOTEL DE BÉTHUNE-SULLY, 21 h 30 : le Tailleur de la place Royale.
HOTEL D'AUMONT, 21 h 30 : Cie de Ballets du Four solaire.
CENTRE CULTUREL DE WALLONIE-BRUXELLES, 20 h 45 : Vingt minutes d'entracte.
TH. ESSAION I, 18 h 30 : Un mari à la porte ; 20 h 30 : le Nô de Saint-Denis ; *21 h 45 : Sally Mara ; II : 19 h 30 : le* Calcul ; 21 h 15 : Bertrand strip-tease.
ÉGLISE SAINT-MERRI, 21 h 15 : Quintette à vent Aulos de Stuttgart (Hindemith, Milhaud, Ravel...).
PLACE DU MARCHÉ-SAINTE-CATHERINE, 19 h 30 : Fantasio.
CAVE GOTHIQUE DE L'HOTEL DE BEAUVAIS, 20 h 30 : Ecoute le vent sur la lande.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

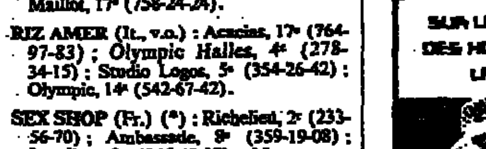
15 h, la Boîte aux rêves, d'Y. Allégret ; 19 h, Carte blanche à la cinémathèque du Luxembourg : Gai Dimanche, de J. Berr ; le Malade imaginaire, de D. Sirk ; Heart of age, d'O. Welles ; the Growler Story, de J. Ford ; 21 h, l'Éventail de lady Windermere, d'O. Preminger.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Chevaux de bois, d'E. von Stroheim ; 17 h, la Grande ville, de C. Diegues ; 19 h, Cinéma indien : Raison, discussion et un conte, de R. Ghatak.

Les exclusivités

A BOUT DE SOUFFLE MADE IN U.S.A. (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Publicis Marignon, 8e (359-31-97) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
L'AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-54).
ANNA (Port., v.o.) : Républic cinéma, 11e (805-51-33).
L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (Aust., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
L'ARGENT (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LES AVENTURES SEXUELLES DE NÉRON ET POPPÉE (It., v.f.) (**) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).
LES AVENTURIERS DU BOUT DU MONDE (A., v.o., v.f.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).
LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp), 14e (321-41-01).
LA BÊTE NOIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74).
BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56) ; Rivoli Beaubourg (H. sp.), 4e (272-63-32) ; Boîte à films (H. sp.), 17e (622-44-21).
CARBONE 14, LE FILM (v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
C'EST FACILE, ÇA PEUT RAPPORTER VINGT ANS (Fr.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8e (359-12-15). — V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).
COUP DE FOUDRE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CREEPSHOW (A., v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; George V, 8e (562-41-46). — V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-09-07) ; Athéna, 12e (343-05-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Images, 18e (522-47-94).
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
DE MAO A MOZART (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).
DARK CRYSTAL (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
LA DERELITTA (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
L'ETE MEURTRIER (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).
LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Quintette, 5e (633-70-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Calypso, 17e (622-44-21).



SPECTACLES

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).
ÉDUCATION ANGLAISE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).
FAITS DIVERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
LA FEMME DU CHEF DE GARE (All., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
FEMMES (Fr.-Esp.) (**) : Forum, 1er (233-63-65) ; Arcades, 2e (233-54-58) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Saint-Charles Convention, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34).
FURYO (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Clichy, 18e (522-46-01).
GALJIN (Bré., v.o.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01) ; Châtelet Victoria (H. sp.), 1er (508-94-14).
GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
L'HISTOIRE DE PIERRA (Franco-Ital., v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'HOMME BLESSÉ (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT (Aus., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
JE SAIS QUE TU SAIS... (It., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23).
LE JEUNE MARIÉ (Fr.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Miramar, 14e (320-89-52).
MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).
LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).
MONTY PYTHON LE SENS DE LA VIE (v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (522-46-01).
MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA MORT DE MARIO RICCI (It., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).
LE MUR (Franco-Turc, v.o.) (*) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
NEWSFRONT (Austr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
NOUS ÉTIONS TOUS DES NOMS D'ARBRES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA PALOMBIÈRE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
PIÈGE MORTEL (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).
QUARANTE-HUIT HEURES (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Cinoches (H. sp.), 6e (633-10-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).
LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).
ROLLING STONES (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
TOOTSIE (A., v.o.) : Cluny Écoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).
LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : H. sp. Denfert, 14e (321-41-01).
LA VALSE DES PANTINS (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82).
LE VENT (Mal., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).
VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17).
LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
ZOMBIE (A., v.f.) (**) : Hollywood Boulevards, 9e (770-10-41).

LES FILMS NOUVEAUX

CALIGULA, LA VÉRITABLE HISTOIRE (**), film américain de David Hills. V.f. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES CONTES DE GRIMY (**), film américain de Richard Meintz. V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Alpha-Elysées, 8e (225-76-83) ; Ciné-Havre, 9e (285-06-35) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; La Bastille, 11e (307-54-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'ÉMIR PRÉFÉRÉ DES BLONDES, film français d'Alain Payet. George-V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 18e (522-47-94).
L'EXÉCUTEUR DE HONGKONG, film américain de James Fargo. V.o. : Forum Orient-Express, 1er (233-63-65) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Saint-Charles-Convention, 15e (579-33-00) ; Clychy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LES JOCONDES, film français de Jean-Daniel Pillaut. Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LES MEILLEURS AMIS, film américain de Norman Jewison. V.o. : Movies-Halles, 1er (260-43-99) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Saint-Charles-Convention, 15e (579-33-00).
ON L'APPELLE CATASTROPHE, film français de Richard Balducci. Arcades, 2e (233-54-58) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 13e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les grandes reprises

ANNIE HALL (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-63-65) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
BARRY LINDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 6e (633-63-20) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
BYE-BYE BRASIL (A.) : Denfert, 14e (321-41-01).
CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LES CINQUANTE-CINQ JOURS DE PÉKIN (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64).
LES CHIENS DE PAILLE (A., v.o.) (**) Forum, 1er (233-63-35) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) (**) : Champo, 5e (354-51-60).
LE CRI (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LES DAMNÉS (It., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES DIABLES (A., v.o.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
DRIVER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44).
DROLE DE COUPLE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.). (**) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).
LES ENSORCELÉS (It., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
L'ESPION QUI M'AIMAIT (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-63-65) ; Cluny Palace, 5e (354-57-47) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 2e (636-10-96).
L'EXTRAVAGANT Mr RUGGLES (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).
LES FAUCONS DE LA NUIT (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
FLESH (A.) (**) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Action Christine, 6e (325-47-46) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).
GEORGIA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (H. sp.) (Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (H. sp.) (A., v.o.) : Châtelet, 1er (508-94-14).
LES HOMMES PRÉFÈRENT LES BLONDES (A., v.o.) : Action Écoles, 5e (325-72-07).
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).
L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
JE SUIS TIMIDE MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40).
JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : (1re et 2e partie), Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LE LAURÉAT (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-25).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Cluny Écoles, 5e (354-20-12).
MOURIR A TRENTE ANS (Fr) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
NEW YORK NEW YORK (version intégrale) : Calypso, 17e (380-30-11).
NINOTCHKA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81).
LA NUIT DE L'IGUANE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
OUTLAND (A., v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) Cinoches, 6e (633-10-82).
LE PIGEON (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
PINOCCHIO (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
POUR UNE POIGNEE DE DOLLARS (A., v.o.) : U.G.C. Danton 6e (329-42-62) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64).
ROCKY I (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
RIZ AMER (It., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83) ; Olympic Halles, 4e (278-34-15) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic, 14e (542-67-42).
SEX SHOP (Fr.) (*) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
SPARTACUS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01).
REDS (A., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-79).
LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (707-28-04).
WOODSTOCK (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (527-77-55).

PUBLICATION JUDICIAIRE

SUBSTITUTION FRAUDULEUSE DE SAC ET CHAUSSURES CHANEL IMITATION ILLICITE DE LA MARQUE




DE LA SOCIÉTÉ CHANEL
CONTREFAÇON DE LA MARQUE CHANEL DE LA SOCIÉTÉ CHANEL

Par son jugement du 27 avril 1981 la 3e Chambre du Tribunal de Grande Instance de PARIS a :

– Dit que la Société JOUVE a commis des actes de substitution frauduleuse en offrant à la vente et en vendant un sac et une paire de chaussures comme étant un « sac CHANEL » ou en précisant qu'il s'agissait de chaussures CHANEL ;

– *Dit qu'en offrant à la vente et en vendant* un sac pour dame comportant sur le rabat deux C croisés, la Société JOUVE a commis un acte d'imitation illicite de la marque appartenant à la Société CHANEL ;

– Dit que l'utilisation par la Société JOUVE de la dénomination CHANEL sur des emballages de chaussures constitue la contrefaçon de la marque CHANEL appartenant à la Société CHANEL ;

– *Dit que l'utilisation par la Société* BIRAN d'un monogramme constitué par deux C majuscules entrecroisés en sens contraire et sa reproduction sur des sacs constitue l'imitation illicite de la marque appartenant à la Société CHANEL ;

– Dit que l'utilisation par la Société Louis CROS de la dénomination CHANEL et son apposition sur des emballages de chaussures constitue la contrefaçon servile de la marque « CHANEL » ;

– *Interdit aux Sociétés JOUVE, BIRAN et* Louis CROS la poursuite des actes sus-indiqués ;

....

Par son arrêt du 27 janvier 1983, la 4e Chambre de la Cour d'Appel de PARIS, réformant le jugement critiqué,

Condamne à payer à la Société CHANEL :

1) La S.A.R.L. JOUVE, seule pour atteinte à la marque CHANEL, la somme de 4.500 F ;

2) La S.A.R.L. JOUVE et la S.A.R.L. Louis CROS *in solidum*, atteinte à la marque *Chanel la somme de 93.000 F ;*

3) La S.A.R.L. JOUVE et la S.A.R.L BIRAN, *in solidum*, atteinte à *la marque* *la somme de 6.000 F :*

– La S.A.R.L. JOUVE et la S.A.R.L Louis CROS, *in solidum*, au titre de l'article 700 du nouveau code de procédure civile, la somme de 12.000 F ;

– La S.A.R.L. JOUVE et la S.A.R.L. BIRAN, *in solidum*, au titre de l'article 700 du nouveau code de procédure civile, la somme de 3.000 F ;

....

– Prononce la confiscation et la remise à la Société CHANEL de tous les articles détenus par la Société JOUVE. Louis CROS et BIRAN placés dans des emballages revêtus de la marque CHANEL contrefaite ou munis d'un monogramme *imitant* la *marque* ;

– Ordonne la publication du présent arrêt ... dans cinq périodiques du choix de la Société *CHANEL* ;

Condamne *in solidum* les trois Sociétés JOUVE, CROS et BIRAN, *aux frais de ces insertions.*

PUBLICATION JUDICIAIRE

CONTREFAÇON DE LA MARQUE



DE LA SOCIÉTÉ CHANEL

Par son jugement définitif du 4 janvier 1983, la 3e Chambre du Tribunal de Grande Instance de PARIS :

« Dit que la Société MANFIELD FRANCE en exposant à la *vente et en vendant des chaussures pour hommes* comportant la marque appartenant à la Société CHANEL a commis des actes de contrefaçon de cette marque :

EN CONSÉQUENCE,

Interdit à la Société MANFIELD FRANCE de faire usage, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit de la marque , et ce sous astreinte définitive de 2 000 F, passé un délai de quinzaine à compter de la signification du présent jugement ;

La condamne à *lui* payer la somme de *CINQUANTE MILLE* FRANCS (50 000) à titre de dommages-intérêts ;

Autorise la publication du dispositif du présent jugement dans trois journaux ou revues du choix de la Société MANFIELD FRANCE ;

Condamne la Société MANFIELD FRANCE à payer à la Société CHANEL la somme de CINQ MILLE FRANCS (5 000) en vertu de l'article 700 du nouveau code de procédure civile ;

La condamne aux dépens. »

COMMUNICATION

A voir

Four européen

Ils s'y sont mis à plusieurs, Italiens, Suisses, Anglais, Allemands, Français. Ils ont dépensé trente-cinq millions de francs, fait travailler plus de cent acteurs et deux mille figurants. Ils ont reconstitué la Scala, dévalisé les phonothèques et mis à contribution les monstres sacrés de l'art lyrique. Tout cela pour en arriver là ! :

Ce « Viva Verdi » en dix épisodes — cet exemple type des grandes coproductions européennes qui doivent, paraît-il, sauver la création télévisuelle inspire surtout l'ennui.

Desservis par un doublage qui flirte avec le ridicule, un commentaire omniprésent mâche l'action, digère les effets dramatiques et fait irrésistiblement penser à ces albums-disques chargés de distiller la musique aux petits enfants.

A voir donc pour les trop rares moments où la sublime musique de Verdi survit à la débâcle. Encore faut-il passer sur les premiers épisodes, où l'imperturbable commentaire nous prévient que *« le maître ayant détruit ses œuvres de jeunesse, la musique que vous entendez n'est pas de Verdi. Veuillez nous en excuser ».* Fort heureusement pour les amateurs d'art lyrique, Antenne 2 nous promet cet été *le Falstaff* de l'Opéra de Paris et *la Force du destin* du Festival d'Orange.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

★ « Viva Verdi » : premier épisode, vendredi 1er juillet, 20 h 35, Antenne 2.

LA TÉLÉVISION-PIRATE D'ANTÈNE 1

Trois heures de liberté sur un toit de Barbès

Soirée folle pour Antène 1, la télévision privée par voie hertzienne à qui l'autorisation d'émettre avait été refusée le 24 février 1983 (*le Monde* du 25 février) et qui a tenté une nouvelle opération-pirate sur un toit du 19e arrondissement de Paris, dans la nuit du 30 juin au 1er juillet entre 23 h 45 et 2 h 45 du matin, en utilisant le canal 47.

Mystérieux contact par téléphone, jeudi midi 30 juin ; Emmanuelle K. prévient : *« On ne peut rien dire encore, ni le lieu ni la fréquence ; rappelez-nous à 18 heures à tel numéro. »* Un jeu de piste pour atterrir, vers minuit, dans le quartier de la Goutte-d'Or. L'immeuble indiqué est plutôt délabré, il cadre parfaitement avec la clandestinité du rendez-vous. Arrivés au sixième étage, silencieux, on se demande si Antène 1 n'a pas renoncé à faire son expérience. Mais, parvenus sur le toit en zinc, légèrement en pente, une antenne se dresse. Une trentaine de personnes groupées autour d'un écran regardent, émues, des images hésitantes. Quelques journalistes persévérants, un député du secteur venu incognito, et plusieurs animateurs de radio-libres s'animent. C'est « Radio-Mouvance », une radio privée non-autorisée qui a accepté d'accueillir, dans ses locaux, Antène 1, une des premières télévisions pirates.

L'organisateur de « Radio-Mouvance » nous explique : *« Il suffit de 150 000 francs, et chaque radio libre peut créer une télévision libre ».* L'équipe d'Antène 1, cette nuit, n'est pas peu fière ; Eric Tery déclare *« On va enfin pouvoir diffuser des images entièrement autonomes ! »* puis : *« La télévision, c'est uniquement des images et de la musique. »* L'important, c'est d'émettre, le contenu est secondaire : on a juxtaposé des extraits de films vidéo, on passe quelques séquences filmées en direct. Pourtant, quand un extrait de film érotique apparaît sur l'écran, tout le groupe s'amasse aussitôt autour du poste. Régis Servant, un autre animateur, grimpe sur l'antenne, l'aventure continue ; il montre les « actions libres » de 100 francs dessinées par Kiki Picasso, destinées à financer Antène 1.

La nuit avance, quelqu'un remarque : *« Dommage que, à cette heure-ci, tout le monde dorme ! »* Mais le précédent est créé, la télévision libre par voie hertzienne a fait ses premiers pas bien qu'émettant ici à une *puissance de 10 watts seulement.*

Vers 3 h 30, des policiers munis d'une commission rogatoire viennent interrompre les réjouissances. Deux animateurs, Michel Fizbin et Régis Servant sont appréhendés. Ils devaient être remis en liberté, vendredi, en début de matinée. Le matériel utilisé avait pu, cependant, être discrètement déménagé par les autres membres de l'équipe d'Antène 1. — L. A.

● *Europe 1 a rendu hommage,* jeudi 30 juin, à la mémoire du fondateur de la station, en novembre *1954 :* M. Charles Michelson, décédé en mai 1970. A cette occasion, le président de la République a adressé un message à la famille Michelson dans lequel il évoque, à propos du disparu, la qualité de *« pionnier de la radiodiffusion et, au-delà, de visionnaire »* de la communication.

Vendredi 1er juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 **Variétés : Francis Cabrel.**
A l'hôpital St-Camille de Montréal.
21 h 40 **Caméra une première : Opération bonheur.**
Réal J.-C. Cabanis avec R. Giraud, M. Peterson...
Un producteur de télévision se marie en direct, et érige son couple en étalon-or : une comédie dite « burlesque ».
22 h 5 **Histoires naturelles : Les gardes-pêche.**
Emission d'E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury.
23 h 15 **Journal et cinq jours en Bourse.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 **Série : Verdi.**
De R. Castellani.
Premier épisode de la colossale biographie de Giuseppe Verdi destinée à animer d'un souffle lyrique nos soirées estivales. Le résultat est un pensum didactique qui défie les meilleurs moments de la télévision scolaire...
21 h 25 **Apostrophes.**
Magazine littéraire de B. Pivot.
L'homme blanc à travers le monde, sont invités : A. Brink (Sur un banc du Luxembourg), *P. Bruckner* (le Sanglot de l'homme blanc), *R. Charnay* (la Terre des adieux), *M. Droit* (Et maintenant, si nous parlions de l'Afrique du Sud), *R. Dumont* (Finis les lendemains qui chantent).
22 h 40 **Journal.**
22 h 50 **Ciné-club (cycle les années 70) : Corps à cœur.**
Film français de P. Vecchiali (1979), avec H. Surgère, N. Silberg, M. Robinson, M. Mezières, B. Bruno, S. Saviange.
Un garagiste du Kremlin-Bicêtre tombe amoureux fou d'une pharmacienne, bourgeoise de vingt ans son aînée. Elle finit par céder à sa passion, chacun se perdant dans le gouffre de l'autre. L'amour plus fort que les différences sociales et la morale traditionnelle. Poésie et tragédie des sentiments. Quelques scènes populistes dans la tradition des années 30 gâtent un peu le lyrisme de cette œuvre, de toute façon profondément troublante.

TROISIÈME CHAINE : FR 3 :

20 h 35 **Vendredi : Brizola, l'homme de Rio.**
Magazine d'information d'A. Campana.
Mars 1983. Rio fête dans les rues l'investiture du nouveau gouverneur de l'Etat de Rio : Leonel Brizola, qui a remporté, contre le candidat des militaires, les premières élections démocratiques depuis 1964. Une enquête de Mariella Righini et Pierre-Bernard Soulier sur le climat, les espoirs, les chances de ce nouveau parti porté au pouvoir, entre autres, par les pauvres de la favela ; un reportage vivant.
21 h 35 **Journal.**
21 h 55 **Festival international du jazz à Juan-les-Pins.**
Emission de J.-C. Averty.
Avec Ray Charles.
22 h 23 **Une minute pour une image. D'Agnès Varda.**
L'album imaginaire de Robert Delpire, commenté par C. Ockrent, journaliste.
22 h 25 **Prélude à la nuit.**
« Fantaisie en ut mineur » de Mozart par A. Kontarsky (piano).

FRANCE-CULTURE

20 h **Majorités politiques et alternatives,** avec G. Russo, B. Olivi, J. Rovan, A. Mathieu et P. Viveret.
21 h 30 **Black and blue :** Festival d'été, avec P. Carles.
22 h 30 **Nuits magnétiques :** langues de vipères et autres serpents.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, **Concert :** (en direct de Lausanne) : « Prélude à l'après-midi d'un faune » ; « Six épigraphes antiques », de Debussy ; « l'Enfant et les sortilèges » de Ravel, par le Nouvel Orchestre Philharmonique, les chœurs et la maîtrise de Radio-France, dir. A. Jordan, sol. C. Alliot-Lugaz, G. Raphanel...
22 h 30 **Fréquence de nuit :** Nuits noires : la peur du vide.

Samedi 2 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 45 **Vision plus.**
10 h 15 **La maison de TF 1** (et à 13 h 35).
12 h **Bonjour, bon appétit.**
Magazine de M. Oliver : le gâteau aux cerises.
12 h 30 **La séquence du spectateur.**
13 h **Journal.**
13 h 40 **Série : Los Angeles, années 30.**
16 h 10 **Série : Les Français du bout du monde.**
Un Français au Mexique.
16 h 55 **Téléfilm : Un héros de l'Ouest.** (Redif.)
Un jeune Américain déjoue un complot contre les Indiens, en maîtrisant une bande de hors-la-loi.
18 h **Trente millions d'amis.**
Le pottok, poney ou cheval ?
18 h 35 **Magazine auto-moto.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 40 **Tour de France.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : Dallas.**
21 h 25 **Droit de réponse.**
Emission de Michel Polac.
Sous les égouts, la plage, avec Alain Bombard.
22 h 50 **Etoiles et toiles : le rock et le cinéma.**
Magazine du cinéma de F. Mitterrand.
Des entretiens de R. Lester, N. Roeg, M. Faithfull, Waters, M. de Ville, J. Temple, J. Hallyday et B. Dauman, des extraits de King Creole, More, Flesh...
23 h 40 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A2

11 h 40 **Journal des sourds et des malentendants.**
12 h **Souvenirs-souvenirs.**
Little Richard, présenté par Johnny Hallyday.
12 h 30 **Tour de France cycliste.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 35 **Série : Shérif fais-moi peur.**
14 h 25 **Les aventures de Tom Sawyer.**
14 h 50 **Les jeux du stade.**
Tennis à Wimbledon ; Tour de France.
17 h 50 **Les carnets de l'aventure.**
Mont Foralker ou la femme de Denaly, de J.-L. Ruby.
18 h 50 **Des chiffres et des lettres.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 40 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Variétés : Maxime Le Forestier.**
A Bobino.
21 h 35 **Jeu : La chasse aux trésors.**
En Belgique.
22 h 35 **Sport : catch.**
23 h **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

13 h 30 **Horizon.**
Magazine des armées.
18 h 55 **Pour les jeunes.**
19 h 10 **Journal.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 50 **Dessin animé : Ulysse 31.**
20 h **Les jeux.**
20 h 35 **Concert à Douai.**
Réalisation : Ph. Masson.
En direct de l'usine Renault, la 9e symphonie de Beethoven par l'Orchestre national de Lille sous la direction de J.-C. Casadesus.
21 h 50 **Journal.**
22 h 10 **Le Musée de l'automobile de Mulhouse.**
Collection des frères Schlumpf.
Avec Jean-Pierre Beltoise, Jean-Louis Trintignant, Hervé Charbonneaux. Une visite commentée du palais chromé des quatre-roues.
22 h 58 **Une minute pour une image,** d'Agnès Varda.
L'album imaginaire de Claude Nori par D. Idiart, fabricant de jambon.
23 h **Musi-Club.**
« Dè Miei Bollenti Spiriti », de G. Verdi, interprété par le ténor L. Alva.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales :** un cadeau culturel.
8 h, **Les chemins de la connaissance.**
8 h 30, **Comprendre aujourd'hui pour vivre demain :** la culture et l'art sont-ils socialement et économiquement rentables ?
9 h 7, **Matinée du monde contemporain.**
10 h 45, **Démarches avec...** Guy de Rothschild pour : « Contre bonne fortune ».
11 h 2, **Musique :** Libre parcours récital. (Et à 16 h 20).
12 h 5, **Le pont des arts.**
14 h, **Sons.**
14 h 5, **Les samedis de France-Culture :** Sœur Juana Inès de la Cruz, de L. Mizon.
18 h, **Colloque « guerre et paix au Liban »,** par A. Ouaiss.
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **La R.T.B.F. présente :** Quand la poésie mène à la physique.
20 h, « La Guerre », de C. Goldoni. Avec J.-P. Cassel, A. Falcon, D. Labourier.
22 h, **Ad lib.**
22 h 5, **La fugue du samedi.**

FRANCE-MUSIQUE

« Les Provinciales », journée avec les radios régionales et locales.

6 h 2, **Samedi-matin,** œuvres de Mozart, Scriabine, Dumont, Dvorak, Puccini.
8 h 5, **L'âge d'or de la musique sacrée en Lorraine :** œuvre de Cléreau, Lasson, Caietin, Goudimel.
9 h, **Fréquence Nord,** musiques dans le nord de la France.
11 h 5, **La tribune des critiques de disques :** Hommage à Otto Klemperer.
12 h 35, **Radio Midi-Pyrénées :** magazine sur la vie musicale régionale.
14 h, **Radio Landes :** Portrait de la pianiste M.-C. Girod.
15 h, **L'arbre à chansons.**
16 h 30, **Radio Côte-d'Azur :** musique traditionnelle de Méditerranée.
18 h, **Radio Midi-Pyrénées :** studio concert en direct de l'église des Augustins à Toulouse, œuvres de Weckmann, Noordt, Aston, Byrd, Bruhns, Bach.
19 h 35, **Radio Aquitaine :** La guerre du jazz n'aura pas lieu.
20 h 30, **Radio Midi-Pyrénées :** Concert en direct du Salon Rouge du musée des Augustins à Toulouse, « tricentenaire de Frescobaldi », œuvres de Gabrieli, Guami, Rossi, Rognoni, Monteverdi, Gabrieli, et Frescobaldi, par l'ensemble de cuivres anciens de Toulouse « les Saqueboutiers », quatuor de violes de gambe.
22 h, **Radio-Alsace :** musique juive avec le chantre Benjamin Müller.
23 h 30, **Radio-Vaucluse :** Jazz, Jon Hendricks Family, concert enregistré le 24 juin au Hot Brasse d'Aix-en-Provence.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 3 JUILLET

— *M. Pierre Mauroy,* premier ministre, est invité à l'émission le « *Grand Jury-R.T.L.-le Monde* », sur R.T.L. à 18 h 15.

— *M. Louis Mermaz,* président de l'Assemblée nationale, participe au « Club de la presse » d'Europe 1 à 19 h.

— *M. Y. Neeman,* ministre israélien de la recherche scientifique, répond à la rédaction en direct de Jérusalem, à 22 h 30 sur « Radio J », 93.90 mHz, Paris.

SPORTS

AU TOURNOI DE TENNIS DE WIMBLEDON

Condition féminine

Gagnante des demi-finales féminines, jeudi 30 juin, Martina Navratilova et Andrea Jaeger disputeront samedi 2 juillet la finale de Wimbledon, réédition du tournoi de Roland-Garros 1982.

De notre envoyé spécial

Wimbledon. — La gagnante de la finale du simple dames des Internationaux de Grande-Bretagne — Martina *Navratilova* ou *Andrea Jaeger,* recevra samedi 2 juillet 60 000 livres sterling (720 000 mille francs). Cette somme, en augmentation de 65 %, par rapport à 1982, est plus élevée que le traitement annuel de Mme Margaret Thatcher.

Le successeur de Connors au palmarès masculin touchera seulement 6 600 livres de plus (79 200 francs). Depuis le début des années 70, l'organisation des joueuses professionnelles (W.T.A.) n'a cessé de réclamer l'égalité des dotations. Elle est presque arrivée à ses fins. Les Internationaux des États-Unis offrent des prix identiques aux champions des deux *sexes* ; à Roland-Garros et à Wimbledon, la marge (11%) est désormais infime.

A priori, le long combat du Women's lob a abouti a plus d'équité. Toutefois, les commanditaires, sans lesquels le tennis professionnel ne serait pas ce qu'il est, ne voient pas la situation du même œil. Dans un tournoi du grand chelem, les matches masculins se disputent au meilleur des cinq sets. La victoire la plus rapide ne peut guère être acquise en moins de quatre-vingt-dix minutes, ce qui fait l'affaire des commanditaires.

Quelle que soit la nature du tournoi, les matches féminins se déroulent au meilleur des trois sets. Sur des surfaces lentes comme la terre battue, où la génération des lifteuses fait des rallyes interminables, les parties peuvent durer indéfiniment. L'ennui, c'est que le public ne se passionne guère pour ces échanges. Les montrer à la télévision constitue presque une contre-publicité. Sur les surfaces rapides, à l'inverse, les amateurs se passionnent pour ces matches qui peuvent servir de modèles aux joueurs du dimanche. Leur durée, qui se réduit alors comme peau de chagrin, est nettement insuffisante pour que les annonceurs y trouvent leur compte.

« A salaire égal, travail égal », commencent à murmurer les fournisseurs. Un murmure entendu par l'association des joueuses professionnelles qui étudie une modification des règlements afin que les demi-finales et la finale des principaux tournois se déroulent au meilleur des cinq sets, comme pour les hommes. A peine lancée, cette idée a été tournée en dérision. Pourtant il n'y a pas grand-chose qui s'oppose à l'adoption des cinq sets dans les matches féminins. Il y a quinze ans, les dames ne pouvaient pas courir aux Jeux olympiques sur des distances supérieures à 800 mètres. Aujourd'hui, les dix meilleurs marathoniennes bouclent les 42,195 kilomètres dans un temps inférieur à celui d'Alain Mimoun aux Jeux de Melbourne en 1956. Les progrès athlétiques des joueuses de tennis sont comparables. Elles peuvent tenir la distance des cinq sets. Et sur une surface ultra-rapide comme le gazon de Wimbledon, il n'y aurait pas grand risque à tenter le coup. Cela aurait au moins l'avantage d'éviter aux spectateurs un vif sentiment de frustration, comme ils ont pu en ressentir, le 30 juin, à l'occasion des demi-finales féminines éclairs.

Poids lourd et poids mouche

La néo-Américaine Martina Navratilova, tenante du titre, a mis trente-six minutes seulemment pour gagner sa qualification à la quatrième finale de sa carrière à Wimbledon. Depuis le début du tournoi, en cinq tours, Navratilova avait passé quatre heures sur les courts, son match le plus bref ayant été de vingt-six minutes au premier tour. La petite Sud-Africaine Yvonne Vermaak, qui avait réussi à prendre deux sets à Navratilova au cours de leurs cinq précédentes rencontres, ne put même pas faire de la figuration intelligente. On aurait dit un combat entre un boxeur poids lourd et un poids mouche. Pétrifiée sur la ligne de fond, empêtrée avec sa raquette à grand tamis, Vermaak regardait passer les volées et les smashes de Navratilova, semblait découvrir un monde inconnu et inaccessible. Il est vrai que depuis son élimination de Roland-Garros — à la surprise générale — par Kathy Horvath, Navratilova, qui a congédié son entraîneur transsexuel Renée Richard pour être conseillée par Mike Estep, a fait étalage d'une confiance et d'une qualité de jeu exceptionnelles.

En disputant ses chances à la meilleure des cinq manches, Vermaak aurait peut-être eu une attitude moins résignée. Le public du centre court ne s'en serait pas plaint, car, quelques minutes auparavant, il avait assisté à la fin du rêve de la *« old lady »,* Billie Jean King. Andrea Jaeger avait un an lorsque « B.J.K. » gagna le premier de ses six titres en simples aux Internationaux de Grande-Bretagne. Lors de leur unique rencontre précédente l'aînée s'était imposée, mais jeudi la jeunesse fut impitoyable : *« Je n'ai pas pu garder la balle dans le court »,* a regretté la vieille championne, dont la célèbre volée de revers était devenue sans consistance (6-1, 6-1). Andrea Jaeger s'est donc qualifiée pour la deuxième finale d'un tournoi du grand chelem de sa brève carrière. Ce sera la revanche de la finale 1982 de Roland-Garros.

ALAIN GIRAUDO.

LES RÉSULTATS DU 30 JUIN

SIMPLE DAMES
(demi-finales)

A. Jaeger (E.-U.) b. Billie Jean-King (E.-U.) : 6-1, 6-1.

M. Navratilova (E.-U.) B. Y. Vermaak (Af. S.) : 6-1, 6-1.

DOUBLE MESSIEURS
(demi-finales)

Fleming-McEnroe (E.-U.) b. Jarryd-H. Simonsson (Suède) : 6-2, 6-2, 6-4.

Tim et Tom Gullikson (E.-U.) b. Curren-Denton (Af. S.-E.-U.) : 7-6, 6-7, 7-6, 6-4.

DOUBLE DAMES
(quarts de finale)

Casals-Turnbull (E.-U.-Aust.) b. Leand-Diatek (E.-U.) : 6-3, 5-7, 6-2 ; Potier-Walsh (E.-U.) b. Cherneva-Savchenko (U.R.S.S.) : 6-2, 6-3 ; Navratilova-Shriver (E.-U.) b. Jausovec-K. Jordan (Youg.-E.-U.) : 3-6, 6-3, 6-3 ; Durie-Hobbs (G.-B.) b. Kohde-Pfaff (R.F.A) : 6-3, 7-6.

ATHLÉTISME. — *Maryse Ewanje-Epee a battu le 29 juin à Nîmes le record de France du saut en hauteur avec un bond de 1,91 m. L'ancien record — 1,90 m — était détenu par Charles-Line Scaron.*



	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

L'immobilier

hôtels particuliers

A VENDRE

TROIS HOTELS
SITUÉS EN GAMBIE, AFRIQUE OCCIDENTALE

Ces propriétés sont situées dans un endroit idéal *permettant de bénéficier du marché touristique* dont l'importance est en croissance constante en Gambie.

LES PRINCIPAUX AVANTAGES SONT LES SUIVANTS :

Ils sont répertoriés dans les principales brochures des guides pour voyages en groupe.

- Un bail de longue durée (42 années avec option de renouvellement).
- Sites de toute beauté au bord de la plage.
- Zones récréatives étendues.
- Jardins tropicaux élaborés.
- 70 vastes chambres pour deux personnes dans chaque *hôtel*.

Les investisseurs retenus pourront bénéficier d'avantages financiers considérables.

Il est possible de se procurer de plus amples informations en *ce qui concerne ces propriétés et le tourisme en Gambie sur* demande.

Les personnes intéressées doivent s'adresser en tout premier lieu à :

AKT Hopper Esq
Pannell Kerr Forster
Associates
Lee House
London Wall
London EC2Y 5AL
ENGLAND

Pannell Kerr Forster Associates
MANAGEMENT CONSULTANTS

appartements ventes

6e arrdt

Mº VAVIN, 5, rue de Chevreuse, imm. cours réhabilitat., pptaire, vd studio 2 & 3 P., sam. 15/19 h, soir 828-72-71.

Mº TEMPLE 33 r. Meslay. Imm. rénové asc. stud. 2 & 3 p. Prestation qualité à part. 210.000 F. – S/pl. sam. 10 h 30/14 h soir. 828-72-71.

ST-GERMAIN-DES-PRÈS
Petit studio, poutres, kitch., bains, w.-c. Prix intéressant. 4, rue Bourbon-le-Château. *Samedi, dimanche 15/18 h.*

7e arrdt

CHAMP DE MARS Village Suisse, récent, grand standing, dernier étage, somptueux duplex, grande réception, s. à m., 3 ch., 240 m² + 2 terrasses 200 m² avec piscine, calme, soleil, serv., gar., 4.500.000 F TAC 329-33-30.

9e arrdt

Métro TRINITÉ
Bon imm., bon stdg, chf cent.
7 200 F le m²
2 appts contigus, total 135 m², 6 pces, confort peuvent être vendus ensemble ou séparés. *49, rue Pigalle.* Sam., dim., lun. 14 h 30/17 h.

10e arrdt

LOUIS-BLANC
Dans immeuble pierre de taille, standing, 2e étage, très beau 3 pièces, 73 m². A saisir cause mutation. Prix 520.000 F. *SIMRA 355-08-40.*

11e arrdt

HOTEL DE MORTAGNE
(classé M.H.)
construite par Mansart 17e siècle

RÉHABILITATION COMPLÈTE

APPARTEMENTS 2 A 6 P
Jamais habités, frais réduits. Finitions à la demande depuis 12.000 F le m²

Rens. CIP. 720-49-70
Visite sur place tous les jours de 14 h 30 à 18 h 30 (sauf le dimanche). Tél. : 357-09-87. 51-53, rue de Charonne.

Mº RICHARD-LENOIR
Dans imm. récent standing, beau 2-3 p., 61 m², 7 m² balcon, cuis. éq., asc., 530.000 F. *SIMRA 355-08-40.*

13e arrdt

EXCEPTIONNEL
MAISON JARDIN
clair, calme : dble liv., 3 chbres, parfait état, possibilité prêt conventionné 14 %, sur place samedi 2, de 10 h à 13 h 35, rue du Moulin-de-la-Pointe.

15e arrdt

48, R. ENTREPRENEURS original duplex 80 m², charme, petite terrasse. 780.000, 4e sans asc., samedi 14/17 h.

CECOGI CONSTRUIT
329, RUE LECOURBE
IMMEUBLE GRAND STANDING
STUDIO, 2, 3, 4 pièces
1 studio 444.600
2 pces à partir de .. 688.400
3 pces à partir de .. 934.300
PRÊTS BONIFIÉS.
Bureau de vente ouvert :
– *Mardi au vendredi* de 14 à 19 heures.
– Samedi 11 à 19 heures
ou téléphoner au 575-62-78.

Métro VAUGIRARD
Imm. récent, tt cft s/jardin studio, entrée, petite cuis., bains, park. – Prix intéressant *66, rue Mademoiselle* Sam., dim., lun. 15/18 heures.

16e arrdt

Métro TROCADERO
Bon imm. pierre de t. s/rue, 2 pièces + 1 petite pièce, entrée, cuis., bains. Prix intéressant 7, rue des Belles-Feuilles *Samedi, dimanche 15/18 h.*

17e arrdt

67, place Dr-F.-Lobligeois et 65, rue des Batignolles.
Programme neuf de qualité
STUDIOS, 2 & 3 P.
Livr. 10/84 s/pl. jeudi, vend., sam., 15/19 h. 226-26-60.

18e arrdt

CECOGI CONSTRUIT
résidence « MAIRIE DU 18e »
53, RUE DU SIMPLON
23 APPTS DE STANDING
STUDIO 2, 3, P. PARKG
Studio à part. de 308.900F
2 Pces à partir de 431.500F
3 Pces à partir de 657.500F
Pr renseignements 575-62-78.

DAMRÉMONT
Standing, asc., serv., 4 p., 1.000.000 F. 252-21-80.

Grandg 2 pièces 65 m² duplex 9/10 étages, clair calme imm. mod. tout confort 3100 + ch. 228-53-91 le matin.

19e arrdt

BUTTES CHAUMONT
15 r. DE ROMAINVILLE imm. NEUF hxe 2/3 p. 61 m² + Balc. *505.000 F, parking* compris. Prêt à 13 %. S/pl. du Jeudi au Samedi de 14 h 30 à 18 h 30 245-24-55 mêmes heures.

91 - Essonne

VIRY-CHATILLON Bord du lac *dans immeuble 4 étages standing* 15 mn Gare vend F 3 Balcon + cave + parking 320.000 F + 85.000 C. F. Tél. : 944-32-51.

94 Val-de-Marne

LA VARENNE, BORD MARNE 1980, grd stando, 107 m² *LUXE, 6 P., cft, cuis. équipée,* 2 sanitaires, chauffage indiv. Px : 1.100.000 F. 577-96-85.

Province

(VAR) BANDOL central appartement bon standing vue mer 2 pièces principales, salle de bains, cuisine équipée, terrasse, garage 579.700 FRANCS Écrire cabinet BOYER B.P. 17 – 83150 BANDOL *ou Téléphoner (94) 29-52-27.*

locations non meublées offres

Paris

38, RUE MARX-DORMOY Imm. récent studio cft 1.700 F. ch. comprises et 2 pces cft 2.300 F ch. comprises. Samedi *11 h-12 h 30.*

appartements occupés

Rue Lantonnet
5 pièces, 98 m², occupé, 380-75-20.

appartements achats

MALESHERBES 73 - 522-06-95.
Achat Paris ou Portes.
Pour Consulats ou Ambassades.
APPTS TOUTES SURFACES.

Recherche 1 à 3 pièces Paris, préfère rive gauche, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 873-20-67, même le soir.

bureaux

Ventes

RENNES Bur. 500 m² sur terr. *clos rendement locatif élevé.* Conviendrait investisseur. Construction et cadre except. T. (99) 38-09-23 ou 36-28-23 ou 09-14-97.

maisons de campagne

Dans Loiret
A 100 km Paris. A VENDRE. *Maison campagne 104 m²,* 4 pces, w.-c., s.-e, terrain 1.200 m² grenier, chauf. élect. Px : 350.000 F. T. 362-83-75.

villas

Part. vend dans beau village arrière-pays niçois, maison anc. restaurée comprenant living, 4 chambres, salle de bains, cab. de toil., cuisine, nombr. caves et possibilité extension, le tout *sur jard. ombragé en* terrasse avec vue panoramique imprenable Est-Sud-Ouest.
Prix demandé :
1.000.000 de F justifié.
BAILHACHE
Téléphonez à Paris au :
842-04-40 (matin et soir).

CHARTRETTES
(77). A VENDRE URGENT. 5 km MELUN, 1/4 h autoroute *Sud, VILLA RÉCENTE PL.-PD.* architecture contemp., dessinée par archit. Tr. b. stand. 149 m² au sol + *ss/sol.* Entrée, salon cheminée, s. à m., bur., 4 ch., s. bns, w.-c. Ss-sol aménagé + pet. maison atten. sur 950 m² clos murs, piscine chffée. Tél. *h.b. M. ALAIN (6) 452-42-48,* domicile au : (6) 069-55-22.

DROME
12 km MONTÉLIMAR
Part. vend MAS PROVENÇAL
à rénover. 8 pièces
eau, électricité
nombreuses dépendances
SUR 5 HECTARES
Libres et cultivables + verger Bordé rivière. Chemin privé. 600.000 F.
Téléphonez au (75) 85-23-37.

pavillons

CAUSE MUTATION
Fonctionnaire vd à Pomponne 77400 pavil. 6 p. sur 525 m², pelouse, potager, cuisine, *séjour, salon 30 m², 3 chambres* + 1 pièce de 19 m² en travaux, salle de bains, rangements, garage, grenier, chauffage central au gaz. Prix 520.000 F dont 110.000 F de C.F. à 7 %. TÉL. 007-47-99 APRÈS 17 H.

VENDS PAVILLON
A FOSSES 95. ANNÉE 1973.
R.-DE-C. : Séjour, 2 chbres, w.-c., *entrée,* cuisine, cellier, salle de bains.
ÉTAGE : 2 chambres, w.-c., douche.
TERRAIN : 300 m, garage, dépend. au fond du terrain.
PRIX : 400.000 Francs.
Téléphone : 472-20-06.

LE CHESNAY
s/400 m² avec accès forêt, beau PAVILLON individuel 1930, pierre et brique, séj. 2 ch., cuis., s. d'eau, w.-c. Plain-pied + 2 chbres poss. à l'étage. S-sol total et garage. AGENCE ROYALE. 950-14-60.

CONFLANS STE HONORINE s/400 m², coquet pav. en pierre, 80 m², séj. 3 ch. : ss-sol total, calme. 527.000 F Exclus. Ag. Royale. 950-14-60.

viagers

BOULOGNE, 4 P., tt conft, 7e ét., asc., balc., terrasse, vue rue et jardin, bel imm. neuf, appt bien distribué, soleil. 285.000 + 5.000. Occupé *75 ans. Viagers F. Cruz. 266-19-00.*

Porte des Lilas, 2 pces, tt cft, *88.000 F + 1.750 F. Couple* 68/77 ans. Cruz. 266-19-00.

propriétés

YVELINES, (bord rivière), part. vend cause départ propriété caractère, sur jardin paysagé 6.000 m², 5 mn autoroute de *l'Ouest dans charmant village* près de Mantes. A saisir. Px 1.300.000 F 476-30-74.

SOLOGNE
à vendre bons territoires de chasse de superficie variable écrire Nº 201.399 Agence Havas BP 1519 450095 ORLÉANS Cedex.

terrains

PARTICULIER VEND
à l'ISLE-SUR-SORGUE 84 (7 km de Fontaine-de-Vaucluse, 22 km d'Avignon) TERRAINS de 400 m² environ. Ecrire Pierre Segura, les Autures, 84800 ILSE-SUR-SORGUE.

VAR presqu'île de Giens, terrain pieds dans l'eau. 1500 m². Tél. : (94) 65-26-01.

78 - MESNIL-LE-ROI
Domaine résident., 2.045 m², gde faç. Viab. sud. 964-19-62.

maisons individuelles

Part. à part. à SENS 89
quartier résidentiel, prox. gare et rivière, ts commerces, solide maison, élevée sur cave, 8 pièces *principales*, cuis., salle de bains, w.-c., vaste garage, grange environ 80 m², jardin environ 400 m², affaire pouvant convenir à profession libérale, artisan ou habitat 2 ménages.
Prix : 550.000 F.
S'adresser : tél. (86) 64-32-87, heure de repas.

domaines

SOLOGNE DES ÉTANGS
A vendre bonne propriété de chasse 120 ha dont 2/3 bois, 2 beaux étangs 3 et 4 ha, bâtiments de ferme, possibilité réduire superficie.
Écrire numéro 201.348, à : AGENCE HAVAS, B.P. 1519. 45005 ORLEANS, CEDEX.

fonds de commerce

Ventes

URGENT CAUSE SANTÉ *VENDS, VAUCLUSE VILLAGE* LUBERON, FONDS SUPERETTE 110 m² C.A. 82 1.900.000 F. + Appt F4 tt. cft 250.000 F. Téléph. : (90) 72-81-60 (HR)

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du *Monde* les postes qu'il leur a proposés récemment

- **INGENIEUR TRAVAUX NEUFS**
  Val de Marne — Réf. VM 4197 AJ
- **GESTION SOCIALE PREVISIONNELLE**
  Fédération Nationale du Crédit Agricole — Réf. VM 25884 A
- **RESPONSABLE TECHNIQUES NOUVELLES** — Réf. VM 19881 A
- **RESPONSABLE DE PLATEFORME** — Réf. VM 19881 B
- **CHEF COMPTABLE**
  Proximité Versailles (78) — Réf. VM 11357 C
- **CHEF DU PERSONNEL (900 Pers.)**
  Normandie. SAFT - GROUPE CGE — Réf. VM 3665 C
- **2 CHEFS DU PERSONNEL**
  Unités industrielles en Rhône-Alpes et Champagne — Réf. VM 4212 AP
- **PATRON DU SERVICE ETUDES-DEVIS**
  Filiale d'un grand groupe industriel — Réf. VM 10794 B

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser *un dossier de candidature.*

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris.

egor
PARIS LYON NANTES TOULOUSE MILANO PERUGIA ROMA DÜSSELDORF LONDON MADRID MONTREAL

média-system

emplois régionaux

CHAMBRE D'AGRICULTURE recherche
AGRO-INFORMATICIEN
– Ingénieur agro ayant solide expérience dans conseil auprès des exploitants et bonnes connaissances informatiques.
– Etude schéma départemental *du développement de* l'informatique pour agriculteurs (micro informatique et télématique) et participation à création banque de données.
Chambre d'agriculture de la Vienne. B.P. 129. 86004 POITIERS Cedex.

emplois internationaux

CHIMISTES
fabrication
produits homéopathiques
et beauté demandés pour : *MONTRÉAL CANADA*

Adr. c.v., M. Donnadieu, 12, r. des Ecoles. 92330 SCEAUX.

Entreprise de nettoyage à Paris, recherche
DIRECTEUR
Expérience en nettoyage ou similaire nécessaire.
Ecrire A.M.P., ss réf. nº 2.266/JN, 40, rue Olivier-de-Serres, PARIS-15e, qui tr.

INGÉNIEURS ÉLECTRONIQUE
Domaine informatique sur matériel DEC connaissant P.D.P.
BETINA - E.T.T.
26, rue *Léopold-Bellan, PARIS-2e,* Mº Sentier. 233-61-41.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ *SPÉCIALISÉE* DANS PLACEMENTS, rech.
DIRECTEUR
Administratif et Financier
– Diplôme D.E.C.S.
– Disponible de suite.
– *Expérience exigée.*
– Poste : Paris.
Ecrire avec C.V. + photo à Etude Leclerc, 22, rue Jasmin, 75016 Paris.

Urgent pour COURBEVOIE
COMPTABLE
PRINCIPAL BTS ou probatoire, 5 ans d'expér. Age minimum 30 ans. *Poste intéressant.* ATOM E.T.T. 788-89-66.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F., anglaise bilangue, étudiant demi-temps ch. place au pair *longue/courte durée env. du* 19e arr. Tél. (45) 64-98-16.

Couple jeune, très sérieux ch. gardiennage, fixe + travaux, services divers sur propriété. Etudier toutes proposit. Tél. (38) 62-69-17 ou (38) 53-70-08.

Médecin, 44 ans, dipl. et expér. en méd. trop., santé pub., éduc. san., épidémie, rech. *EMPLOI MÉDICO-SOCIAL* Mi-temps ou tps partiel. Etudie ttes prop. Paris et rég. Paris. Ecr. s/nº 8.507 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES. *5, rue des Italiens, 75009 Paris.*

Et., 23 a., lic. anglais-espagnol ch. travail juillet-août 83 Paris, *rég. par.* Ec. 237-31-71.

propositions diverses

L'ETAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) Boîte postale 40209 PARIS.

locations non meublées demandes

Paris

APPTS ou VILLAS
2 à 10 P., dem. pour personn. *et cadres, en cours de mut.* IMPORTANTE Cie ASSURANCE FRANÇAISE, DIRECT A PARTICULIER. 504-48-21, p. 144.

Région parisienne

Pour Stés européennes, ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 à 6 ans. 283-57-02.

Cadre marié, 2 enfants, femme fonctionnaire, ch. logement, *3 chbres, minimum, proximité* centre et lycée Rueil-Malmaison. Tél. : 329-12-24, poste 37-71 M. THUILLIER.

l'agenda du Monde

Animaux

Le contraire d'un chenil
Vie de famille. Tél. 731-36-11.

URGENT
Chats castrés, chattes opérées et chatons abandonnés *cherchent bons maîtres pour adoption.* Téléphoner S.V.P. au 531-61-98 à partir de 19 h.

Décoration

TISSUS A PRIX TENDUS
- Tissu pur lin, larg. 2,90 m, 49,50 F/ML.
- Tissu mural long. 2,70 m avec molleton contrecollé : 65 F/ML (24,08 F/m²).
- Textiles muraux : 6 à 16 F/m².
- *Paille japonaise véritable,* 14,50 F/m².

Pose et livraison assurées.

ARTIREC
Payez moins cher la qualité
- 4, bd de la Bastille, 75012 Paris. Tél. : 340-72-72.
- 8/10, *imp. Saint-Sébastien* (niv. 32, rue St-Sébastien), 75011 Paris. Tél. 355-66-50.

– 5 % sur présentation de cette annonce.

Echange

Echangerais Caravane « La Mancelle », 4-5 places, tt cft, dble essieu, NEUVE, contre *voilier ou vedette habitable. Tél.* (16-70) 45-55-23 ou 45-47-19.

Canapés

COURT CIRCUIT SUR CANAPÉS
CAP, spécialiste réputé de canapés haut de gamme, vous fait profiter du circuit court et *bénéficier de ses prix sur sa* vaste collection.
- EN TISSU : 100 qualités et coloris différents.
- EN CUIR : 9 qualités et 44 coloris différents.

Toutes les possibilités existent : 3 places, 2 places, fauteuil, *déhoussables, réversibles* convert. (sommiers à lattes).
Par exemple :
Un ravissant canapé 2 places tissu à partir de 3.250 F. Un *nouveau 3 places en cuir véritable* à 5.990 F en veau pleine fleur à 7.900 F.

Alors, mettez le cap sur CAP : vous verrez, c'est en direct.
CAP, 37, rue des Ciseaux, 75012. T. 307-24-01.

Chasse et Pêche

MILLY-S/THERAIN
70 km nord Paris.
A vendre ETANG de 7 hectares + 2 hectares de terrain constructible (700 m de rivière pêche). *Tél.* (16-4) 481-02-01.

Transports internationaux

DÉMÉNAGEMENTS ET VOITURES Terrestres et Maritimes ECONOPAK REMOVALS TRANSCAR 41, rue Ybry, 92200 Neuilly. Tél. 758-12-40, Mº Pt-de-Neuilly.

Psychanalyste

Pour une prise de conscience totale en peu d'entretiens, quel que soit votre trouble, téléphonez au 766-46-90.

Rénovation

Profitez de vos vacances faites repeindre votre appt, *références, travail soigné.* Tél. 731-34-65.

Instruments de musique

A VENDRE PIANOS
GRANDES MARQUES
refaits et garantis
par artisan facteur
DEVIS GRATUIT
POUR RESTAURATION
PIANOS TORRENTE
Tél. 840-89-52.

Matériel de bureau

alc
SPÉCIALISTE DE L'ÉQUIPEMENT DE BUREAU
- Meubles métalliques.
- Mobilier de direction.
- *Sièges de série.*
- Sièges de direction.
- Accueil.
- Collectivités.
- Cloisons et mobilier en bois.

Catalogue gratuit sur demande.
857, rue de Bernau
94500 CHAMPIGNY.
Tél. : 882-08-45.

Mode

VÊTEMENTS CUIR LUXE
enfin UN ATELIER façon haute couture ouvre ses portes aux PARTICULIERS.
Pensez à vos jupes et pantalons de la rentrée en commandant dès juillet.
Possib. règlement en 3 fois.
Lundi, mercredi, vendredi de 12 à 14 h, FAUVE, 14, cité Bergère, PARIS-9e.

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE
– 50 %
DE SA VALEUR
842-42-62

Troisième âge

LES CAMÉLIAS, retraite, pension, valides, *semi-valides près Paris,* 77320 *Jouy-sur-Morin.* Tél. (6) 404-05-75.

Particuliers (offres)

Vends très bon état
Boîtier LEICA R3
Elect. pour servi (79) garantie 6 mois Prix 3.000 F.
Téléphone : 781-69-68.

Livres

HENRI LAFFITE
Achat comptant de LIVRES, 13, r. de Buci, 6e. 326-68-68. Distribue un catalogue.

Hôtes payants

CHATEAU BORDELAIS
Proximité océan, excursions, *hôtes payants août.*
Tél. : matin 265-16-69 Paris

Vacances - Tourisme - Loisirs

SÈTE (Hérault)
Partic. loue 2 PCES sur la Cor*niche, 80 mètres de la Méditer*ranée. 2.500 F la quinzaine. Tél. 901-08-05.

POUR VOS VACANCES : *NICE. STAGE DE DANSE* Du 1er au 12 août et cours tout l'été, débutants et interméd. jazz, classique, moderne, aérobic. Possibilités hébergement. *Equilibre : tél. (93) 26-23-24* ou à Paris (1) 741-71-17.

WEEK-ENDS AU TOUQUET EN JUILLET
Location de
studios 2/4 personnes
tout équipés, linge inclus
W.-E. 3 nuits = 925 F
14 juillet = 1.200 F (4 nuits)
semaine = 2.000 F (7 nuits)
LOCATIONS ORION
39, rue de Surène
75008 PARIS
Téléphone : (1) 266-33-26.

AU CŒUR DU POITOU-CHARENTES
Passez vos vacances dans un cadre exceptionnel :
centre equestre, poney-club, loisirs vert, confort, détente.
Profitez des possibilités en août et septembre.
Tarif semaine à partir de 840 F par personne, en pension complète. Ecrire ou tél. :
CHATEAU DE LA CLAIRIÈRE, Village-Club d'ADILLY, 79200 PARTHENAY.
Tél. : (49) 94-25-69.

SUD-FINISTÈRE à louer août maison 5 personnes. Tél. (98) 27-06-25, h.b.

Rech. location pavillon minimum 4 p., libre début ou *courant août.*
Départements 92, 91, 78.
Maxi 25 km de Paris
3.000 à 3.500 F.
Agence s'abstenir.
Tél. 655-71-24,
M. Cleret ou Desroches.

A LOUER JUAN-LES-PINS proche gare à 300 m plage appt 2 pièces, tout confort, garage. Par quinzaine, juillet septembre. Tél. : 93-07-00-03.

Loue mais. caract. campagne espace, 10 km CAHORS (Lot), *juillet 1.600 F/quinzaine.* Tél. : (65) 35-65-51 (soir).

Famille allemande, parl. franc. (prof. de franç.). 2 enf. (10/11 *ans), offre vacances à la cam*pagne, à des enfants (10 ans env.), 300 F. semaine. Adr. : H.Hauch, 6419 Buchenau, Tél. 1949/6672/1327

Part. loue app. 50 m², mois d'Août 10 mn d'Opéra. Ecr. s/nº 6.515 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, *5, rue des Italiens, 75009 Paris.*

Journaliste cherche à louer maison dans les Landes à moins de 25 km du bord de mer, mi-juillet – fin août Tél. : 272-51-57.

AU LAVANDOU
Studio 2 personnes, calme, *confort, grand solarium. Vue* mer, libre 15 au 31 juillet. 2.500 F. Tél. : (94) 71-06-95, heures de bureau.

A 3,5 km de Sarlat (Dordogne) maison neuve à louer, tt cft pour 4 pers., terrain clos sur 2.000 m², s. à m., 1 canapé-lit 2 pers., 1 ch., lit 2 pers., cuis. équ. s.-d'eau, w.-c. Août *3.400 F ; septembre 2.300 F,* 16-53-59-14-74.

17 au 31 juillet
Courchevel 1850 m, studio *4 personnes. Prix intéressant.* Tél. : après 20 h. 224-07-21.

MEDITERRANÉE
(Côte Bleue)
A louer juillet et 15 août, 1er sept. Dans petit port. Maison tout confort, 3 chbres, 2 s.-de-bns, pêche et plage. Prix quinzaine : juillet : 3.500 F, août : 4.000 F. Tél. : (42) 80-73-25 ou (75) 59-71-70.

MONTALIVET
(Gironde), libre juillet, villa près de la plage, salle de séjour, trois chambres, grand jardin. Tél. : (56) 41-30-19.

A LOUER en août, maison caractère 5 pièces, terrasse. Hte-*Provence, près Mont-Ventoux.* 5.000 F. Tél. : 551-59-74.

RÉGION PORTO-VECCHIO, Corse à louer juillet-août, villas et bungalows de standing. Tél. : (95) 71-46-08.

Loue 16-31 août, 5.500 F, chambre d'hôtel, standing. Centre Croisette CANNES. T. 602-53-10 à partir de 19 h.

MOUGINS 06. Appt 3-4 personnes, piscine, parc, 2.000 F par sem. en juillet, chambres *150/180 F/jour avec petit dé*jeuner. Tél. 16-93-75-21-86.

VENCE – SOLEIL – CALME
loc. juillet quinz. ou semaine. grd 2 p. tt cft + *jardin*
Tél. : 16 (93) 24-06-46

ILE D'ELBE, Villa 6 personnes. jardin, terr. vue sur mer tt. frais F.F. (1) 255-12-11 soir

Vieux Quimper, 16 kms Mer *dans petite maison de caractère* CHAMBRE + cuisine, + s. d'eau 1er ét., 1.000 F/se*maine pour 2/3 personnes* CHBRE MANSARDÉE, 2e ét., eau froide sur évier pour 1/2 pers., 400 F/semaine H.B. (98) 95-51-75 ou Dom. (98) 55-37-31.

AOUT A LONDRES
Part. loue appt Shelsea-Southken, 4.000 F payable en *France. Tél. 680-17-01 ou (19)* 44-1-352-03-85 soir.

LUBERON PROVENCE, à louer juill., août, sept., Mas de stand. Marchant : (90) 71-92-92, h.b.

A *louer juill., août,* 15e, Mº Félix-Faure, appt 3 pces tt cft, 65 m². 3.300 F mois. Tél. : 842-13-13.

La parution de notre rubrique
« *Agenda du Monde* »
cessera le 13 juillet daté 14 et reprendra le vendredi 2 septembre daté 3.

Le Monde

économie

SOCIAL

UN AVERTISSEMENT DE M. DELORS AU PATRONAT

« Il faut que vous appreniez à ne pas tout attendre de l'Etat »

affirme le ministre de l'économie

M. Jacques Delors a vivement déploré, le 30 juin, le manque de responsabilité d'une partie du patronat en matière sociale et salariale, que vient d'illustrer, selon lui, l'augmentation réglementaire des cotisations à l'assurance-chômage, faute d'un accord entre patronat et syndicats.

« Il faut que vous appreniez à devenir responsables, à ne pas tout attendre de l'Etat », a lancé le ministre de l'économie, des finances et du budget à quelque quatre cents dirigeants d'entreprises réunis à Paris par la chambre de commerce américaine en France.

« Jamais vous ne me verrez intervenir dans une négociation salariale » et *« c'est à vous de faire au mieux »* avec les techniques et méthodes de gestion nouvelles, a poursuivi M. Delors, qui répondait à une question sur l'impact des augmentations de salaires sur la compétitivité des entreprises. *« Même si vous n'êtes pas contents, c'est comme ça »*, a-t-il ajouté, haussant le ton, devant une assistance à ce moment houleuse.

A propos de l'assurance-chômage, *« question particulière »*, le ministre a regretté que patronat et syndicats aient manqué *« une chance »* d'adapter le régime, *« un des rares champs »* où s'exercent conjointement leur responsabilité.

Questionné sur les effets du second plan de rigueur, le ministre n'a pas caché que *« les six prochains mois seront difficiles pour les entreprises »*. Mais *« il n'y a aucun moyen de faire autrement »*, a-t-il dit, sauf à pratiquer un prélèvement supplémentaire sur les ménages, *« ce qu'aucun gouvernement de gauche ou de droite ne pourrait faire »*.

Selon M. Delors, en raison du ralentissement de l'activité, les entreprises n'engrangeront pas tout de suite les bénéfices de la désinflation. Mais *« un dynamisme nouveau »* se manifest dans certains secteurs. D'autre part, le freinage de l'inflation et la réduction du déficit commercial doivent, a-t-il expliqué, permettre de reconquérir *« pas à pas »* des marges de manœuvre.



(Dessin de PLANTU.)

A LA SÉCURITÉ SOCIALE

La C.G.T. demande l'annulation du protocole sur le versement de la retraite complémentaire

La C.G.T. a rendu public, le 30 juin, les résultats de la *« consultation nationale »* organisée le 29 juin auprès des personnels de la Sécurité sociale pour soumettre à leur avis le protocole d'accord signé entre l'U.C.A.N.S.S. et la C.F.D.T. apportant des modifications au versement de la retraite complémentaire par le C.P.P.O.S.S. (*le Monde* du 28 juin). 60 270 personnes ont désapprouvé cet accord et demandé l'ouverture de nouvelles négociations, 1 833 se sont prononcées en sa faveur. Au total, 66 294 personnes dans 85 départements ont exprimé leur sentiment sur 84 850 salariés présents au moment du vote.

Cette consultation concernait les 180 000 salariés des caisses primaires d'assurance-maladie et des caisses régionales d'assurance-maladie.

La Fédération des personnels des organismes sociaux C.G.T. déclare être *« intervenue le 30 juin auprès de M. Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, afin de lui confirmer sa demande d'annulation du protocole agréé par ses soins le 22 avril et d'ouverture de négociations »*.

M. Jack Ralite préconise « une gestion économique du chômage »

(Suite de la première page.)

» Nous observons en effet une baisse sensible des offres d'emplois depuis janvier et, surtout au premier trimestre 1983, une forte diminution des effectifs dans l'industrie, le bâtiment et les travaux publics, et même, pour la première fois, dans le tertiaire.

» Je suis convaincu que ni à court, ni à moyen et long terme, il n'y a de régression possible du chômage sans création nette d'emplois dans la sphère productive. Je rejoins donc tout à fait les propos du président de la République, qui déclarait le 28 juin : *« Il faut au plus tôt qu'à la gestion sociale s'ajoute une gestion économique qui soit source de richesse à partir de l'investissement, source de production »*.

Il est indispensable que la politique de l'emploi soit désormais pleinement intégrée aux politiques économique et industrielle. Je souhaite que, dès le conseil des ministres du 6 juillet, consacré notamment à l'emploi, soient prises des mesures reflétant cette priorité.

— Vous avez évoqué l'idée de « contrats emplois-formation-production ». En quoi consisterait cette formule ?

— Depuis deux ans, le gouvernement a donné au pays des moyens nouveaux : nationalisations, droits élargis des travailleurs, décentralisation. Ces changements sont importants et à utiliser au mieux pour l'emploi.

» Ainsi, les contrats de plan d'entreprises nationalisées devraient mieux intégrer les dimensions emploi et formation, au niveau national et régional. Il faut que les entreprises publiques tiennent compte du coût social du chômage : non pas la seule indemnité de licenciement, mais le coût pour les finances publiques et les régimes sociaux, l'incidence sur le tissu régional, la place accrue faite aux importations, le coût humain. Je rappelle que le coût d'un chômeur pour l'UNEDIC, la Sécurité sociale, l'État, était évalué en 1982 à 72 000 francs par an.

» Je crois utile que le système bancaire, aujourd'hui nationalisé, fournisse une information régulière sur les crédits distribués, les secteurs qui en bénéficient, l'incidence attendue sur l'emploi. Sur cette base pourrait s'instaurer dans la transparence, l'indispensable débat sur le financement de l'emploi.

Des contrats emploi-formation-production

» Mais l'idée de contrats « emploi-formation-production » va plus loin. Elle part de l'expérience que j'ai vécue au ministère de la santé en facilitant la rencontre d'acheteurs publics et de producteurs nationaux, ce qui a permis des créations d'emplois industriels. Pourquoi ne pas faciliter la coopération librement consentie d'entreprises productrices et utilisatrices ?

Une entreprise qui a besoin de produits intermédiaires s'entendrait avec une qui peut les lui fournir dans des conditions compétitives. Cette coopération viserait à des gains de production fondée sur des débouchés, des gains d'emplois et de productivité. Les entreprises ainsi rapprochées pourraient prévoir une amélioration de qualification de leur personnel, atout essentiel d'un pays comme le nôtre.

En fait, l'État offrirait un cadre et des moyens proportionnels à la valeur ajoutée et à l'amélioration de la balance extérieure par les emplois supplémentaires (prêt bonifié, subvention à la formation, aide à l'emploi nouveau), les entreprises conservant leur initiative.

» Il s'agit d'un instrument nouveau basé sur une mise en cohérence d'aides existantes, pour l'accroissement de l'emploi compétitif. J'ajoute que ces contrats pourraient être signés avec l'État ou avec des régions.

» Cette idée, déjà abordée dans les discussions interministérielles, me paraît tournée vers l'avenir, se refusant tout à la fois l'aide passive à l'emploi et à la fatalité du déclin industriel. C'est une logique nouvelle de l'aide tournée vers plus de valeur ajoutée nationale sans fermeture de frontière. C'est une aide qui n'est plus en exil de la production et de l'emploi.

— Pour que les contrats emploi-formation, emploi-adaptation et emploi-orientation, décidés en mai en faveur des jeunes de 18 à 25 ans, soient pleinement efficaces, il faudrait que leur mise en œuvre intervienne rapidement. Quelles dispositions allez-vous prendre et pensez-vous que la mobilisation des entreprises sera suffisante pour que votre objectif de 200 000 contrats soit atteint ?

— Les nouvelles variantes des contrats emploi-formation sont nées du souci de coller au réel. Ce ne sont pas des prêts-à-porter mais des tenues souples qui s'adaptent à chaque situation.

» Ils donnent lieu à une embauche, à un salaire au moins égal au SMIC, à une formation, à une première expérience professionnelle, à un contrat de travail. Et les faits *montrent que dans 80 % des cas il y* a intégration définitive du jeune.

» Pour atteindre les 200 000 contrats, nous avons organisé une campagne d'information à travers le pays. Nous avons rencontré un millier de chefs d'entreprise. Partout, ils se sont déclarés intéressés voire convaincus de l'utilité de ces contrats et de l'effort à faire. Beaucoup ont témoigné de leur expérience souvent positive. Nous sommes sur la bonne voie.

» Mais nous n'en resterons pas là. Nous allons, à la rentrée, vers des assemblées de jeunes, et l'on se rendra compte alors, comme je l'ai constaté aux rassemblements de la Jeunesse ouvrière chrétienne (J.O.C.) et des Jeunes communistes, que les jeunes veulent prendre en mai leur avenir de formation et de travail.

— Vous avez hésité à ratifier le contrat solidarité-réduction de la durée du travail chez Dassault, contesté par le C.G.T. Qu'est-ce qui, sur le fond, a motivé vos réticences ?

— Dassault a signé avec les syndicats autres que la C.G.T. un accord d'entreprise prévoyant une réduction de la durée du travail, une compensation salariale partielle, une réorganisation du travail avec allongement de la durée d'utilisation de certains équipements et la constitution d'une sorte de livret de caisse *d'épargne où serait placé le manque* à gagner des salariés. Ce livret servirait à financer en 1985 des embauches, dans la mesure où la direction de l'entreprise considérerait que son plan de charge et celui de ses sous-traitants se seraient rééquilibrés durablement.

» Cet accord d'entreprise est une affaire interne à la société : direction, organisations syndicales et salariés se déterminant sans intervention de l'Etat.

» En revanche, lorsque la direction, à partir de cet accord, vient me voir et demande un financement public de 29 millions, dont 17 à verser immédiatement, je suis interpellé.

» En tant que ministre de l'emploi, j'ai la responsabilité d'obtenir la création du plus grand nombre possible d'emplois compétitifs. Or le texte ne comprenait aucune création immédiate et ne garantissait aucune création future. Accepter cela dans une société dynamique comme Dassault aurait créé un précédent : bien peu d'entreprises auraient ensuite signé des contrats de solidarité avec accroissement des effectifs ; la démarche gouvernementale pour l'emploi se serait transformée en son contraire.

» J'ai donc négocié avec la direction, et le contrat finalement signé comporte la création de cinquante emplois et l'engagement de proposer au comité central d'entreprise au moins cent cinquante contrats emploi-formation, ce qui est aujourd'hui fait.

» *Il s'agit donc d'un progrès considérable* par rapport à ce qui m'était initialement proposé. Qui ne se féliciterait de ce résultat ?

— Plus généralement, pensez-vous que la réduction de la durée du travail soit une arme efficace contre le chômage ? Où en est-on de l'objectif de trente-cinq heures ?

— Le IXe Plan rappelle l'objectif de trente-cinq heures en moyenne. Mais après l'étape de 1982, franchie par voie législative, le gouvernement a décidé d'adopter une approche contractuelle, fondée sur des accords d'entreprise ou de branche, et comptant des réductions d'au moins deux heures.

» Cette démarche suppose donc qu'un accord soit trouvé, par négociation entre employeurs et syndicats, sur l'ampleur et l'échéancier de la réduction de la durée du travail, l'organisation du travail, la durée d'utilisation des équipements, les modalités de la compensation salariale. Le ministère de l'emploi peut ensuite, et ensuite seulement, intervenir financièrement, quand l'accord s'accompagne d'un effet positif sur l'emploi.

» Lors de la prochaine réunion du comité supérieur de l'emploi, nous procéderons à un examen pluraliste des résultats obtenus, qui, sans être négligeables, sont modestes. Ces négociations demandent du temps ; leur aboutissement suppose un accord des intéressés qui n'est pas toujours obtenu. On sait que des syndicats, dont la C.E.S. au niveau européen, réclament la compensation salariale intégrale. On sait que le patronat considère qu'il ne trouve pas là l'assurance d'un développement des activités.

» Celà dit, la réduction de la durée du travail me paraît une tendance irréversible comme conséquence des progrès de productivité permis par le développement des sciences et des techniques et de l'aspiration légitime des salariés à vivre et travailler autrement. Elle peut s'accompagner du développement de *certaines formes de temps choisi* — je pense, par exemple, à la préretraite progressive, au congé parental à temps partiel dans la mesure où celles-ci correspondent à un volontariat, garantissent les droits des travailleurs concernés (notamment le retour au temps plein s'ils le souhaitent) et évitent donc de marginaliser certaines catégories de salariés (les femmes, les jeunes).

— Le fonctionnement de l'A.N.P.E. a été souvent critiqué. Quelles modifications préparez-vous, notamment pour son statut, afin de la rendre plus efficace dans le placement des chômeurs ?

— L'A.N.P.E. doit prendre toute sa place dans un grand service public de l'emploi que je compte concrétiser avant la fin de l'année. Il s'agit d'associer dans une véritable responsabilité publique de l'emploi : l'A.N.P.E., les services extérieurs du travail et de l'emploi, l'A.F.P.A., en relation avec les ASSEDIC.

» Une étape importante est en cours, visant à l'informatisation harmonisée de l'A.N.P.E. et de l'UNEDIC. Dix millions de fiches de demandeurs d'emploi sont actuellement traitées manuellement par l'agence ; c'est dire le gain d'efficacité, de disponibilités nouvelles à attendre de l'informatique.

» J'ai pu, dans les régions, voir combien cette notion de service public de l'emploi répond d'abord aux besoins des demandeurs d'emploi, mais aussi aux souhaits des différentes administrations concernées.

» Oui, rapprochons tous les services au plus près des intéressés, les chômeurs, mais aussi les travailleurs, les entreprises ; allons vers de véritables « maisons de l'emploi » facilitant la relation, l'information, l'écoute profonde du demandeur d'emploi, pour son placement et sa formation.

» Le statut des personnels de l'A.N.P.E., en cours de négociation avec les syndicats, répondra à ces objectifs. Les améliorations qu'il comportera sont prévues dans le budget 1984.

— La décision de M. Gattaz de quitter l'UNEDIC n'ôte-t-elle pas au gouvernement un partenaire incontournable en la matière ?

— Vous vous rappelez cet Anglais débarquant à Calais, croisant une rousse et concluant : *« Tous les Français sont roux »*. Eh bien ! s'il est vrai qu'il y a des entreprises réellement en difficulté, elles ne le sont pas toutes, fort heureusement. A entendre M. Gattaz, quelqu'un arrivant en France croirait trouver un pays en ruines. Il faut savoir raison et mesure garder. J'ai évoqué plus haut mes rencontres dans les régions avec des chefs d'entreprise. Ils questionnent, interpellent, proposent, mais c'est un autre langage. Il m'apparaît qu'ils veulent, pour la plupart, construire, et le ministre que je suis est un constructeur.

» Et puis, j'ai participé à toutes les rencontres avec l'UNEDIC. M. Gattaz, par son départ qu'il veut fracassant, a-t-il songé aux questions qui viennent tout de suite à l'esprit des gens : faudrait-il que les salariés soient les seuls à payer l'augmentation nécessaire des cotisations pour équilibrer l'UNEDIC ? Aurait-il fallu cesser d'indemniser les chômeurs ? Poser ces questions, c'est y répondre, d'autant que le gouvernement, devant la carence de l'UNEDIC, a décidé de ne combler que le déficit de 1983 et a mis des mesures à l'étude. Le président de la République a insisté pour que ce soit fait avant les vacances. *Ces mesures réformeront* l'assiette de la cotisation UNEDIC avec deux objectifs : la justice sociale et le maintien et l'encouragement de l'emploi, tout cela dans le paritarisme.

» Aujourd'hui, l'heure n'est pas à je ne sais quel éclat, l'heure est à tirer des courages épars une action concertée pour l'emploi, pour notre pays.

Propos recueillis par
ALAIN LEBAUBE.

Faits et chiffres

Affaires

● **M. André Costabel reste incarcéré.** — La demande de mise en liberté du directeur de la caisse régionale de Crédit agricole du Gard, inculpé de complicité de banqueroute frauduleuse, a été rejetée (*le Monde* du 1er juillet). Ses défenseurs ont interjeté l'appel de cette décision. Les délégués régionaux du Syndicat de la magistrature et de l'Union syndicale des magistrats ont, dans un communiqué, rappelé que *« personne ne peut prétendre être au-dessus ou en dehors des lois »*. — *(Corresp.)*

● **Motobécane sous perfusion.** — Sur décision du tribunal de commerce de Paris, la B.N.P. et la Société générale ont accordé un prêt de 30 millions de francs à Motobécane, deuxième fabricant français de cycles et de cyclomoteurs. Aucun délai de remboursement n'a été fixé. Cette avance de fonds devrait permettre au groupe, mis en liquidation judiciaire le 23 février dernier, de souffler un peu dans l'attente d'une solution industrielle, qui tarde, et du concours financier de l'État, lié à un *« plan de redressement crédible »*.

● **L'offensive dans l'automobile japonaise.** — Le Japon confirme ne pas vouloir prolonger l'autolimitation de ses ventes d'automobiles aux Etats-Unis au-delà de mars 1984. C'est ce qu'a dit à des hommes d'affaires américains M. Sosuke Uno, ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Les exportations avaient été plafonnées à 1,68 million d'unités en mars 1981 et ce plafond maintenu les deux années suivantes au ce même niveau (*le Monde* du 9 février). Cet accord était prévu pour trois ans. Les constructeurs américains demandent depuis plusieurs mois l'extension et le renouvellement de cet accord.

Congrès

● **L'Association internationale des sciences économiques** tiendra son septième congrès mondial du 5 au 9 septembre 1983 à Madrid. Fondée en 1950 à l'instigation du département des sciences sociales de l'UNESCO, cette association, présidée par le professeur Victor L. Urquidi, de Mexico, regroupe actuellement cinquante associations nationales et organise tous les trois ans un congrès. Celui de Madrid a choisi pour thème : « Changement structurel, interdépendance économique et développement mondial ». Au cours des séances plénières, des communications seront faites par MM. John P. Lewis (Etats-Unis), J. Lesourne (France), O. Bogomolov (Union soviétique), I. Patel (Inde), H.M.A. Onitiri (Nigéria), Felipe Herrera (Chili), Luis Angel Rojo (Espagne).

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat parisien du congrès, 23, rue Campagne-Première, 75014 Paris. Tél. : 327-91-44.

Energie

● **Elf-Aquitaine prend une participation sur le permis de Boulogne-Maubeuge.** — Elf-Aquitaine vient de prendre une participation de 16 % sur ce périmètre qui est à l'origine de nombreux bruits en Bourse. Le groupe pétrolier se trouve donc associé à Total, BP et à l'Agip. Le forage Épinoy, dans le Pas-de-Calais, opéré par Total sur ce périmètre approche de la côte — 4 000 mètres. Il devrait atteindre son objectif (— 4 500 mètres) à la fin de juillet. Le Consortium espère découvrir du gaz.

Social

● **Condamnations chez Peugeot-Talbot.** — MM. Jean-Paul Parayre, président du directoire de P.S.A., Max Pequeux, directeur de Talbot-Poissy, et Daniel Emery, directeur du personnel de cette même usine, ont été condamnés le 30 juin par la cour d'appel de Versailles (Yvelines) à des peines d'amende de 10 000 F pour le président du directoire et 5 000 F pour chacun des deux autres responsables.

La C.G.T. et le ministère public avaient porté plainte pour entrave au droit syndical. Les trois dirigeants condamnés ont décidé de former un pourvoi en cassation.

● **Des petits patrons empêchent un colloque présidé par M. Auroux.** — Quelque trois cents petits patrons, manifestant à l'appel du Syndicat national du patronat moderne et indépendant (S.N.P.M.I.) et de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, ont empêché, jeudi 30 juin, la tenue d'un colloque départemental sur les droits nouveaux des travailleurs à Dole (Jura) que devait présider M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie.



AFFAIRES

EN 1982

Les crédits bancaires ont été trois fois supérieurs aux normes

Les banques françaises ont fourni à l'économie des crédits trois fois supérieurs à ceux fixés par les normes de l'encadrement, a précisé M. Jean Dromer, *président de l'Association française des banques* (A.F.B.), dont il présentait le rapport annuel.

Les besoins nets des *entreprises*, leurs clientes, ont augmenté de 38 % en 1982, du fait de la conjugaison de *deux facteurs* : la réduction des marges bénéficiaires a provoqué un fléchissement de leur taux d'autofinancement, revenu de 54 % en 1981 à 48 % en 1982 ; la contraction de l'activité a entraîné des besoins accrus de trésorerie à court terme (+ 19,3 %).

Pour répondre à ces besoins, les banques leur ont consenti 200 milliards de francs de crédits supplémentaires, au lieu des 65 milliards de francs autorisés par la Banque de France. Ce « désencadrement » a été effectué de diverses manières : tout d'abord, le recours à des ressources non monétaires (40 milliards de francs d'émissions obligataires, donnant droit à autant de *crédits*) ; *ensuite, les « enveloppes »* exceptionnelles accordées par les pouvoirs publics à certains utilisateurs (raffineries de pétrole, sidérurgie) ; puis les crédits en devises, non soumis à encadrement (64 milliards de francs) ; enfin, les rachats d'encadrement à d'autres établissements et les dépassements de quotas, soumis à pénalités, pour 10 milliards de francs.

Le coût d'un tel désencadrement n'a pas été mince, notamment celui des emprunts obligataires : il a représenté l'équivalent des bénéfices totaux des établissements, qui, selon *la commission de contrôle des banques*, ont régressé pour la seconde fois en trente ans, fléchissant de 6 % (en 1974, ces bénéfices avaient diminué de 24 %). A l'origine de cette régression, on trouve, essentiellement, l'augmentation des provisions pour créances douteuses constituées *sur des entreprises en difficulté ou en faillite, qui sont passées* de 14 milliards de francs à 18 milliards de francs.

Ce constat a autorisé M. Dromer à déclarer que les banques de l'A.F.B. étaient aujourd'hui, auprès des entreprises, au premier rang de la bataille économique, assurant environ 73 % de *leur financement, la* moitié des 27 % restants étant trouvée auprès du Crédit national et le solde auprès de la Banque française pour le commerce extérieur, le Crédit d'équipement aux P.M.E., les sociétés de développement régional, les Banques populaires et le Crédit *agricole*.

Parlant du coût de l'intermédiation financière des banques, c'est-à-dire de l'importance de leur prélèvement sur l'économie, M. Dromer a *affirmé qu'il n'était pas plus élevé* en France qu'à l'étranger. Il a rappelé que 60 % du coût du crédit est constitué par celui des ressources et que ce dernier est, pour une part, réglementé, avec un plancher constitué par les rémunérations du livret A des Caisses d'épargne (8,50 % actuellement net d'impôts, soit l'équivalent de 11 % à 15 % pour des dépôts normalement taxés).

Il a, enfin, mis l'accent sur les efforts déployés par l'A.F.B. pour adapter ses structures, notamment en prévision de la nouvelle loi bancaire, et pour pratiquer une véritable réflexion prospective sur l'activité bancaire et le métier de banquier, réflexion menée en commun avec les syndicats, les universités, les chambres de commerce, les dirigeants des partis politiques, ceux *des entreprises et des régions*.

ÉNERGIE

LES RABAIS SUR LES CARBURANTS

Des sanctions seront prises contre les sociétés en infraction sur les prix

La colère croissante des gérants de stations-service contre les rabais sur les *prix* de l'essence pratiqués par les grands distributeurs – notamment certaines grandes surfaces – a conduit les pouvoirs publics à publier un rappel à l'ordre.

Dans un communiqué publié le 30 juin par le ministère de l'économie, des finances et du budget et le *secrétariat d'Etat* à l'énergie, ils indiquent que « *des procès-verbaux sont dressés* (...) *à l'encontre des entreprises de distribution ne respectant pas la limitation des rabais sur les prix de vente de l'essence et du super-carburant et sont transmis à la justice. Il en sera de même de toute infraction aux dispositions générales de commercialisation des produits pétroliers, et particulièrement celles visant à traiter de façon discriminatoire les diverses sortes de distributeurs* », ajoute le communiqué.

Une commission interministérielle se réunira prochainement pour auditionner les sociétés en infraction. Le rabais maximum autorisé est de 10 centimes par litre sur le super et de 9 centimes sur l'essence ordinaire. Le respect de ces rabais est « *indispensable au fonctionnement d'un réseau adapté* », rappellent les pouvoirs publics.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –	
$ E.-U.	7,6135	7,6155	+ 175	+ 210	+ 370	+ 420	+ 970	+ 1090
$ can.	6,2065	6,2095	+ 145	+ 195	+ 320	+ 380	+ 820	+ 940
Yen (100)	3,1880	3,1905	+ 155	+ 180	+ 320	+ 355	+ 935	+ 1005
DM	3,0020	3,0040	+ 185	+ 205	+ 380	+ 410	+ 1040	+ 1105
Florin	2,6795	2,6815	+ 165	+ 180	+ 325	+ 355	+ 880	+ 950
F.B. (100)	14,9930	15,0030	+ 435	+ 535	+ 920	+ 1070	+ 2210	+ 2570
F.S.	3,6235	3,6265	+ 235	+ 260	+ 400	+ 515	+ 1395	+ 1475
L (1 000)	5,0615	5,0645	– 180	– 135	– 375	– 305	– 1380	– 1235
£	11,6715	11,6800	+ 265	+ 340	+ 575	+ 675	+ 1565	+ 1790

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/8	9 7/8	9 5/16	9 11/16	9 7/16	9 13/16	9 3/4	10 1/8
DM	4 5/8	5	4 3/4	5 1/8	4 7/8	5 1/4	5 5/16	5 11/16
Florin	4 1/8	5 1/4	4 3/4	5 1/4	4 15/16	5 9/16	5 11/16	6 5/16
F.B. (100)	8 1/2	9 1/2	8 1/4	9	8 1/4	9	9	10
F.S.	3 7/8	4 1/8	4 1/2	4 7/8	4 11/16	4 15/16	4 11/16	4 15/16
L (1 000)	14	16	15 1/2	16 5/8	16	16 3/4	17 1/8	18 1/4
£	9 1/8	9 3/4	9 3/8	10	9 3/8	10	9 5/8	10 1/4
F. franç.	12 1/8	13	12 1/8	13	13	13 3/4	16 1/2	17 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en *fin de matinée par une grande banque de la place.*

SI LE PLAN DE LA C.E.E. EST RESPECTÉ

La sidérurgie européenne aura perdu 150 000 emplois en cinq ans

Les réductions supplémentaires de capacité de production sidérurgique réclamées, le 29 juin, par la Commision européenne (*le Monde* du 1er juillet), suscitent de vives critiques. En Italie, le gouvernement a déclaré que « *cette décision de la C.E.E. ne sera pas appliquée* ». Aux Pays-Bas, l'effort demandé à ce pays est qualifié d'injuste.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – La réduction de 26,7 millions de tonnes demandée le 29 juin par la Commission européenne (*le Monde* du 1er juillet) des capacités de production de la sidérurgie européenne correspondront à la suppression de cent cinquante mille postes de travail pour la période 1980-1985. Tel est le chiffrage que l'on peut établir à partir des données fournies par Bruxelles et des déclarations de M. Davignon, commissaire chargé des affaires industrielles qui a évalué à cent mille unités les pertes d'emploi de 1982 au milieu de la décennie.

Au cours de la conférence de presse qu'il a réunie jeudi, aux côtés de M. Andriessen responsable de la concurrence, M. Davignon a donné un certain nombre de précisions qui, selon les prévisions de la Commission sur la consommation d'acier en 1986 (100 millions de tonnes) font apparaître que le taux d'utilisation moyen du potentiel productif des entreprises de la C.E.E. atteindra 75 % à la fin de la phase de restructuration contre moins de 55 % actuellement.

M. Andriessen a affirmé avec force que la commission ne reviendra pas sur sa décision qui est « *définitive et n'est pas négociable* (...) *étant donné que la part relative de chaque État membre dans la production totale de la Communauté est respectée* ».

Il a en outre précisé que d'ici au 31 janvier 1984 les autorisations au déblocage des aides publiques seront délivrées pour autant qu'elles s'inscrivent dans la ligne de la Commission. Au-delà de cette date, seul le dépôt d'un programme de réduction des capacités, conforme à la *décision du 29 juin*, permettra le versement des subventions jusqu'à la fin de 1985.

Interrogé sur les réactions prévisibles des gouvernements le commissaire à la *concurrence* a *répondu* : « *Je m'attends à des mouvements de contestation, mais je ne pense pas qu'un ou plusieurs États membres soient disposés à rejeter notre décision.* » « *Si cette opération ne réussit pas*, a-t-il ajouté, *le marché européen de l'acier se trouvera rapidement dans une situation chaotique.* »

M. Davignon a alors enchaîné en indiquant qu'il demandera aux ministres de l'industrie des Dix – *qui se réuniront le 25 juillet* à Bruxelles pour se prononcer sur le maintien du contingentement obligatoire de la production sidérurgique jusqu'au 31 décembre 1985 – de confirmer l'objectif fixé à Elseneur (Danemark) en novembre 1982 de réduire de l'ordre de trente millions de tonnes les capacités de production de la C.E.E

MARCEL SCOTTO.

LE GROUPE ALLEMAND LINDE VA ASSURER LE SAUVETAGE DE FENWICK MANUTENTION

C'est finalement le groupe allemand Linde qui a été choisi pour régler l'épineux dossier de la société Fenwick Manutention, premier constructeur français de chariots élévateurs, avec 25 % à 30 % du marché, et mille cinq cents salariés, *dont la situation financière* est devenue critique du fait de la chute de la demande mondiale.

Les négociations ont duré plus de dix mois, une première solution bulgare, avec l'entrée du groupe Balkancar, ayant été repoussée en raison des craintes que faisait naître la constitution d'une tête de pont en provenance d'une industrie d'Etat d'Europe de l'Est.

Une deuxième solution était avancée par Matral Saxby, filiale française du groupe Otis, lui-même rattaché au géant United Technology : elle a été écartée par les pouvoirs publics, le groupe Otis ne présentant pas, à leurs yeux, de garantie suffisante pour la survie de l'entreprise.

La solution adoptée consiste à confier la direction opérationnelle de Fenwick Manutention à Linde, l'un des chefs de file mondiaux dans le secteur des chariots élévateurs, qui emploie, au total, dix-neuf mille personnes, notamment dans les *matériels de liquéfaction des gaz*. Linde détiendra 34 % du capital de Fenwick Manutention, de même qu'une *filiale spécialisée de l'IDI*, avec une option offerte à Linde sur la part de l'IDI et sur les 34 % restants, détenus par la maison mère Fenwick S.A.

Une coopération industrielle sera établie, fondée sur la fourniture des composants Linde à Fenwick Manutention, qui écoulera dans le réseau commercial allemand des chariots sans équivalent dans la gamme Linde.

ÉTRANGER

RECUL DES EXPORTATIONS EN R.F.A.

Le commerce extérieur ouest-*allemand* a *enregistré en mai* un nouvel excédent de 3,6 milliards de DM (en chiffres bruts) contre 2,7 milliards en avril (+ 5 milliards en mai 1982). Les importations ont totalisé 31,9 milliards de DM, contre 31,1 milliards (30,6 milliards en mai 1982) et les exportations 35,5 milliards contre 33,8 milliards le mois précédent (35,6 milliards un an plus tôt).

Durant les cinq premiers mois de 1983 les importations ont atteint *156,7 milliards* et les *exportations* 174,9 milliards de DM, contre respectivement 160,1 milliards et 179,7 milliards de DM au cours de la même période de 1982, soit un surplus de 18,2 milliards au lieu de 19,6. Ce résultat correspond à une baisse de 5 % en termes réels des exportations, *souligne l'Office fédéral* de statistiques. Les industriels allemands, qui observent une diminution des commandes de l'étranger, craignent une accentuation de ce mouvement. – *(A.F.P.)*

GRANDE-BRETAGNE

● **Augmentation du chômage.** – Le nombre de chômeurs britanniques a (en données corrigées des variations saisonnières) augmenté de 19 300 en juin par rapport à mai. Le chômage touche désormais 3 112 354 personnes, dont 2 983 921 chômeurs indemnisés et 128 433 jeunes arrivant sur le marché du travail, mais qui ne seront pris en compte qu'en septembre. Compte tenu aussi du retrait des statistiques de 18 000 chômeurs âgés, *le chômage brut a diminué de* 65 430 entre mai et juin, représentant 12,5 % de la population active au lieu de 12,8 %. – *(A.F.P.)*

Des déficits sans fin ?

Plus la France s'enfonce dans la crise, plus la ponction sur les revenus des ménages s'accroît, plus les marges d'autofinancement des entreprises sont laminées... plus la question de l'allocation des ressources de la collectivité se pose avec acuité. *Peut-on continuer à injecter des* milliards de francs pour maintenir à bout de bras des secteurs industriels du passé, *des* entreprises dépassées ou mal gérées, combler des déficits sans fin ?

Selon les premières ébauches budgétaires, la S.N.C.F. absorberait, en 1984, 31,5 milliards de francs de crédits publics (subvention d'équilibre, charge des régimes de retraite). Avec les subventions et aides diverses aux *Charbonnages de France, à la* sidérurgie et à la chimie d'État, on arrivera à un total voisin de 50 milliards de francs, soit plus de 5 % du budget total de l'État. Si l'on y ajoutait les sommes prévues ici ou là pour boucher les trous et assurer les fins de mois *d'un certain nombre de secteurs* (papier) ou d'entreprises privées (Boussac-Saint Frères, A.R.C.T., Manufrance, Générale de fonderie, etc.), on arriverait à un total compris entre voisin de 55 milliards de francs.

Un chiffre à comparer au montant total des investissements industriels des entreprises françaises (hors *B.T.P. et énergie*), qui atteindra au maximum 75 milliards de francs en 1983 !

N'est-il pas temps de prendre ce problème à bras-le-corps, et *de dire* la vérité ? Fixer des objectifs de production de 24 millions de tonnes à l'horizon 1986 *pour la sidérurgie était irréaliste.* Tout le monde le savait. Mais on n'a pas osé afficher des objectifs *plus bas* pour des raisons sociales et politiques. Résultat : les déficits se creusent. Aujourd'hui, on parle, comme le P.-D.G. de Sacilor, d'un objectif de 17 à 20 millions de tonnes, et nombre d'experts estiment que le chiffre de 16-17 millions serait plus proche des *réalités.*

Il n'y a pas de miracle en économie. Injecter aussi massivement des crédits *publics* pour maintenir des usines en survie artificielle, des emplois que l'on sait, à terme, condamnés, c'est autant de moins que la collectivité consacrera à la création d'entreprises, aux investissements industriels, notamment *dans les secteurs d'avenir*, à la formation de la population aux nouvelles technologies.

J.-M. Q.

Thomson veut redevenir bénéficiaire en 1985

Le groupe Thomson, qui a enregistré une perte consolidée de 2,2 *milliards de francs en 1982*, espère *dégager à nouveau des bénéfices* en 1985. Cet objectif sera, en tout cas, inscrit dans le contrat de plan pluriannuel qui devrait être bientôt conclu avec l'État, a indiqué M. Alain Gomez, P.-D.G. du groupe, à l'occasion d'un déjeuner de presse jeudi 30 juin.

En 1983, les investissements dépasseront 3,3 milliards de francs, *dont 1 milliard* pour la branche communication, contre 3 milliards en 1982. Les effectifs, qui avaient augmenté de 4 % cette année-là, devraient légèrement diminuer (– 1,1 %). Le principal problème du groupe est d'ordre financier. Cette année, ses besoins de trésorerie *atteindront 4 milliards de francs.* Or les frais financiers représentent déjà 3,8 % du chiffre d'affaire d'affaires (5 % dans le grand public). Le temps, pas si lointain, où le groupe jouait un rôle de banquier grâce aux « *avances sur commandes* » des grands contrats à l'exportation, est bien révolu.

Fort critique sur la gestion passée de Thomson-C.S.F., M. Alain Gomez estime que le « *défi auquel le groupe est confronté est de maîtriser sa croissance* ». Il « *faut privatiser la mentalité des entreprises publiques* » et rétablir la notion de profit, a-t-il expliqué. « *Notre problème est celui de la cohérence entre le nombre de métiers qu'exerce le groupe* – plus de vingt au total – *et ses moyens financiers et humains, qui sont limités. Je n'exclus donc pas de procéder à des désinvestissements.* »

Pour le moment, aucune décision n'est prise. Mais ce n'est un secret pour personne que l'on s'interroge chez Thomson sur l'avenir de Sodeteg, la société d'ingénierie du groupe, du secteur cuivre, fils et câbles. Sans parler de ce gouffre qu'est la Compagnie générale de radiologie. A ce *sujet*, M. *Gomez* reste fort discret sur l'avenir de cette entreprise. Après l'échec du projet d'accord avec l'américain Technicare, recalé par l'État actionnaire, il semble que Thomson prenne ses dispositions pour garder la C.G.R., tout en restant ouvert à toute « *proposition de coopération qui ne préjuge pas de l'avenir du secteur de l'électronique médicale en France* ».

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AMREP

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 28 juin 1983 sous la présidence de M. André Miller, a approuvé les comptes de l'exercice 1982.

Le bénéfice net ressort à 36 198 338 francs contre 41 933 242 francs au titre de l'exercice précédent.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende net de 27 francs par action, assorti d'un avoir fiscal de 13,50 francs (contre respectivement 25 francs et 12,50 francs au titre de l'exercice 1981). Un acompte de 12 francs ayant été mis en paiement le 10 décembre 1982, le solde soit 15 francs par action donnant droit à un avoir fiscal de 7,50 francs sera réglé à partir du 15 juillet 1983 contre estampillage du coupon nº 41.

Les comptes consolidés du groupe font ressortir un bénéfice net consolidé, hors part des intérêts minoritaires de 63,51 millions de francs. La marge brute d'autofinancement consolidée s'établit à 225,14 millions de francs à comparer à 178,55 millions de francs en 1981.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs, de MM. Joseph-Camille Genton et Jean Laheuguère et renouvelé le mandat d'administrateur de M. Maurice Thireau.

Au cours de l'assemblée, le président a notamment déclaré :

« La diminution des programmes d'exploration et de développement des champs d'hydrocarbures n'a pas affecté en 1982 le volume global de nos activités.

» Chez celles de nos filiales où de sérieux problèmes d'équilibre se posaient, notamment au Nigéria et au Venezuela, des solutions ont été trouvées qui, par la réduction de l'importance des structures – et partant de leur coût, – nous permettent d'être rassurés pour l'exercice 1983.

» Partout ailleurs nous comptons sur l'agressivité de nos équipes commerciales, elles-mêmes portées par la renommée de notre groupe, pour obtenir les commandes nécessaires à sa croissance ; simultanément nos ingénieurs et nos gestionnaires luttent pour le maintien des prix de fabrication à des niveaux compétitifs.

» Notre faculté d'adaptation – déjà prouvée dans le passé – à une situation mondiale difficile mais provisoire, est le meilleur gage de notre avenir, alors que déjà l'horizon commence à s'éclaircir. »

PARIS ORLÉANS

Émission de deux cent trente-cinq mille obligations de 115 F convertibles en actions (une pour une). Souscription en priorité aux actionnaires du 4 au 18 juillet 1983 (deux obligations pour cinq actions). Taux progressif de 8 à 12 %.

Une note d'information (visa C.O.B. nº 83-185 du 21-6-1983) est tenue à la disposition du public au lieu de souscription : Banque Louis-Dreyfus, 6, rue Rabelais, Paris-8e. (BALO du 27-06-1983.)

CERABATI

Au cours de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 1983, le mandat de M. Reydel, commissaire aux comptes, a été renouvelé.

De Dietrich



L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 1983 a statué sur les comptes et les résultats de l'exercice 1982. Les résolutions présentées par le Conseil d'Administration ont été approuvées.

La mise en paiement du dividende a été fixée au 4 juillet prochain pour un montant net de F. 28 – (avoir fiscal F. 14) – contre présentation du coupon nº 33.

Au cours de cette réunion, M. Gilbert de Dietrich, Président-Directeur Général, a tenu à faire part de la situation à ce jour de la Société dans l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs,

» Les résultats de votre 298e exercice, qui viennent de vous être présentés, peuvent être considérés dans une certaine mesure comme honorables dans la conjoncture actuelle.

» Tenant compte des difficultés économiques du moment, votre Conseil vous a proposé de fixer la distribution à F. 28 – net par action.

» Je tiens à remercier l'Assemblée d'avoir bien voulu approuver la proposition de ce dernier, soucieux de maintenir une politique de distribution compatible avec le niveau des résultats et les perspectives d'avenir, afin de préserver l'équilibre entre toutes les parties prenantes de notre Maison.

∴

» Dans la conjoncture économique actuelle, nos prévisions d'activité pour 1983 sont assez contrastées.

» Notre participation à l'exécution de l'importante commande de 400 voitures voyageurs pour les Chemins de Fer Algériens, enregistrée par le Groupement d'Intérêt Economique Francorail, s'ajoutant à celle prise en fin d'année pour le Maroc, assurent à la Division Ferroviaire et Mécanique une activité satisfaisante pour les mois à venir.

» Tributaire des investissements de l'industrie chimique et pharmaceutique française et étrangère en forte baisse, la Division Equipement Chimique n'envisage pas pour cette année une évolution favorable de son activité.

» Le ralentissement de la demande en cuisinière gaz, électriques et mixtes, ainsi qu'en chaudières et radiateurs de chauffage central est partiellement compensé par la progression des ventes de notre gamme d'appareils de cuisson encastrables et la bonne tenue de nos exportations.

» Ces dernières marquent une progression à fin Mai de 60 % pour la Division Equipement Thermique et de 17 % pour la Division Equipement Ménager.

» A fin Mai, notre chiffre d'affaires est de 663 millions de francs, soit + 4 %.

∴

» Afin de compléter notre gamme de produits destinés aux industries sidérurgiques et minières, nous avons en début d'année négocié la reprise à la Société ASEA de son activité de manutention, notamment des locotracteurs télécommandés et des systèmes de traînage pour wagons.

» Nous poursuivons nos études et réflexions dans le cadre du projet de rapprochement avec la Compagnie Européenne pour l'Equipement Ménager (CEPEM), filiale de la Compagnie Générale d'Electricité (CGE), que nous vous avions annoncé au mois de janvier dernier.

» Ces études devraient aboutir à une spécialisation de nos unités de fabrication respectives, permettant ainsi une amélioration de la compétitivité et de la rentabilité des produits concernés, et bien naturellement une augmentation des séries d'appareils, réalisant ainsi un ensemble compétitif au niveau européen, tout en préservant les intérêts majeurs de notre Société, de son personnel et de notre image de marque.

∴

» Votre Société, comme l'ensemble de l'industrie française, est confrontée à une conjoncture médiocre dont il est difficile de prévoir l'évolution.

» Nous croyons cependant que la diversification de nos activités et notre volonté affirmée de poursuivre d'importants investissements, qui ont atteint 174 millions au cours des trois dernières années, devraient nous permettre de traverser dans de meilleures conditions cette période difficile. »

RODAMCO

AUGMENTE SON DIVIDENDE

Le 16 juin 1983, le conseil de surveillance et la direction du fonds immobilier Rodamco ont décidé de proposer, au titre de l'exercice 1982/1983, la distribution de 4 FL (10,25 FF) en espèces ainsi que 3 % en actions.

Le 15 juin 1983, les actions Rodamco cotaient 129,70 FL (442 FF en Bourse de Paris).

L'augmentation de la distribution en espèces de 3,80 FL l'année dernière à 4 FL doit être attribuée à l'élévation du résultat d'exploitation de 25 millions de FL (58 millions de FF) à 31,5 millions de FL (80,7 millions de FF).

L'assemblée générale des actionnaires se tiendra le 25 août, à Rotterdam. A compter du 26 août, les actions Rodamco seront cotées ex-coupons.

GROUPE C.F.A.O.
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION MODERNE SODIM

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la suite de sa nomination au poste de président de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, M. Paul Paoli a informé le conseil d'administration de la Société de Distribution Moderne Sodim de sa décision de renoncer à ses fonctions de président et d'administrateur.

Sur sa proposition, le conseil a coopté pour le remplacer comme administrateur M. Jean-Pierre Le Cam, secrétaire général de la C.F.A.O., et l'a immédiatement nommé président.

COMPAGNIE OPTORG

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 29 juin 1983, a approuvé les comptes de l'exercice 1982 qui se soldent par un bénéfice de 3 361 998 francs.

Elle a décidé la distribution d'un dividende global de 4,65 francs par action, représenté par un dividende net distribué de 3,10 francs auquel s'ajoutera un avoir fiscal de 1,55 franc. Ce dividende sera mis en paiement le 15 juillet 1983, contre remise du coupon nº 29.

Dans son allocution, le président a confirmé, avec les réserves d'usage, que l'exercice 1983 devrait voir se poursuivre le redressement de la compagnie.

FRANCIC

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 23 juin 1983, sur deuxième convocation, sous la présidence de M. Olivier Moulin-Roussel, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1983, ainsi que les résolutions qui lui ont été soumises.

Elle a décidé la mise en paiement d'un dividende de 14 F, assorti d'un impôt déjà payé au trésor (avoir fiscal) de 1,53 F, soit un revenu global de 15,53 F en progression de 29,85 % sur l'exercice précédent.

Ce dividende a été mis en paiement le 24 juin 1983 à 12 heures aux guichets du Crédit Industriel et Commercial et des autres banques du groupe C.I.C.

Les actionnaires auront la possibilité de réinvestir une somme équivalant au montant de leurs dividendes bruts, avoir fiscal compris, pour souscrire des actions nouvelles en franchise totale du droit d'entrée jusqu'au 24 septembre 1983.

L'assemblée générale a, par ailleurs, confirmé M. Jean-François Graby dans ses fonctions de directeur de la SICAV.

PUBLICIS S.A.

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 29 juin 1983 sous la présidence de M. Marcel Bleustein-Blanchet, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1982, qui font apparaître un solde bénéficiaire de 21 462 966,83 F.

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 4 380 263 000 F, le bénéfice consolidé du groupe s'est établi à 50 157 000 F.

L'assemblée a décidé que le dividende fixé à 20,40 F par action, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 10,20 F, sera mis en paiement à compter du 20 juillet 1983 contre remise du coupon nº 13.

L'assemblée a, d'autre part, nommé M. Nicolas Seydoux nouvel administrateur de la société et renouvelé les mandats venus à expiration de MM. Jean Morin et Claude Marcus.

CREDIT LYONNAIS

SITUATION AU 31 MAI 1983

La situation au 31 mai 1983 s'établit à 591 543 millions contre 587 593 millions au 3 mai 1983. Au passif, les comptes d'Instituts d'Émission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux se chiffrent à 29 462 millions de francs et les comptes de Banques, Organismes et Établissements Financiers à 221 788 millions de francs. Les ressources fournies par la Clientèle totalisent 212 545 millions de francs.
A l'actif, les comptes de Banques, Organismes et Établissements Financiers s'élèvent à 204 298 millions de francs, les crédits à la Clientèle à 235 870 millions de francs et les comptes ordinaires débiteurs de la Clientèle à 27 255 millions de francs.

Europartenaires: Commerzbank
Banco Hispano Americano, Banco di Roma



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

30 juin

Mieux orienté

Franchement maussade deux jours durant, la Bourse de Paris a fait, jeudi, meilleure figure. Peu après l'ouverture, un lent mouvement de reprise s'amorçait. Il devait se poursuivre ensuite de sorte qu'à la clôture l'indicateur instantané enregistrait une modeste avance de 0,6 %.

Le marché aurait-il été sensible à la brise de hausse venue de Wall Street ? Toute amélioration de l'autre côté de l'eau ne passe jamais inaperçue. Mais pour tout dire, l'effet produit n'a pas été déterminant. Cette séance était la dernière du mois calendaire, et les SICAV et autres organismes de placement collectif, dont les portefeuilles n'étaient pas en conformité avec la loi sur les quotas de valeurs françaises, se sont employés à ajuster leurs positions. Le facteur technique a donc joué à plein. Sans doute, la progression des cours aurait-elle été plus marquée si des ventes au comptant pour le dernier jour n'étaient survenues.

Autre frein à la hausse : la décision prise par le gouvernement de charger encore la barque des entreprises en les mettant à contribution pour combler le trou de l'UNEDIC.

La perspective d'un nouveau déficit pour 1983 a pesé sur C.S.F. (– 7,2 %).

Le calme est revenu momentanément sur la Générale des Eaux. Un premier cours de 365,80 F a été inscrit contre 362 F la veille en clôture.

La devise-titre a monté dans le sillage du dollar et s'est échangée entre 9,53 F et 9,57 F contre 9,45 F-9,53 F.

En reprise mercredi soir à Londres (418,85 dollars l'once), l'or a de nouveau glissé mais s'est quand même établi au-dessus de son niveau de la veille à midi : 416,75 dollars contre 415,25 dollars. De ce fait, à Paris, le lingot a gagné 500 F à 102 900 F. Reprise du napoléon à 673 F (+ 3 F).

Le volume des transactions s'est encore un peu étoffé : 10,40 millions de F contre 8,28 millions.

NEW-YORK

La hausse s'accentue

Amorcée vingt-quatre heures auparavant après un sérieux coup de tabac, le mouvement de reprise s'est accentué et même sensiblement étendu jeudi à Wall Street, ce, malgré la persistance d'une certaine irrégularité illustrée par les va-et-vient du « Dow ». De fait, un moment à 1 209,54, puis à 1 229,27, l'indice des industrielles s'est finalement établi à 1 221,95, soit à 8,12 points, au-dessus de son niveau précédent.

Le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, a contribué pour beaucoup à dissiper les effets du malaise causé par la menace d'un durcissement de la politique de crédit. Dans une interview accordée à la télévision jeudi matin, le grand argentier des États-Unis s'est employé à calmer les esprits : « *Les taux d'intérêt peuvent et doivent baisser par rapport à leurs niveaux actuels d'ici la fin de l'année.* » Le message a été reçu cinq sur cinq. Les prévisions portant, d'autre part, sur une nouvelle contraction de la masse monétaire – les dernières statistiques seront publiées vendredi soir, – les opérateurs ont repris le chemin des placements.

Ce regain d'intérêt est apparu d'autant plus encourageant que nombre d'investisseurs avaient déjà pris la clé des champs. Encore une séance et Wall Street fermera ses portes pour un long week-end de trois jours, la journée du lundi 4 juillet étant chômée pour la fête de l'indépendance.

VALEURS	Cours du 29 juin	Cours du 30 juin
Alcoa	37 7/8	37
A.T.T.	63 1/8	63 5/8
Boeing	48 3/8	45 3/4
Chase Manhattan Bank	52 1/2	53 3/8
Du Pont de Nemours	48 1/8	47 3/4
Eastman Kodak	72 1/2	72 5/8
Exxon	33 5/8	34 1/8
Ford	57	56 1/2
General Electric	53 3/4	54 7/8
General Foods	44 1/4	44 1/4
General Motors	72 1/4	72 3/4
Goodyear	31 1/4	32 1/4
I.B.M.	120	120 1/4
I.T.T.	40 5/8	42
Mobil Oil	31 1/8	31 1/2
Pfizer	86	87 5/8
Schlumberger	52 3/4	54 3/8
Texaco	34 1/2	34 3/4
U.A.L. Inc.	40 1/2	40 3/4
Union Carbide	69 1/2	68 3/4
U.S. Steel	24 3/4	24 5/8
Westinghouse	49 1/2	49 7/8
Xerox Corp.	46 7/8	47 1/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

AGENCE HAVAS. – Le groupe a réalisé en 1982 un bénéfice de 132,9 millions de francs, en progression de 19,5 % sur 1981. Lors de l'assemblée générale, tenue le 30 juin, le P.-D.G., M. A. Rousselet, a estimé qu'en 1983 le groupe poursuivra une « *croissance équilibrée* », seule la branche voyages devant connaître des difficultés.

Le terrain privilégié de l'investissement sera l'audio-visuel et la télématique. L'agence acquerra 10 % du capital de la SLIGOS, société de conseil en informatique, créera une filiale commune avec Pathé en vue de la production de programmes. En ce qui concerne la quatrième chaîne de télévision, le groupe est en train de définir le type de financement qui lui permettrait de participer au capital de la nouvelle société et faire face aux difficultés financières du démarrage de la chaîne.

HENKEL-FRANCE. – L'année 1982 a été un bon cru pour les ventes de la filiale française du groupe allemand, dont le montant a progressé de 17,1 % à 1616 millions de francs. En revanche, à cause du blocage des prix, de l'alourdissement des charges sociales, des difficultés rencontrées dans la branche « produits d'hygiène pour les collectivités », enfin du différentiel d'inflation entre la France et la R.F.A. (20 % des produits sont importés d'outre-Rhin), le bénéfice net de la société a baissé de 20,5 %, pour revenir à 26,44 millions de francs.

Le président de l'entreprise, M. Van Weddingen, se dit préoccupé par la crise. La moitié des fabrications d'Henkel-France s'adresse au grand public. Actuellement, la croissance est égale à zéro (contre 32 % en 1982 à pareille époque, en francs courants). Un léger redressement a été constaté en juin, mais il ne saurait augurer de l'avenir.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	29 juin
Valeurs françaises	124,7
Valeurs étrangères	136 5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	29 juin	30 juin
Indice général	123,9	124,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 1er Juillet .... 12 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	30 juin	1er juil.
1 dollar (en yens)	239,8	238,95

BOURSE DE PARIS — Comptant — 30 JUIN

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

Étrangères

SICAV 30/6

• : prix précédent.

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
2105	4,5 % 1973	2112	2120	2120	2100
3066	C.N.E. 3 %	3061	3081	3090	3061
676	Agence Havas	678	685	685	672
380	Air Liquide	387	395	393	395
290	Als. Superm.	291	293	293	290
55	A.L.S.P.I.	58	58	58	57
158	Alsthom-Atl.	157	144	144 c	141 10 *
710	Amrep	725	725	725	712
335	Applic. gaz	330	330	327	326
715	Europe nº 1	690	685	685	672
600	Facom	610	628	610 c	620 c
820	Fichet-bauche	826	850	845	833
137	Finextel	136 50	137	137	135
146	Fives-Lille	153	154	154	151
19	Fonderie (Gén.)	19	19 90	19 70	19 70
90	Fraissinet	92	92	92	82
350	Francarep	340	345	345	340 10
140	Gal. Lafayette	139 50	139 50	139 50	138
118	Pechelbronn	125	126 10	126 20	126 20
390	Penhoet	393	395	396	388
600	Pernod-Ricard	644	630	636	619
185	Pétroles (Fse)	187 50	184 50	184 50	184 60
206	– (obl.)	206 20	205 50	206 50	206
43	– (certific.)	44 60	43 60	43 50	42 60
124	Pétroles B.P.	125	125	125	122 50
170	Peugeot S.A.	170 60	176 20	176 30	173 30
325	– (obl.)	328	328	328	328
76	Vallourec	81 30	78	78	77 10
1310	V. Clicquot-P.	1360	1345	1348 c	1345 c
735	Viniprix	794	780	772	765
900	Elf-Gabon	951	950	950	950
260	Amax Inc.	258	258 30	257	253 70
695	Amer. Express	659	675	675	684
610	Amer. Teleph.	603	615	613	606
205	Anglo Amer. C.	217	219 90	219 90	215 70
1170	Amgold	1132	1170	1170	1170
74	Imp. Chemical	78	77 60	77 80	77 60
145	Inco. Limited	139	141 80	141 80	139
1190	IBM	1148	1167	1180	1165
52	Ito-Yokado	52 20	52 70	52 70	52
390	ITT	387 90	399	398 50	400
70	Matsushita	66	65 55	68	66 85
840	Merck	870	886	895	896
850	Minnesota M.	806	821	821	806

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 30/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 626	7 637	7 410	7 810
Allemagne (100 DM)	300 400	300 400	290	310
Belgique (100 F)	15 013	15	14 500	15 600
Pays Bas (100 fl.)	267 690	268	256	278
Danemark (100 krd)	83 500	83 640	80	88
Norvège (100 k)	104 720	104 680	103	110
Grande-Bretagne (£ 1)	11 660	11 680	11 350	12 150
Grèce (100 drachmes)	9 030	9 040	8 250	10 250
Italie (1 000 lires)	5 062	5 066	4 847	5 300
Suisse (100 fr.)	363 020	362 980	350	371
Suède (100 krs)	99 980	100 050	98	103
Autriche (100 sch)	42 630	42 650	41 800	43 800
Espagne (100 pes.)	5 283	5 262	5 250	5 850
Portugal (100 esc.)	6 540	6 460	6 850	8 250
Canada ($ can 1)	6 207	6 224	6 070	6 390
Japon (100 yens)	3 190	3 189	3 060	3 210

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30/6
Or fin (kilo en barre)	102500	103000
Or fin (en lingot)	102400	102900
Pièce française (20 fr)	670	673
Pièce française (10 fr)	414	410
Pièce suisse (20 fr)	671	671
Pièce latine (20 fr)	636	638
Souverain	825	824
Pièce de 20 dollars	3915	4000
Pièce de 10 dollars	1930	1950
Pièce de 5 dollars	1325	1255
Pièce de 50 pesos	4205	4280
Pièce de 10 florins	670	671

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 1er juillet 1983 a été tiré à 481 682 exemplaires

UNE « ERREUR HISTORIQUE » D'URBANISME

Les immeubles construits sur la « ceinture verte de Paris » sont entachés d'illégalité

Les soixante immeubles d'habitation, les trente établissements scolaires, les vingt bâtiments administratifs, mais aussi les hôpitaux, les parkings et les stations-service qui ont été construits depuis trente ans sur la « ceinture verte » de Paris l'ont été en violation des lois. Cinquante mille mètres carrés de surface bâtie seraient entachés d'illégalité.

Telle est, en tout cas, la conséquence d'un jugement rendu récemment par le tribunal administratif de Paris. Celui-ci a annulé le plan d'aménagement d'un nouveau quartier – la ZAC Champerret – qui est en cours de construction sur l'ancienne zone des fortifications de la capitale. Motif : ce plan, qui prévoit l'édification de deux mille trois cents logements et d'une quinzaine de bâtiments publics, n'a prévu aucune compensation en espaces verts alors que la législation rend cette disposition obligatoire.

Les juges n'ont pas osé arrêter les chantiers actuellement en pleine activité, mais, devant le Conseil d'Etat qui a été saisi ensuite de l'affaire, le commissaire du gouvernement s'est prononcé pour l'interruption immédiate des travaux. Le jugement du tribunal administratif, unique dans les annales, est un véritable « pavé dans la mare ». Car tout ce qui a été construit sur la « ceinture verte » depuis 1953 se trouve grevé de la même irrégularité.

Pour comprendre cette affaire, il faut remonter à 1919. A cette époque, les fortifications ceinturant Paris furent déclassées et vendues par l'État à la Ville de Paris pour 100 millions de francs. Celle-ci devait y construire des habitations à bon marché, ce qui fut fait. Mais en avant des « fortifs » s'étendait un glacis large de 250 mètres, souvent possédé par des particuliers mais sur lequel il était interdit de construire. La Ville s'engagea à acheter ces 778 hectares, à en déloger les « zonards » qui s'y étaient établis et, « *dans l'intérêt de l'hygiène et de la salubrité publique* », à aménager l'espace en « *parcs publics et terrains de jeux* ». Une loi précisa ces engagements, créant ainsi une « ceinture verte ». Ces dispositions furent confirmées par une seconde loi en 1930. Paris avait ainsi la chance – probablement unique au monde – de pouvoir offrir à ses habitants et à ceux de la banlieue un anneau de verdure de 36 kilomètres de circonférence.

Certes, on avait prévu quelques exceptions pour que les routes et les voies ferrées puissent traverser la zone, comme on avait réservé de la place pour le parc des expositions, un cimetière et certaines installations militaires. Mais pour l'essentiel les anciens glacis étaient dégagés. Ils le restèrent jusqu'en 1953, mais, comme la Ville ne s'était pas hâtée d'y aménager les parcs et terrains de jeux prévus, ils ressemblaient plutôt à des terrains vagues.

« Trafalgar juridique »

C'est alors que, devant la pénurie de terrains à bâtir, un parlementaire, le docteur Bernard Lafay, fit voter (à la sauvette, comme additif à une loi de finances) la dérogation qui devait ruiner le beau projet de 1919. Trente lignes au *Journal officiel* suffirent. Elles stipulaient que l'on pourrait désormais construire des logements et des bâtiments publics sur la ceinture verte. Des conditions sévères limitaient cette possibilité. Ces constructions devaient faire l'objet d'un plan d'ensemble, être exécutées par des sociétés accréditées par la Ville, ne pas porter atteinte à l'hygiène et à la salubrité publique, ne pas couvrir plus de 20 % de l'espace et faire l'objet de compensations en espaces verts, ailleurs dans Paris.

La Ville, la préfecture, l'Etat lui-même s'empressèrent d'oublier ces conditions-là, et notamment les deux dernières. Il est vrai que la malheureuse ceinture verte fut d'abord massacrée par le ruban de béton du périphérique, qui en dévora près de 130 hectares et en stérilisa bien d'autres à cause du bruit et des gaz d'échappement. On se mit donc, au coup par coup, au gré des besoins, sans aucun plan cohérent, à parsemer ce qui restait de la zone d'écoles, de logements sociaux, de bâtisses administratives... et de quelques stades et jardins.

Le coup de grâce fut porté par la « ZAC Champerret », qui, sur 25 hectares, doit entasser six mille habitants et de nombreux équipements publics. Les riverains la baptisèrent aussitôt « Périphérique-Ville » – puisque, au mépris du bon sens, elle est construite des deux côtés de l'autoroute. Bien entendu, il faut aujourd'hui couvrir la bruyante tranchée, au prix de 400 000 francs le mètre linéaire...

Mais les habitants du quartier ont réagi. En 1977 se crée l' « association de sauvegarde de l'environnement Maillot-Champerret ». On dépouille le *Journal officiel* pour tenter de trouver une parade aux projets de l'administration. Les responsables de l'association constatent alors que l' « ex-ceinture verte » était protégée par plusieurs lois. Mais personne, depuis un demi-siècle, n'avait osé les invoquer. Puis ils portent l'affaire devant les tribunaux. En deux ans, le Conseil d'État et le tribunal administratif viennent d'annuler cinq permis de construire et l'ensemble du plan d'aménagement. Neuf autres permis sont menacés du même sort.

Pour les pouvoirs publics, c'est un « Trafalgar juridique ». Cette affaire ne révèle pas seulement la désinvolture des administrations à l'égard des textes votés par le Parlement. Elle ouvre le dossier de la ceinture verte. L'état des lieux dressé par l'association – et confirmé par les services de la Ville – est consternant. Sur les 778 hectares d'autrefois, les voies publiques en occupent 275, les écoles une cinquantaine, les habitations autant, les voies ferrées, les cimetières et les installations militaires 160. Bref, il ne reste plus que 242 hectares de stades (souvent réservés à des ayants droit) et de jardins publics. 70 % de la superficie de la zone ont été bétonnés, privatisés, occupés par de multiples organismes, en tout cas soustraits aux Parisiens et aux banlieusards, qui avaient pourtant un immense besoin d'espace. Le gaspillage de la ceinture verte est probablement l'une des plus grandes bêtises du siècle en matière d'urbanisme, disent les militants de l'association. Et le plus fort, ajoutent à présent les juges administratifs, c'est qu'elle a été commise, souvent, en violation de la loi...

MARC AMBROISE-RENDU.

CANCÉRISATION ET CICATRISATION

Des équipes américaines et britanniques identifient une substance responsable de la prolifération maligne

La substance essentiellement responsable de la prolifération incontrôlée des cellules malignes et que cherchaient à identifier tous les laboratoires mondiaux de cancérologie semble avoir été découverte.

Le docteur Russell Doolittle, chef du département de chimie de l'université de Californie à San-Diego, a constaté, en effet, que la protéine que fabrique un virus cancérogène du singe *(Semliki forest virus)* a une structure analogue à celle du facteur de croissance que produisent les plaquettes sanguines (1) en cas de blessure.

Ce facteur *(platelet derived growth factor ou P.D.G.F.)* est stocké dans des granules que contiennent les plaquettes, et il est libéré dans le sérum en cas de nécessité. Il agit en facilitant la coagulation et représente le plus puissant facteur de cicatrisation du sérum humain, en provoquant une activation intense de la multiplication cellulaire.

Une équipe de chercheurs de l'université Harvard à Boston (M. Antoniades) et du California Institute of Technology à Pasadena, (M. Hunkapiller) avait réussi tout récemment à identifier la structure d'une part importante de ce facteur de croissance. La publication de cette découverte dans la revue *Science* du 27 mai dernier éveilla chez le docteur Doolittle un réflexe de chimiste de haut vol.

Il indiqua au terminal d'ordinateur qu'il possède à son domicile la structure chimique en question et le relia à celui de son département universitaire dans lequel étaient stockés depuis cinq ans d'innombrables séquences chimiques identifiées par lui, concernant essentiellement des virus cancérogènes, leurs gènes et des oncogènes.

Une production excessive

Au bout de vingt minutes, l'ordinateur donnait sa réponse : le facteur de cicatrisation identifié à Harvard était, disait-il « *le produit d'un oncogène* », c'est-à-dire de l'une de ces séquences observées tant dans le patrimoine héréditaire des cellules normales que dans les virus cancérogènes et qui sont capables, lorsqu'elles deviennent actives, d'induire le caractère cancéreux.

La découverte des « oncogènes », que *le Monde* a longuement commentée (10 septembre 1982, 19 janvier 1983), avait représenté, depuis ces toutes dernières années, le moment le plus important de l'histoire de la cancérologie, voire de la biologie.

Dix-sept de ces « gènes du cancer » présents – mais dormants – dans toutes les cellules vivantes ont été identifiés à ce jour comme semblables à ceux qui, dans les virus cancérogènes, déclenchent le processus malin. Cette identité entre le gène d'un virus pirate et un autre, présent dans toutes les cellules à l'état permanent, avait conduit les chercheurs à la conclusion que le processus malin résultait non pas de la production d'une substance nouvelle, mais de la production excessive, irrépressible, d'une substance normalement présente dans les cellules.

La découverte américaine, dont feront état simultanément de prochaines publications des revues *Science* et *Nature*, est déjà confirmée par un chercheur britannique, M. Michael Waterfield, de l'Imperial Cancer Research Fund de Londres, qui revendique une simultanéité de découverte.

Elle fait un bruit considérable dans la communauté scientifique, car elle semble enfin apporter une clé décisive conduisant à la connaissance complète du processus cancéreux.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) Éléments circulant dans le sang et qui jouent un rôle important dans la coagulation.

NOUVELLES BRÈVES

● *La cour d'assises de Paris* a condamné, le jeudi 30 juin, à douze ans de réclusion criminelle, Chahrouz Rastegar-Namdar, un Iranien âgé de trente-cinq ans, accusé d'avoir battu à mort, le 3 septembre 1980, sa domestique Fatemoh Gourdazi, dite « Zira », quatorze ans, puis d'avoir découpé son cadavre avant de le jeter dans la Seine (*le Monde* du 1er juillet). Roza Rastegar, vingt-huit ans, son épouse, a été condamnée à quatre ans de prison avec sursis. M. Charles Michon, avocat général, avait requis contre Rastegar dix années de réclusion criminelle et contre Roza de quatre à cinq ans de prison.

● *La Suisse demande le rappel d'un diplomate soviétique.* – La Suisse a donné dix jours à un diplomate soviétique en poste à Genève et accusé d'espionnage pour quitter le pays, a-t-on annoncé officiellement ce jeudi 30 juin à Berne. Cette « *demande de rappel* » survient deux mois après que les autorités helvétiques eurent fermé le bureau de l'agence soviétique Novosti à Berne et expulsé son correspondant. Selon des sources sûres, le diplomate s'appelle Vladislav Istomin. – *(A.F.P.)*.

● *Des gérants de stations-service ont bloqué les deux principaux dépôts pétroliers du Finistère* le jeudi 30 juin dès 4 heures du matin, afin de protester contre la « guerre de rabais » sur les prix de l'essence, menée par les grandes surfaces, et qu'ils estiment leur porter préjudice. Les manifestants bloquent les entrées du groupement pétrolier brestois et d'un dépôt Esso, situés tous deux à Brest, empêchant ainsi tout approvisionnement. Ils entendent se relayer « jour et nuit » jusqu'au respect de la loi limitant les rabais à la pompe.

Les ententes pétrolières : trente condamnations à des amendes

Neuf relaxes

De notre correspondant

Marseille. – La sixième chambre du tribunal de Marseille présidée par M. Pierre Carrias a rendu le 1er juillet son jugement dans l'affaire des « ententes pétrolières » qui avait amené devant elles du 2 mai au 3 juin trente-neuf prévenus inculpés de coalition illicite et d'entraves à la liberté des enchères.

Au terme d'attendus d'une quarantaine de pages le tribunal a prononcé neuf relaxes et trente condamnations à des peines d'amende de 500 000 à 3 000 F qui sont amnistiables par application de la loi du 16 juillet 1974. Le jugement estime en effet que les faits ne sont pas suffisamment établis en ce qui concerne MM. André Bouillot, Julien Monsacré, respectivement vice-P.-D.G. et directeur régional de Elf André Dubois P.-D.G. de Esso R.E.P., Pierre Willing sous-directeur de Fina France, Henri Long attaché commercial de Mobil, Fleury Percié du Sert et Bernard Reverchon cadres à la Shell, Bernard Boulaya agent commercial de Total et René Letouzey directeur d'agence de la S.C.A.C. En revanche, il déclare coupable des délits reprochés les trente autres prévenus parmi lesquels tous les P.-D.G. des grandes compagnies en cause à l'époque des faits, notamment MM. Guy Laroche (Antar), Jean Chenevier (B.P.) René Granier de Lilliac (C.F.R.) Paul Moch (Elf-Union), Jacques Ballet (Esso-SAF), Jacques Goutier (Fina), Paul Mostini (Mobil), André Benard et Léonard Carous (Shell), Louis Deny (Total) ainsi que les deux secrétaires généraux de l'Union des chambres syndicales des industries pétrolières (U.C.S.P.) MM. René Crossa et Paul Joly.

Le jugement répond à leur sujet à l'argument principal qu'ils invoquaient en soutenant que les ententes étaient la conséquence obligée de la politique pétrolière française de l'époque qui voulait favoriser les groupes et les compagnies nationaux. Pour le tribunal l'argument « *apparait dans plusieurs cas contraire à la réalité des faits* ». « *Tout s'et en définitive passé*, dit-il, *comme di, profitant des facilités que leur concédait l'administration en contrepartie des charges qu'elle leur imposait, les dirigeants et les agents des principales compagnies imoportairices à capitaux internationaux avaient cherché à compenser par leur action sur les prix des inconvénients que leur causait un recul forcé sur le marché.* »

Le jugement estime que « *le dossier montre que, plutôt que de résister, ce qui aurait probablement conduit l'administrtaion à une application moins équivoque de la loi de 1928* », les dirigeants des colmpagnies « *ont préféré négocier au plus haut niveau, prenant part à l'élaboratioin des décisions sur lesquelles ils émettent aujourd'hui des crituques* ».

Pour ce qui concerne M. Roger Bodourian, revendeur qui fut à l'origine de l'affaire, le tribunal juge qu'il n'est pas démontré que la disparition de sa société, la SAGIP « *soit la conséquence directe de la coalition* ». Il obtient cependant 300 000 francs de dommages et intérêts. Relaxé des délits d'abus de biens sociaux et de banqueroute il est en revanche condamné pour diverses infractions au code de commerce à un an de prison avec sursis.

Enfin, les municipalités qui s'étaient constituées parties civiles contre les pétroliers obtiennent des dommages et intérêts : 110 000 francs pour Marseille, 20 000 francs pour Amiens, 6 000 francs pour Arles, 5 000 francs pour Martigues et 3 000 francs pour Berre-L'Etang.

JEAN CONTRUCCI.

REPLI DU DOLLAR : 7,61 F

Ce vendredi 1er juillet, sur les marchés des changes, le dollar est revenu, à Francfort, de 2,55 DM à 2,5350 DM, et, à Paris, de 7,64 F à un peu plus de 7,61 F.

A la veille du week-end, le plus grand calme régnait sur les places financières mondiales.

● *M. Michel Pinton*, secrétaire général de l'U.D.F., continue dans le *Quotidien de Paris* du 1er juillet la polémique qu'il a engagée le 16 juin dans *le Monde* avec M. Pierre Mauroy sur la dissuasion nucléaire. M. Pinton écrit : « *Oui, Pierre Mauroy, je mets en doute les capacités de défense de la France telles qu'elles sont exprimées par vous.* » « *En fait*, ajoute-t-il, *vous hésitez entre un faux gaullisme et une pseudo-intégration dans le système de l'OTAN. Choisissez !* »

● *M. Henri Wolf*, U.D.F.-P.S.D., a été élu le 30 juin maire de Meudon (Hauts-de-Seine), par 33 voix contre 7 au candidat du P.S. et 3 bulletins blancs. Il succède à Gilbert Gauer, U.D.F.-P.R., décédé le 19 juin.

[Né le 29 mai 1927 à Alger, M. Wolf était adjoint au maire de Meudon depuis 1971. Vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine, M. Wolf est membre du bureau politique de l'U.D.F. et délégué général du parti social-démocrate.]

● *Un attentat par explosif* a détruit dans la nuit du 29 au 30 juin un chalet d'informations touristiques à l'entrée nord de Bayonne. On a relevé sur le bâtiment des inscriptions du mouvement autonomiste basque Iparretarak.

A B C D E F G

